

ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE
H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4
1952

22291

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERCQ, Gouverneur de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENTS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit.

Trésorier : M. P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit.

Membres : MM. F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; A. DELATTE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE d'OTHÉE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre d'Etat; Baron MEYERS, Procureur général honoraire; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRAYE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N° 1507.13

ÉDITORIAL

Le 17 janvier dernier, les « Amis de l'Université » réunissaient un nombreux public, — près de deux cents personnes —, en une séance d'étude honorée de la présence de M. le Ministre de l'Instruction Publique et consacrée à « L'information des étudiants sur leur avenir professionnel ».

Faut-il le dire, on n'avait pas osé espérer pareille affluence. On comptait bien qu'un petit nombre de personnes, spécialement dévouées aux intérêts des jeunes, viendraient apporter leur contribution à un échange de vues qui s'annonçait fructueux. Mais l'assistance a manifesté, par sa présence comme par la part active qu'elle a prise au débat, tout l'intérêt que suscite le problème des jeunes et de leur avenir professionnel. M. A. Dewandre, président de l'Association, devait le noter en tirant les conclusions de la réunion: il est réconfortant de voir un tel ensemble de personnalités venues des milieux les plus divers, — représentants des milieux professionnels ou des organisations familiales, de l'Université et de l'enseignement moyen, — s'assembler une après-midi entière, malgré leurs lourdes occupations, et discuter dans le plus complet désintéressement des moyens d'aider les jeunes au moment où ils choisissent leur voie dans la vie.

M. J. Delchevalerie, secrétaire administratif de l'Association, exposa « La conception et les méthodes du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires », qu'il dirige avec dévouement depuis deux ans. Son étude fouillée et consciencieuse a fait comprendre la portée des problèmes réels qui se posent dans cette action d'information.

M. L. Camu, Vice-Président de la Banque de Bruxelles et Chargé de cours à la Faculté de Droit, a fait une brillante analyse de « La structure et les variations de l'emploi des universitaires ». C'est dans la perspective d'une philosophie de l'expansion et du progrès qu'il a situé son analyse.

Et l'on se réjouira d'une vue optimiste, qui n'ignore pas pour autant les résistances que suscite l'extension de l'emploi des universitaires dans le secteur privé comme dans le secteur public.

C'est même une sorte de programme de travail que cet exposé a tracé. La Fondation Universitaire a récemment créé, à la suggestion du Ministère de l'Instruction Publique, un « Office du Marché de l'emploi intellectuel (O. M. I.) ». C'est un effort louable. Mais est-il besoin d'un intermédiaire pour nouer les contacts entre offre et demande d'emploi, quand il s'agit d'emploi « intellectuel » et que les employeurs n'ont souvent que l'embarras du choix ? On peut douter, à bien des points de vue et pour bien des raisons, que semblable institution réponde adéquatement à la solution du problème réellement posé.

Ce qui semble indiqué, c'est non point la réunion d'offres qui resteront nécessairement fantomatiques, mais la collecte des données relatives à la structure de l'emploi des universitaires. Etablir le « cadastre » de l'emploi, suivre son évolution dans les divers domaines, étudier les facteurs qui peuvent favoriser ou défavoriser la tendance, tracer la direction des spécialisations nouvelles qui sont en voie de formation ou qui s'annoncent, décrire les emplois qu'occupent les universitaires et déterminer à la fois leurs activités et les qualités que celles-ci requièrent aussi bien que le genre de vie où se trouvent placés ceux qui les exercent, c'est de tout cela qu'ont besoin les centres « locaux » de documentation et de renseignement pour l'utiliser dans leur action et pour en diffuser la connaissance. C'est ce travail qui a besoin d'être activement conduit et soutenu.

* * *

L'aide aux étudiants par l'information sur leur avenir professionnel ne peut être réalisée que par la collaboration des milieux extérieurs à l'Université.

Il est bien des domaines où la sympathie et l'intérêt que l'on porte à l'Université sont des conditions de réalisation de sa mission.

Mais des incompréhensions peuvent naître entre l'Université et les différents milieux extérieurs. Il n'y a peut-être pas assez de contacts entre eux, pas assez d'informations mutuelles réellement objectives...

Nous nous réjouissons toujours d'accueillir les suggestions faites au sujet de la vie universitaire. C'est ainsi que M. Baltean a bien voulu exposer dans le précédent bulletin ce qu'à son avis, l'industrie attend des ingénieurs.

Les critiques élevées dans cet article ont fait l'objet d'un droit de réponse et d'une réfutation publiée dans le présent bulletin par un groupe de professeurs de la Faculté des Sciences appliquées.

Outre qu'elle redresse certains faits, cette réponse contribuera certainement à faire voir l'Université sous son véritable jour et à mieux faire comprendre ce qui, de son avis, doit, dans la formation des étudiants, relever de sa mission ou du stage professionnel.

LA RÉDACTION.

L'information des étudiants sur leur avenir professionnel

En créant un Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, les « Amis de l'Université de Liège » s'étaient donné pour objectif d'aider les étudiants, les futurs étudiants, les diplômés universitaires, à un moment particulièrement délicat de leur existence : celui du choix de leurs études supérieures ou de leur carrière.

L'on avait pu constater, à de multiples reprises, combien les jeunes gens, les jeunes filles, tout aussi bien d'ailleurs que leurs parents ou que leurs professeurs, sont généralement peu éclairés sur tout ce qui concerne l'accès et l'exercice des professions accessibles aux universitaires.

Aujourd'hui, plus qu'autrefois, où la vie était plus stable et les professions traditionnellement connues, on manque d'éléments d'appréciation suffisants pour se faire une conviction fondée sur le genre de vie professionnelle vers lequel on se dirige.

Les « Amis de l'Université de Liège » ont estimé que l'on pourrait remédier à cette situation, en fournissant à la jeunesse universitaire la possibilité de se renseigner sur ces questions, en consultant notamment un service d'information individuelle constitué à cet effet.

Pour donner à ce service d'information toute l'efficacité souhaitable, il était indispensable d'organiser également un service d'étude, chargé d'explorer les diverses professions « universitaires » et d'en rechercher les caractéristiques juridiques, économiques, sociales.

Le Centre des Amis de l'Université fut ainsi investi d'une double mission : mission de rechercher la documentation sur les carrières universitaires, mission de diffuser les renseignements, ainsi réunis, par tous moyens appropriés, mais en ordre principal par un service d'information individuelle.

Le 17 janvier dernier, après deux années d'expérience tant dans le domaine des recherches sur les carrières universitaires que dans celui de la consultation des étudiants, les Amis de l'Université ont invité un certain nombre de personnalités, intéressées par l'un ou l'autre aspect de ces questions, à se réunir à Liège et à y échanger leurs vues sur l'ensemble de problèmes que pose « l'information des étudiants sur leur avenir professionnel ».

Nous avons dit, dans le compte rendu de cette séance qui a été publié dans le précédent numéro de ce bulletin (1), tout l'intérêt qu'ont bien voulu porter à cette initiative les nombreux représentants des fédérations et des corps professionnels, des associations d'intérêts familiaux, des milieux de l'enseignement supérieur et moyen, qui avaient accepté cette invitation.

Nous tenons à leur réitérer tous nos plus vifs remerciements pour la sympathie qu'ils nous ont ainsi témoignée, pour l'aide aussi qu'ils nous ont offerte en vue de la poursuite de nos travaux.

Nous voulons remercier d'une manière particulière M. P. Harmel, Ministre de l'Instruction publique, qui avait tenu à assister personnellement à cette séance d'étude.

Le programme de la séance d'étude comportait un échange de vues introduit par deux rapports. Le premier de ces rapports consistait en l'exposé des conceptions qui ont inspiré la création du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires et des réflexions et suggestions résultant de deux années d'expérience. Le second rapport abordait l'un des problèmes qui se posent au Centre, pour remplir sa mission : l'étude de la structure et des variations de l'emploi des universitaires.

On trouvera, ci-dessous, le texte de ces deux rapports ainsi que celui des interventions des diverses personnalités qui les suivirent.

* * *

Ouvrant la séance, M. A. Dewandre, Ingénieur A. I. Lg., président de l'Association des Amis de l'Université de Liège, souhaite la bienvenue aux personnalités présentes, et souligne à leur intention le sens de la réunion :

L'Association des Amis de l'Université de Liège a été créée, il y a plus de 20 ans déjà, en vue de contribuer, par tous moyens appropriés, au développement le plus complet de l'enseignement et de la *mission sociale* de l'Université de Liège.

Dans ces perspectives, et depuis quelques années, notre attention a été tout particulièrement attirée par l'un des problèmes que doit résoudre l'Université pour réaliser complètement sa mission au sein de la Société : celui de l'aide à apporter aux étudiants au moment du choix qu'ils ont à faire de leur formation intellectuelle ou de leur vie professionnelle.

Nous avons crû que, dans ce domaine, nous pourrions rendre service, tant aux jeunes gens eux-mêmes qu'à leurs familles et peut-être aussi aux différents milieux professionnels qui les accueilleront à leur sortie de l'Université, en organisant un Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

(1) *Bull. Amis Univ. Liège*, n° 4, 1951, p. 32.

Nous nous sommes mis à la tâche pour réaliser cet objectif, et, après deux années de travail, nous avons estimé le moment venu d'inviter tous ceux qui, par divers côtés, sont intéressés à ce que les jeunes gens partent dans la vie avec un maximum de chances de succès professionnel et d'enthousiasme, et de leur proposer un échange de vues sur les principes d'une organisation de l'information des étudiants sur leur avenir professionnel.

Je suis heureux, Messieurs, de vous accueillir aujourd'hui à Liège, et je vous remercie d'avoir réservé à notre invitation un accueil aussi favorable.

Nous formons une assemblée unanime dans l'intention qui la guide : l'étude désintéressée des moyens les plus propres à faciliter et à améliorer les conditions du choix par les étudiants de leur « vocation ».

Nous nous réjouissons d'avoir pu réunir, à cet effet, un ensemble de personnalités appartenant à des milieux très divers.

Les milieux professionnels, tant ceux des professions libérales, — barreau, magistrature, médecine, pharmacie, — que ceux des administrations publiques, belges et coloniales, que ceux encore des fédérations industrielles, bancaires, commerciales, et ceux des grandes firmes liégeoises, que ceux enfin des associations de diplômés universitaires, qui ont bien voulu déléguer des représentants chargés de présenter ici leur point de vue.

Je suis heureux également que des associations d'intérêts familiaux aient accepté d'être présentes à nos débats et d'y exprimer, en même temps d'ailleurs que les parents des étudiants de notre Université qui ont bien voulu répondre à notre invitation, le sentiment des pères de famille.

Les milieux de l'enseignement supérieur ont, de leur côté, accepté de nous apporter leur collaboration : délégués et professeurs des universités et d'établissements d'enseignement supérieur, représentants des associations d'étudiants, délégués de la Fondation universitaire et de tous ces organismes qui, depuis de longues années, se préoccupent de l'emploi des universitaires; et il m'est tout particulièrement agréable de saluer la présence du représentant du Bureau des Statistiques universitaires de la Fondation universitaire; celle aussi d'un délégué du Bureau universitaire de Statistiques de Paris, M. J. Thill, qui a tenu à nous apporter, en même temps que sa longue expérience des matières qui seront aujourd'hui discutées, l'appui de sa sympathie.

J'ai la joie, encore, d'accueillir ici de nombreux délégués des établissements d'enseignement moyen, préfets d'athénées et de lycées, directeurs de collèges, qui nous feront part des « besoins » de leurs élèves et de leurs propres expériences.

Des délégués d'Offices d'Orientation professionnelle sont aussi parmi nous, ainsi que de nombreux « Amis de l'Université » qui

ont tenu à consacrer cet après-midi aux problèmes que nous leur proposons.

Je tiens à vous présenter, à tous, mes plus vifs remerciements ainsi que ceux de l'Association et à vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à vous voir réunis dans la salle académique de notre vieille Université, pour discuter ensemble de problèmes qui nous sont chers.

Je veux exprimer d'une manière toute particulière à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, toute la reconnaissance de l'Association, pour l'intérêt qu'il a bien voulu accorder à nos travaux, en assistant personnellement à cette séance.

Monsieur le Recteur de l'Université aurait voulu participer à nos travaux. Retenu par les devoirs de sa charge, il nous prie de l'excuser. Mais, je salue la présence de M. Fredericq, Prorecteur, et de M. Graulich, ancien Recteur, qui ne manquent pas une occasion de manifester leur intérêt aux travaux de l'Association. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour les remercier ainsi que Monsieur l'Administrateur-Inspecteur, pour la sympathie qu'ils n'ont cessé de témoigner à nos initiatives.

Je déclare ouverte la séance d'étude et je prie M. le professeur Clémens, secrétaire de l'Association, de bien vouloir en présenter l'ordre du jour et en diriger les débats.

* * *

M. R. Clémens, professeur à la Faculté de Droit et secrétaire des Amis de l'Université, présente les rapporteurs. Il cède ensuite la parole à M. J. Delchevalerie, secrétaire administratif de l'Association. Celui-ci définit la conception et les méthodes du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, expose le résultat des expériences faites jusqu'à ce jour et esquisse le programme des réalisations futures.

En mars 1950, à l'initiative de M. Dewandre, président de l'Association des Amis de l'Université de Liège, était créé, au sein de cette Association, un Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

L'objet assigné à ce Centre était, d'une part, les recherches nécessaires à la réunion d'une documentation sur les carrières universitaires et sur les études qui y conduisent, et d'autre part, la diffusion de cette documentation par tous moyens appropriés et notamment par un service de consultation individuelle.

On visait par là à fournir une information sérieuse à toutes ces personnes qui, à la veille de choisir l'orientation de leurs études supérieures ou de leur carrière, manquent des éléments suffisants pour apprécier à leur juste valeur les possibilités d'avenir professionnel qui s'ouvrent à elles.

Ce Centre fonctionne depuis deux ans et déjà une documentation relativement importante a été recueillie et classée dans une série de

dossiers et de fichiers; des enquêtes ont été menées, des contacts noués, des études publiées au Bulletin trimestriel de l'Association; en outre, depuis juillet 1950, de nombreuses consultations individuelles ont été données.

Le moment semble venu de faire le point et, avant de poursuivre un travail qui s'annonce encore long, d'exposer devant vous les idées qui ont présidé à la création et au fonctionnement du Centre, ainsi que le résultat de ses premières expériences, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'information : c'est l'objet de ce rapport.

Dans le cadre de cet objet, nous nous proposons d'examiner les points suivants :

Tout d'abord, nous voudrions définir et délimiter très exactement l'objet de notre action, et montrer dans quelle « ligne » elle se situe.

Ensuite, sur la base des consultations qui ont été effectivement données au Centre, nous nous efforcerons de montrer quels sont les « besoins » des personnes qui nous ont consulté et, par là-même, la conduite qui s'impose à notre Centre dans sa mission d'information.

Enfin, nous décrirons les objectifs et les méthodes des travaux de recherche qui sont à effectuer pour disposer d'une documentation suffisante; nous marquerons ainsi l'ampleur et la complexité des problèmes à rencontrer et la nécessité, pour les résoudre, de la collaboration de tous les milieux intéressés.

Le premier objet de ce rapport, avons-nous dit, est de montrer « la ligne » dans laquelle s'inscrit l'initiative des Amis de l'Université et de dégager la mission que le Centre s'est donnée.

L'idée qu'« il y a quelque chose à faire » en faveur des diplômés de l'enseignement supérieur, en ce qui concerne leur avenir professionnel, n'est pas neuve. Ce n'est pas le moment de faire une étude historique de la naissance et de l'évolution de cette idée; mais nous voudrions rappeler quelques initiatives prises en ce sens, afin de marquer plus nettement la position des Amis de l'Université.

En schématisant, l'on peut, pensons-nous, ramener à deux les types de préoccupations qui se sont manifestées à ce propos depuis un quart de siècle.

Un premier type de préoccupations tient son origine du phénomène du « chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ». On se souvient des cris d'alarme qui furent jetés un peu partout, au moment de la grande crise économique, et qui furent répétés au cours des années d'instabilité qui la suivirent, jusqu'en 1939, sur le sort de beaucoup d'« intellectuels ». On se souvient aussi des multiples initiatives qui furent prises, tant sur le plan national qu'international, pour tâcher de mieux connaître ce phénomène et pour y porter remède.

Personne ne nous tiendra rigueur de ne parler que de quelques-unes de ces initiatives qui ont, avec notre sujet, un rapport plus immédiat.

Rappelons d'abord, les travaux de la Commission d'études sur le surpeuplement des universités et sur le chômage des intellectuels, instituée par la Fondation universitaire et le Fonds national de la Recherche scientifique. Ces travaux aboutirent à la décision prise, en 1936, par le Conseil d'Administration de la Fondation universitaire d'adjoindre à ses services une institution permanente nouvelle, le Bureau de Statistiques universitaires.

On croyait que trop de jeunes gens entreprenaient des études supérieures; qu'en tout cas, leur répartition parmi les diverses facultés était défectueuse. Manquant cependant d'éléments objectifs suffisants pour bien cerner le problème, l'idée naquit d'établir des statistiques périodiques sur les effectifs estudiantins, ainsi que des statistiques professionnelles, à l'aide desquelles on pourrait étudier l'état du « marché de l'emploi des universitaires ». C'est l'idée qui présida à la création du Bureau de Statistiques universitaires de la Fondation universitaire.

Et l'on sait les services rendus par cette institution depuis sa création : on lui doit la publication de ces rapports annuels, qui constituent aujourd'hui encore une documentation de choix sur l'état et l'évolution de nos populations d'étudiants; on lui doit aussi d'avoir suscité, lors du recensement économique et social de 1937, un recensement spécial des diplômés de l'enseignement supérieur.

C'est d'une idée semblable qu'est né en France, le Bureau universitaire de Statistiques, dont on connaît le développement actuel et l'importance des services qu'il a pu rendre depuis sa création.

D'autres recherches sur les problèmes du marché de l'emploi des intellectuels étaient, à la même époque, entreprises de différents côtés, parallèlement d'ailleurs à l'étude des remèdes pratiques au chômage des diplômés. Nous songeons, en particulier, aux travaux de Weil et de Dubois, en France, à ceux de Flies, en Belgique.

Nous songeons aussi à l'initiative prise, peu avant la dernière guerre par l'Institut de Sociologie Solvay de créer un Bureau permanent pour l'étude du marché de l'emploi intellectuel en Belgique.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'enquête menée par Moens, pour le compte du Comité central industriel de Belgique, et dont l'objet était de mettre en lumière l'organisation du *placement* des diplômés universitaires, et d'examiner l'opportunité de créer un « service de placement interprofessionnel » à l'usage des diplômés de l'enseignement supérieur.

Voilà un premier ordre de préoccupations : à l'occasion des problèmes posés par le chômage des intellectuels, on a cherché à mieux connaître, sur le plan national, l'ampleur du phénomène; les enseignements fournis par les études sur le marché de l'emploi

devaient prémunir contre l'affluence d'étudiants dans les universités, et, en tout cas, dans certaines sections d'enseignement. En outre, on a cherché d'autres remèdes pratiques au chômage, notamment du côté de services de placement des diplômés.

Parallèlement, se développait, un autre courant d'idées. On observait que, pour diverses raisons, — notamment à cause de la généralisation de l'enseignement supérieur, et aussi par suite du développement et de la spécialisation de techniques nouvelles, — les jeunes gens en âge d'études, se trouvaient placés devant un éventail de carrières sensiblement plus large qu'autrefois, mais qu'ils ne possédaient pas les éléments d'appréciation suffisants pour choisir leur carrière en connaissance de cause; qu'en outre, la plupart des parents et des éducateurs étaient dans la même situation.

Une action devait donc être entreprise pour mettre à la disposition de toutes ces personnes, des *informations* sur les professions, sur les études qui y préparent, sur leurs caractéristiques principales, leurs exigences tant physiques qu'intellectuelles et morales, les genres de vie qu'elles impliquent, leur « rôle social »...

C'est d'un tel souci qu'est née l'organisation de ces conférences aux rhétoriciens, données par des personnalités représentatives de leur profession, et devenues traditionnelles dans maints établissements d'enseignement moyen.

C'est ainsi également que certains services universitaires, — à Liège, par exemple, le secrétariat du rectorat, — se sont chargés de donner des explications sur les diverses études universitaires.

C'est à cet esprit encore que l'on doit toutes ces publications, comme le Manuel des carrières du R. P. Capart, ou plus récemment, les guides des études que sont les ouvrages de MM. Van Wayenbergh, Van Houtryve, Clémens, et certaines publications de l'« Aide à qui veut s'instruire », qui renseignent sur les études que l'on peut entreprendre, sur les débouchés qu'elles peuvent offrir.

Le Centre créé par les Amis de l'Université s'inscrit, à la fois, dans la ligne de ces deux courants d'idées, avec cependant quelques caractéristiques particulières que nous voudrions souligner.

Le Centre veut être, en même temps, un organisme d'étude et un service d'information, sur tout ce qui touche aux problèmes des carrières universitaires.

Un organisme d'étude, tout d'abord. Son objet, n'est pas limité au cadre des recherches sur le marché de l'emploi des diplômés ni à celui de leur placement; il s'étend à tous les autres aspects du problème des professions universitaires : modes d'accès à ces professions et, en tout premier lieu, problème du choix des études qui y conduisent, de l'obtention des grades académiques, des carrières offertes aux porteurs des différents grades; modalités d'exercice des diverses professions et qualités particulières qu'elles requièrent; traitements et positions sociales de ceux qui les exercent; perspectives d'avenir, etc...

Le Centre est aussi un service de renseignement sur les études et les carrières universitaires. Et, ce qui est neuf dans sa conception, c'est qu'il diffuse ses informations, non plus seulement collectivement, par le moyen de conférences ou de publications, mais, avant tout, par la consultation individuelle.

Un bureau a été ouvert dans les bâtiments de l'Université; toute personne intéressée peut passer par ce bureau et demander à recevoir, non pas seulement un ensemble de renseignements d'ordre général sur les carrières, mais un avis motivé sur le problème concret et personnel qui la préoccupe.

Et il importe d'insister, dès maintenant, — quoique notre intention soit d'y revenir plus longuement, — sur l'importance qu'attache le Centre à cette idée qu'il n'est en aucune façon une sorte de « guichet à renseignement », mais un service où chaque cas individuel pourra être exposé en toute confiance, et examiné dans ce qu'il a de personnel.

Nous croyons, en effet, — et nous nous en expliquerons, — que ce qui constitue sans doute l'objet essentiel des préoccupations de beaucoup de personnes en ce domaine, c'est de rencontrer quelqu'un avec qui elles puissent parler de *leur* cas, et qui pourra fournir les éléments d'information exactement appropriés aux décisions concrètes et personnelles à prendre. Ne pas répondre à ce besoin, c'est, pensons-nous, priver nos travaux d'une part sensible de leur utilité.

Organisme d'études, service de renseignement attaché à l'Université de Liège, le Centre des Amis de l'Université a limité son champ d'action aux seules carrières *universitaires*. Un large domaine d'investigations lui reste ainsi étranger : toutes ces professions qui normalement peuvent être abordées immédiatement après l'enseignement moyen, normal, technique ou professionnel.

Afin d'éviter toute équivoque, nous tenons encore à préciser les quelques points suivants :

Le Centre n'est en aucune façon destiné à donner des consultations d'orientation professionnelle au sens courant du terme, c'est-à-dire, à faire l'examen psychologique des futurs étudiants, afin de déceler leurs aptitudes ou leurs inaptitudes à entreprendre telles études ou à embrasser telles professions.

De même, il ne vise pas directement à être un service de placement des diplômés, c'est-à-dire un organisme chargé de rechercher et de mettre en rapport les offres et les demandes d'emploi. Il est bien clair toutefois que, tant en vue de rassembler les matériaux d'une étude de l'emploi des universitaires qu'en vue d'aider ceux-ci, nous prenons note des offres d'emploi et des avis de concours de recrutement qui viennent à notre connaissance et que nous en donnons communication aux intéressés.

Enfin, les interventions du Centre au cours des consultations qu'il est amené à donner, se bornent à de simples *avis*. Ne procédant à aucun examen psychologique, nous n'avons pas compétence pour

« conseiller » une orientation. Nos efforts tendent à fournir aux personnes qui doivent prendre une décision, relativement à leurs études supérieures ou à leur carrière, les éléments, objectifs et adéquats qui sont susceptibles d'éclairer cette décision, et de les aider de la sorte à choisir en connaissance de cause.

Ainsi limité, d'une part quant à l'objet de ses préoccupations, — les études et les carrières *universitaires*, — et d'autre part, quant à la nature de ses interventions, — la *recherche* de la documentation et l'*information* du public par le moyen d'*avis personnels*, — le Centre des Amis de l'Université a été amené depuis sa création à rendre de nombreux services, et l'on peut dire qu'il répond à un besoin. Nous nous en expliquerons dans la seconde partie de cet exposé.

Depuis que le Centre a ouvert son Bureau de consultation, c'est-à-dire depuis juillet 1950, plus de 350 personnes lui ont demandé des avis.

Ce chiffre à lui seul dénote à quel point un service d'information sur les carrières universitaires était attendu.

Au cours de la seconde partie de ce rapport, nous voudrions nous arrêter quelques instants sur les nombreux cas que l'on nous a soumis, et analyser les questions qui ont été soulevées, les « besoins » qu'elles révèlent, la nature des services qu'on souhaite généralement recevoir d'un organisme comme le nôtre.

Peut-être découvrirons-nous mieux ainsi qu'il existe un problème de l'information des étudiants sur leur avenir professionnel et en quoi il consiste; peut-être verrons-nous mieux aussi qu'il s'agit d'un problème spécifique, ayant ses exigences et ses méthodes propres, distinct de celui de l'orientation professionnelle sous son aspect psychologique, distinct aussi de celui du placement.

Quelles sont d'abord toutes ces personnes qui ont consulté le Centre ? Afin de distinguer les différents problèmes qui se sont posés à nous en ce domaine, nous les rangerons en quatre catégories.

Une première catégorie, — et c'est de loin la plus nombreuse, — comprendra les élèves de l'enseignement moyen, des rhétoriciens surtout, et leurs parents; et, d'une façon plus générale, l'ensemble de ces personnes qui se posent le problème de l'entrée à l'université.

Dans la seconde et la troisième catégorie, nous rangerons respectivement, les étudiants de l'université et les diplômés universitaires.

Enfin, nous réunissons dans une dernière catégorie, à vrai dire peu importante jusqu'ici, les personnes et les organismes qui ne sont intéressés au problème des études et des carrières que d'une façon indirecte, c'est-à-dire qui nous consultent en vue de donner eux-mêmes des informations, par exemple, des professeurs de l'enseignement moyen, des offices d'orientation professionnelle, des services éducatifs de l'armée...

Les questions que se posent les élèves de l'enseignement moyen et toutes ces personnes que nous avons classées dans une première catégorie, sont essentiellement relatives au choix des études supérieures.

Sur quoi portent ces questions ?

L'on vient parfois au Centre pour obtenir un renseignement précis bien déterminé : de quel grade académique faut-il être porteur pour devenir professeur d'athénée ? Quelle est la durée minima des études d'ingénieur ? Quel est le programme de la candidature en sciences naturelles et médicales ?...

Mais la plupart des personnes désirent bien autre chose qu'un simple renseignement ; elles désirent qu'on les aide, par une information objective, et en respectant leur entière liberté de décision, à résoudre le problème concret qui se pose à elles : choisir une section d'études, compte tenu de leur situation.

On est ainsi amené à examiner avec elles, les différents facteurs qui peuvent influencer leur décision, et à peser la valeur de chacun d'eux dans la situation où elles se trouvent.

Qu'on nous permette de faire un tour d'horizon rapide de ces différents facteurs ; nous apercevrons plus concrètement le genre de questions que chacun d'eux soulève.

Il s'agit d'abord de savoir si on est *en droit* d'entrer à l'Université. La nature des études secondaires que l'on a faites est ainsi un premier facteur à examiner. Est-on en possession d'un certificat homologué d'humanités gréco-latines ? A-t-on accompli le cycle des humanités dites économiques ? Est-on porteur d'un diplôme d'instituteur ? L'éventail des sections d'études que l'on peut choisir à l'université en est considérablement influencé.

Mais le droit d'accès à une section d'études n'est qu'une première condition du choix. Il importe encore d'examiner si, dans le cas particulier qui nous est soumis, il est *opportum* d'entreprendre des études universitaires. Apparaît-il qu'on a suffisamment réfléchi aux différentes questions qui se posent ici : questions pécuniaires notamment, — et très souvent, nous serons amenés à parler des bourses d'étude, et éventuellement à conseiller le recours, à ce point de vue, au service social universitaire ; — mais aussi, questions relatives aux capacités intellectuelles. A-t-on à ce propos pesé objectivement l'importance des indices fournis par les résultats obtenus au cours des humanités ? A-t-on veillé à prendre l'avis de ces personnes qui sont le mieux placées pour apprécier avec compétence cette question : les professeurs de l'enseignement moyen ?

Ces questions résolues, restent celles relatives au choix proprement dit d'une section d'études parmi toutes celles qu'offre l'université.

Certains ignorent tout des études universitaires, sauf peut-être l'existence de la médecine et du droit ; l'indécision de beaucoup trouve là son origine.

Il importe de leur montrer quelles études l'on peut entreprendre, quels grades académiques, l'on peut obtenir à l'université, en spécifiant pour chacun d'eux les conditions d'admission, la nature des programmes, les principales carrières auxquelles ils donnent accès. Nous nous efforçons ensuite de stimuler leur imagination, en les interrogeant sur leurs goûts personnels, l'orientation de leur formation antérieure, leurs aspirations, ou en leur décrivant sommairement des professions, des genres de vie, et en établissant entre elles des comparaisons.

Mais, voici d'autres élèves, qui très fièrement, viennent nous annoncer qu'ils vont choisir entre la pharmacie et les romanes, ou entre l'éducation physique et la géographie. Avant de leur fournir les éléments d'appréciation qu'ils souhaitent, notre premier devoir, croyons-nous, est de les interroger sur les raisons qui les ont amenés à ce dilemme. Ont-ils une connaissance suffisante des autres études ? N'ont-ils pas cédé à l'attrait d'un mot, d'une mode ? Savent-ils quelles études ils devront affronter pour obtenir le diplôme qu'ils convoient, quel genre de vie sera le leur après l'université ?

De futurs étudiants ont quelque idée de ce qu'ils pourraient choisir, mais, avant de s'engager, ils aimeraient connaître les « matières » qui seront à la base de leur formation universitaire. Quelle est, par exemple, la différence des programmes entre « les classiques » et « les romanes », l'histoire et la géographie, les sciences commerciales et les sciences économiques ?

Parfois l'on s'inquiète, — ou il faut susciter l'inquiétude, — de la préparation spéciale requise pour aborder certaines études. Nous avons connu un étudiant qui manifestait le désir d'entrer en philologie germanique, et qui avouait n'avoir que des notions rudimentaires d'anglais et de néerlandais et ne pas connaître du tout l'allemand.

Qu'on nous entende bien, notre compétence ne va pas à *juger* des capacités de chacun, non plus qu'à conseiller ou à déconseiller tel ou tel genre d'études. Mais il est utile, pensons-nous, d'attirer l'attention sur les difficultés propres aux diverses disciplines et de recommander à chacun de s'examiner et de recourir éventuellement à des avis autorisés.

La question la plus importante, aux yeux de beaucoup, est celle de ce qu'ils appellent les « débouchés ». Il n'est guère d'étudiants, de parents d'étudiants surtout, qui ne l'abordent par l'un ou l'autre aspect.

Certains ont entendu parler des sciences financières, des mines, de la biologie, du droit économique, de la criminologie, de la physico-chimie, et souhaitent qu'on leur explique en quoi ces études consistent et à quelles carrières elles peuvent conduire.

En voici d'autres qui veulent devenir professeur, réviseur d'entreprise, conseiller fiscal, diplomate, bibliothécaire, ingénieur-prospecteur au Congo, ou qui souhaitent reprendre, dans quelques années, l'entreprise familiale. Quelle est la meilleure préparation à ces carrières ?

Une jeune fille a déclaré à ses parents qu'elle voulait devenir professeur de mathématiques. Ceux-ci s'inquiètent des rumeurs qui courent sur l'encombrement des carrières de professeur.

Tel père voudrait que nous l'aidions à trouver pour son fils une carrière stable, convenant à son esprit pondéré, sérieux, peu aventureux. Tel autre voudrait, pour sa fille, un métier qu'elle pourrait exercer, soit qu'elle ne se marie pas, soit qu'elle désire garder, dans son futur foyer, une certaine indépendance ou lui assurer plus de confort.

Retenons encore le cas de ce père de famille, désireux de donner à son fils une situation particulièrement aisée, qui, avant toute décision, demande que nous lui fournissions les éléments de comparaison entre les revenus des médecins et ceux des ingénieurs.

Ces quelques exemples vécus suffiront à montrer l'ordre des préoccupations en ce domaine. En résumé, on cherche à savoir d'abord quelles sont les *carrières* qui peuvent s'ouvrir aux porteurs des différents grades académiques; ensuite quelle est l'*extension* des débouchés dans les secteurs d'activité professionnelle; enfin, l'on voudrait déjà posséder certains renseignements d'ordre économique, juridique, social, sur les diverses professions.

Le rôle que nous pouvons jouer ici est d'élargir des horizons, de rectifier des préjugés, de confirmer et de mettre au point des intuitions, sans exercer à aucun moment, — ni sans laisser croire qu'on exercerait — une pression quelconque sur une décision, ni sans dévier une vocation naissante.

Nous avons ainsi examiné les problèmes propres à toutes ces personnes qui envisagent d'entrer à l'Université.

Nous voudrions, beaucoup plus brièvement, montrer que d'autres personnes encore ont, à un certain moment, éprouvé le besoin de consulter le Centre.

Les étudiants de l'université tout d'abord. Quelles sont leurs préoccupations? En quoi pouvons-nous les aider?

Plusieurs d'entre eux nous arrivent après un échec à une session d'examens, ou en cours d'année, à un moment où ils doutent de l'orientation qu'ils ont prise. Doivent-ils continuer? abandonner les études universitaires? changer de section? dans ce cas, laquelle choisir?

Nous ne sommes pas armés pour répondre à toutes ces questions, et ce n'est pas notre rôle. Mais nous pouvons rendre service en nous efforçant de dégager les problèmes qui se posent réellement à ces étudiants, en soulignant les conséquences de la décision à prendre, en montrant les diverses alternatives encore possibles, en attirant l'attention sur les avis autorisés qui seraient à prendre.

Mais voici des étudiants dont les préoccupations sont bien différentes.

Tel étudiant entre au premier doctorat en droit; il a entendu parler de la crise du barreau et des difficultés qu'éprouvent certains docteurs en droit à trouver une situation; il désire d'abord recevoir des précisions à ce sujet; il voudrait ensuite se préparer au mieux à sa carrière future : quelles sont donc les « spécialisations » qu'il peut dès à présent amorcer ? Quelle est, par exemple, l'utilité, au point de vue des débouchés, des licences en sciences sociales ?

Ce candidat en sciences naturelles et médicales estime impossible de poursuivre, pendant quatre années encore, les études qui le conduiraient au doctorat en médecine. Quelles peuvent être les carrières qui s'ouvriraient à lui, s'il « bifurquait » vers l'éducation physique, l'orientation professionnelle, la dentisterie ?

Quelle licence va choisir ce candidat en sciences politiques et sociales, en raison de tels goûts, de telles aspirations ?

Ou bien encore, le terme des études approche et l'on s'interroge déjà sur la situation qu'il faudra se créer. Comment devra-t-on procéder pour poser sa candidature à un emploi dans l'administration, pour faire carrière au service de la Colonie, pour entrer au service d'une entreprise commerciale, industrielle, bancaire ?...

Qu'ils soient ainsi préoccupés par l'orientation de leurs études en fonction de professions à atteindre, ou qu'ils s'inquiètent de leur avenir professionnel, les étudiants ont besoin, à un moment donné, de pouvoir s'expliquer clairement de leur situation, autrement que par des conversations de couloir. Une simple mise au point sur un détail relatif à l'accès d'une profession, le relief donné à un aspect de la préparation à la vie professionnelle peuvent parfois calmer une inquiétude, susciter une curiosité, éveiller peut-être une vocation...

Des diplômés de l'enseignement supérieur nous ont aussi consulté. Leur nombre, quoique moins élevé que celui des consultants des deux catégories précédentes, est suffisant toutefois pour que l'on se rende compte de l'ordre de leurs préoccupations et des services que nous pouvons leur rendre.

Alors que pour les rhétoriciens et, dans une certaine mesure, pour les étudiants de l'université, le problème fondamental est celui des études, — c'est-à-dire que c'est en fonction des études à faire, que l'on envisage, à longue échéance, les problèmes de l'accès aux professions, — pour les diplômés, les préoccupations relatives aux professions sont presque toujours immédiates : l'on cherche à « se caser ».

Il existe, certes, pour certains diplômés, des services de placement; pour ces privilégiés, le problème est largement simplifié; les autres pourront trouver au Centre la communication des avis de concours de recrutement et les offres d'emploi qui viennent à notre connaissance.

Mais le problème est plus vaste que celui du placement proprement dit, et bien des universitaires ont besoin de renseignements sur toutes sortes de questions connexes.

Un jeune docteur en droit désire trouver un emploi. Vers quels secteurs d'activité peut-il tourner les yeux ? Comment faire pour « explorer » ces secteurs, pour poser sa candidature à tel genre d'emploi ? En quoi consiste telle épreuve de recrutement et à quelle carrière conduit-elle ? Quelles sont les chances de se placer dans tel secteur ? Quelles sont les rémunérations normalement attribuées pour telles fonctions, le genre de vie que celles-ci impliquent, l'avenir qu'on peut y espérer ?

Il est utile qu'un jeune diplômé sache où trouver, sans perdre trop de temps, les réponses à de telles questions.

Nous avons annoncé une dernière catégorie de consultants. A vrai dire, notre expérience est ici limitée à quelques cas de professeurs de l'enseignement moyen, d'offices d'orientation professionnelle, de service éducatif de l'armée...

Nous ne nous y arrêterons pas, en raison même du peu d'expérience que nous en avons ; mais on peut aisément se rendre compte du parti que pourraient tirer ces personnes et ces organismes de la certitude de trouver, à un endroit déterminé, une documentation importante qui leur permettrait de répondre avec plus de précision, peut-être, à toutes ces questions posées par les jeunes gens, par les parents, sur le choix des études supérieures ou d'une profession.

Nous nous sommes efforcé, au cours de cette longue analyse, de dégager deux constatations essentielles :

D'une part, de multiples questions se posent à ceux qui désirent entreprendre ou poursuivre des études supérieures et à ceux qui veulent choisir une profession ; un choix raisonné des études qu'on fera, de la carrière qu'on entreprendra, nécessite, si l'on veut partir avec un maximum de chances de succès, une information objective. Cette information, la plupart des intéressés ne la possèdent pas, et les conséquences en sont très souvent déplorables à de nombreux points de vue.

D'autre part, nous espérons avoir montré que le problème ne consiste pas seulement à réunir une documentation abondante et précise, et à la livrer en vrac à ceux qui le désirent ; mais qu'il importe encore de la mettre à la portée de chacun et dans les conditions que chacun souhaite.

En d'autres termes, en présence d'une de ces questions que nous venons d'examiner, il ne suffit pas d'ouvrir un dossier, même très complet, et d'en donner anonymement connaissance, laissant à chacun le soin d'en tirer parti par lui-même. Il faut, au contraire, dans un climat de confiance, comprendre le problème concret qui est présenté, repenser, en fonction de chaque situation individuelle, la documentation contenue dans les dossiers, et présenter, sous forme d'un avis adapté, les informations qui s'indiquent dans ce cas particulier.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette « individualisation » du renseignement.

Qu'on le veuille ou non, beaucoup de personnes sont incapables de tirer parti, par elles-mêmes, d'une documentation générale. Ignorantes de ce qu'elles cherchent, elles ne sont pas à même de distinguer celles des données qui s'appliquent à leur cas particulier.

En outre, dans bien des cas, on a surtout besoin de parler de sa situation, d'exposer ses mobiles, ses projets, et de faire vérifier si l'on pose correctement les données du problème que l'on a à résoudre. Si un garçon vient nous demander des renseignements sur les sciences biologiques, il lui importe certes d'être renseigné exactement sur le genre d'études qu'il devra mener et sur les carrières qui pourront lui être ouvertes, mais, plus souvent peut-être, il lui importe davantage de se préciser à lui-même sa « vocation », ses capacités, ses projets d'avenir et de faire vérifier si la voie qu'il compte prendre peut le conduire là où il veut, avec les moyens dont il dispose.

Et puis, par la force des choses, on est entraîné dans des problèmes délicats, qui ne se résolvent pas par la lecture d'un dossier. Voici le cas, classique, d'un garçon entêté dans le choix d'une carrière déterminée, en face d'un père non moins entêté à prétendre que cette carrière ne le conduira nulle part : le fils veut être vétérinaire, le père prétend que c'est une profession « très spéciale » et qu'il vaut mieux être médecin.

Qu'allons-nous leur dire pour tâcher de résoudre le conflit ? Certes pas lire dans un dossier une liste des avantages et des inconvénients des deux carrières. Mais, après une enquête soigneuse, tenter d'éclairer les positions de chacun des adversaires, en sorte que soient éliminés de leurs débats des craintes ou des espoirs vains et que ne subsistent que les véritables arguments, susceptibles de plaider valablement en faveur ou en défaveur de la carrière envisagée, et qu'ainsi puisse intervenir une décision rationnelle.

Parlons-nous des inquiétudes de mamans devant les aspirations de leurs filles, et des soucis de pères de famille de donner à leur fils un métier convenable, et de ces enthousiasmes de jeunes impatients d'entrer à l'université, de tous ces faits humains, dont il faut tenir compte, au cours des consultations, si l'on veut donner un avis réellement utile.

Ajoutons, car nous n'avons pu parler jusqu'ici de toutes les situations que nous avons rencontrées, que beaucoup de jeunes gens de l'enseignement moyen ignorent tout de la vie universitaire et qu'ils souhaitent qu'on leur parle de la façon de vivre et de travailler à l'université, — ce qui, évidemment, ne peut se faire qu'au cours d'un entretien cordial, dans la fumée des cigarettes, mais en aucune façon devant un guichet administratif.

La conclusion nous semble claire : un service de renseignement sur les carrières universitaires répond à un besoin incontestable.

Si l'on veut faire face à ce besoin, il importe certes de posséder une documentation très complète, mais il convient aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour que les intéressés puissent effectivement en profiter.

Nous avons consacré la première partie de ce rapport, à définir l'objet et le champ d'action du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. Nous venons, dans une seconde partie, d'apercevoir, en analysant les diverses questions qui ont été posées à ce Centre, qu'il existe un problème de l'information des étudiants sur leur avenir professionnel, comment il se pose et les méthodes auxquelles nous estimons devoir recourir pour le résoudre.

Nous voudrions, dans cette dernière partie, nous arrêter quelques instants sur le second aspect de l'activité du Centre, celui des recherches et des études à entreprendre pour réunir la documentation qui permettra de faire face aux questions soulevées. Ici se pose le problème des objectifs et de la méthode à appliquer dans ces recherches et dans ces études.

Pour répondre aux besoins que nous venons d'analyser, deux grands types de problèmes doivent être étudiés : d'une part, ceux qui se rapportent aux grades académiques ; d'autre part, ceux qui sont relatifs aux professions.

Nous ne parlerons pas de la documentation à recueillir sur les grades académiques, sur les conditions d'accès et sur la durée des études qui y conduisent, sur les programmes des cours et sur la formation propre à chacun d'eux, ni sur les autres problèmes qu'ils soulèvent.

Si les recherches à mener dans ce domaine sont longues et exigent de patientes recherches, les sources de renseignement ne manquent pas : la loi sur la collation des grades académiques, les règlements sur les grades scientifiques, les « guides des études » dont nous avons parlé au début de cet exposé, et en outre, le contact, indispensable, avec les professeurs des diverses facultés et avec le personnel scientifique de l'université.

C'est à partir du moment où l'on entreprend des recherches sur les professions elles-mêmes qui s'ouvrent aux diplômés universitaires de toutes spécialités, que commence le travail propre et original du Centre. Travail dont l'intérêt est considérable puisque, ainsi que nous l'avons dit, les questions qu'il soulève constituent précisément l'une des préoccupations majeures de la plupart des personnes qui nous consultent.

Quels sont les principaux objets de ces recherches ?

Un premier objet consiste à trouver les éléments qui permettront de « qualifier » chacun des diplômés sous l'angle des professions auxquelles ils peuvent donner accès.

Où trouver les éléments qui permettront de réunir une telle documentation ?

Des précisions de plus en plus nombreuses sur ces questions nous seront fournies, au fur et à mesure que nous disposerons des résultats des enquêtes qui sont à entreprendre dans le domaine de l'emploi des universitaires et dont nous parlerons dans un instant.

Dès à présent, cependant, nous avons pu réunir une importante documentation et établir pour chaque diplôme, une liste des principales professions auxquelles celui-ci peut donner accès.

Et cela grâce aux contacts que nous avons eus avec des associations professionnelles, avec des groupements de diplômés, avec des personnalités appartenant à diverses professions; grâce aussi à la collaboration de professeurs de l'Université, qui ont bien voulu nous faire part de leur expérience personnelle en cette matière; grâce enfin au concours de certains étudiants du Séminaire de Sociologie de l'Université, qui ont orienté leurs travaux pratiques dans le sens de nos recherches.

Nous avons pu en outre recueillir de précieuses informations en rassemblant les offres d'emploi ou les annonces de concours de recrutement de ces dernières années et en comparant les fonctions mises en compétition avec les exigences de capacité et notamment de diplôme.

Une sorte de nomenclature des professions, tout au moins de celles qui sont accessibles ou réservées, légalement ou en fait, aux porteurs d'un diplôme universitaire, a pu être ainsi dressée.

Cette nomenclature des professions doit être poussée très loin : il ne suffit pas de citer, par exemple, la carrière de fonctionnaire; il faut encore indiquer quelles *fonctions* peuvent être ouvertes aux universitaires au sein des administrations.

De même, nous ne pouvons pas négliger de rechercher et de caractériser les métiers « neufs » ou les « spécialités » nouvelles : en quoi consistent ces fonctions de statisticien, d'actuaire, d'attaché de bureau d'études économiques, de conseiller d'organisation, de documentaliste, dont on n'avait pas idée il y a peu de temps encore ?

Un second stade de nos recherches consisterait dans l'étude de ce qu'il est convenu d'appeler « le marché de l'emploi des universitaires ».

Le second rapport figurant à l'ordre du jour de cette réunion est spécialement consacré à cette question. Nous ne nous y attarderons donc qu'un instant.

L'on cherche, en ce domaine, à connaître l'*extension* des débouchés ouverts aux universitaires dans les diverses professions. Cependant, si l'on veut avoir des vues suffisantes sur ce point, si l'on veut fournir aux étudiants et aux diplômés des idées claires et justes, cette étude doit être conçue très largement.

Les recherches doivent s'étendre d'abord à l'analyse des populations estudiantines et à celle de l'importance annuelle du nombre

des jeunes gens terminant leurs études supérieures; la documentation du Bureau des Statistiques universitaires est ici irremplaçable.

Elles doivent aussi viser à nous faire connaître l'importance périodique de l'offre et de la demande d'universitaires dans les professions. Et nous saluons avec joie la création récente, au sein de la Fondation universitaire, d'un Office du marché de l'emploi des intellectuels, qui nous fournira, en ce domaine, maintes indications précieuses.

Mais il faudra encore, sous peine de n'avoir que des vues trop partielles du problème, se tourner délibérément vers chaque secteur de l'activité professionnelle et y rechercher quelle est la structure même de l'emploi des universitaires, c'est-à-dire, quels genres de diplômés y sont en fonction, et en quel nombre, quelles tâches ils y remplissent, quelle y est leur situation économique, ce que l'on pense de leur emploi dans chaque milieu professionnel, quelle est l'importance actuelle de leur recrutement ou de leur installation, ainsi que l'importance prévisible de leur remplacement, compte tenu de l'usure des cadres, etc...

Et il faudra, en outre, étudier les mouvements tant structurels que conjuncturels qui influencent, pour le réduire ou l'augmenter, le degré d'emploi des universitaires.

De nombreuses analyses statistiques seront à faire en ce domaine, mais l'on devine que l'essentiel de notre documentation doit nous venir des contacts que nous pourrons établir avec les milieux professionnels eux-mêmes.

Seules des enquêtes, secteur par secteur, menées de concert avec les organisations professionnelles, pourront nous permettre d'avoir des vues suffisantes.

C'est dans cette voie que nous avons commencé à travailler déjà, avec le concours de certaines associations industrielles ou commerciales, et de certains départements des administrations belges et coloniales.

L'ensemble de nos investigations, secteur par secteur, nous permettra, pensons-nous, d'apercevoir, en un vaste panorama, la situation exacte de l'emploi des universitaires.

Un dernier stade de nos recherches nous conduira à dresser, en une série de monographies, une description de chaque profession accessible aux universitaires.

Les renseignements déjà recueillis, les résultats de nouvelles enquêtes, nous permettront de rassembler les éléments juridiques, statistiques, économiques, sociaux, caractérisant chaque profession : mode d'accès, capacités physiques, intellectuelles, morales; genre de de travail et partant genre de vie de ceux qui les exercent, modalités diverses selon lesquelles elles peuvent être pratiquées, possibilités d'avancement ou plus généralement d'avenir que l'on peut y espérer, etc.

Il faudra tenir compte aussi de ce que les femmes aujourd'hui ont de plus en plus accès aux professions, et des études spéciales sur les professions féminines seront sans nul doute nécessaires.

Telle est l'ampleur des travaux qui nous sollicitent. Le temps nous manque pour préciser davantage leurs différents objets.

Nous avons crû devoir insister, et nous ne pouvons terminer sans y revenir encore, sur la nécessité d'une collaboration à ces études de tous les milieux intéressés : les milieux professionnels en tout premier lieu, tant ceux des professions libérales que ceux des administrations publiques et ceux des industries, du commerce, des banques, des assurances, mais aussi collaboration des organisations de diplômés universitaires, des groupements familiaux, des milieux de l'enseignement moyen, de l'Institut national de Statistiques, des instituts universitaires de recherches économiques ou sociales.

Tous ces organismes apporteront par là, une nouvelle manifestation de leur compréhension des problèmes qui inquiètent nombre de jeunes gens, nombre de familles, et en définitive, contribueront ainsi au développement économique et social de notre pays.

* * *

Le rapport présenté par M. L. Camu, Vice-Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à l'Université de Liège, a pour thème l'examen d'un des problèmes que doit rencontrer le Centre, celui de l'étude de la structure et des variations de l'emploi des universitaires.

Je ne puis apporter au débat aucune statistique : il n'y en a guère d'utilisables en dehors de l'excellente enquête publiée avant la guerre par le Fonds National de la Recherche Scientifique, et de quelques dénombrements auxquels s'est livré à la même époque le Commissariat à la Réforme administrative. Je dois me borner ici à quelques réflexions très générales.

Je crois pouvoir affirmer d'abord que l'emploi des universitaires augmente considérablement et que l'évolution contemporaine est de nature à l'accroître encore.

Je chercherai ensuite à déceler quelques points de friction, des causes d'opposition à cette tendance fondamentale.

Je poserai enfin le problème d'une meilleure coordination de l'offre et de la demande d'emploi, plutôt sous forme de questions qui puissent alimenter la discussion, car les parties constructives de cette réunion ne sont pas les exposés introductifs mais les commentaires, les informations et les suggestions que vous voudrez apporter pour résoudre un problème dont vous appréciez mieux que quiconque l'importance au point de vue de la vie économique et scientifique belge.

Je n'ai pas à décrire pour vous l'évolution d'un monde qui vit une expérience démesurée de recherche scientifique et technique

et d'absorption de ses conquêtes par une extension des besoins que seule une production hautement mécanisée peut satisfaire. Tout a été dit à ce sujet dans quelques tonnes de traités de technologie, de sociologie, d'essais philosophiques. Les témoignages d'enthousiasme sont compensés par les cris d'alarme, les évocations de l'âge d'or contredisent les prédictions apocalyptiques. Tout a été dit dans cette seule phrase de Bergson en conclusion des « Deux Sources » : « Des machines sont venues donner à notre organisme une extension si vaste et une puissance si formidable, si disproportionnée à sa dimension et à sa force, que sûrement il n'en avait rien été prévu dans le plan de structure de notre espèce. Ajoutons que le corps agrandi attend un supplément d'âme et que la mécanique exigerait une mystique. »

Le fait est là. Depuis que la science pure est embrayée sur la réalité par toutes les spécialités des sciences appliquées, notre monde et notre pays sont dominés par la pensée, la connaissance et le labeur de l'ingénieur et du scientifique.

Je ne sais dans quelle proportion la population estudiantine des Facultés scientifiques ou polytechniques a augmenté dans le pays. Du côté de l'offre d'emploi, on constate partout, en Belgique 1952, le manque d'ingénieurs. Demandez aux grandes entreprises métallurgiques, demandez aux grandes compagnies africaines, consultez les derniers rapports du Commissariat au Recrutement. Celui-ci donne des chiffres : en 1951, pour 34 emplois d'ingénieurs, architectes, ingénieurs urbanistes, pour l'administration des transports et le corps des mines, 13 candidats dont la moitié échouent à l'épreuve d'admission.

Nous sommes nourris, vêtus, logés, déplacés, distraits, défendus par les ingénieurs ; il leur revient une priorité pour toutes les fonctions dirigeantes de la production et des communications. L'ingénieur ou le licencié en sciences se trouve à tous les carrefours de l'action économique.

Les Etats-Unis publient des schémas d'organisation fonctionnelle des grandes entreprises. Les lignes d'autorité et les fonctions s'étalent du président aux chefs d'atelier en passant par les administrateurs-délégués, les directeurs généraux, les directeurs, les chefs de service. Pour les très grandes entreprises de plus de 5000 ouvriers, je trouve en moyenne 10 « top managers » dont 6 sont, sinon ingénieurs, du moins rompus à toutes les techniques de ce métier. Aux échelons moins élevés, de la division à l'atelier, ils sont la majorité.

Les schémas de « management » des entreprises américaines répartissent celles-ci, au point de vue de leur haute administration, en 10 catégories qui vont du « one man business », de l'affaire où un seul homme peut exercer toute l'autorité et la responsabilité, aux entreprises décentralisées à administration collégiale. Le « one man business » aux Etats-Unis ne dépasse pas 75 ouvriers ou employés ; mais déjà à ce stade une partie de l'autorité est décon-

centrée sur un chef de production, technicien ou ingénieur. Au-delà de ce nombre, qu'il s'agisse de « two men business » ou de plus vastes entreprises à direction décentralisée, l'ingénieur occupe le plus grand nombre de postes de direction. Sans doute ces relevés confondent les hommes de formation universitaire avec les techniciens, mais ils montrent l'étendue de l'offre d'emploi.

Si la formation universitaire des sciences appliquées se trouve ainsi donner les cadres de la production, elle fournit aussi ceux de la recherche scientifique. Je ne crois pas que, dans ce domaine, l'offre d'emploi aux hommes de formation scientifique ait atteint son plafond. Qu'il s'agisse du secteur privé, du secteur public ou semi-public, quelles que soient les remarquables réalisations déjà obtenues grâce aux Universités et au Fonds National, la recherche offre un grand potentiel d'emploi. Elle renaît continuellement car le progrès des connaissances, quelque rapide qu'il soit, l'est moins que l'étendue de l'ignorance qu'il permet de percevoir. On affirme que les grands services d'études et les énormes laboratoires créés aux Etats-Unis ou ailleurs dépassent la capacité d'un petit pays, et que nos réalisations resteront médiocres. La vitalité actuelle de notre recherche scientifique dans les Universités révèle pourtant des ressources profondes et ne demande que des collaborateurs. M. Clémens, dans son excellente étude sur « l'Université de Liège et l'évolution sociale contemporaine », y a suffisamment insisté. L'accomplissement de la mission d'une grande Université commande une extension de l'emploi pour permettre le travail d'équipe, devenu indispensable au progrès des sciences exactes.

Mais il ne faut pas mettre uniquement l'accent sur l'envahissement de notre civilisation par les sciences physiques et mécaniques qui, en gros, est effectué par les diplômés des Facultés des Sciences.

Notre monde requiert non seulement le développement de la production, il exige une surveillance étroite de cette dernière au point de vue de son rendement. Le livre de Mumford, « Technique et Civilisation », souligne ce caractère. Il ne suffit pas d'étendre l'empire de la machine ou de l'énergie, il faut simultanément les mieux utiliser. La production ne s'accroît plus seulement par l'addition de kilowatt-heures et d'outils, mais par des schémas ordonnés du travail pour une meilleure articulation de ses divisions, par la standardisation, la normalisation, la rationalisation. Ce n'est pas par hasard que Taylor, Fayol, Le Chatelier, Gantt, Reilly, furent des ingénieurs. Les impératifs nouveaux imposés par la technique au rythme du travail, à son climat, à son environnement, ont produit une réaction, une rébellion intellectuelle ou morale. L'homme veut se prémunir contre la détérioration que le machinisme fait subir à la personne. Depuis l'entre-deux guerres, depuis la dernière surtout, retentit un grand appel : « Sauvez l'homme ». Vous le trouverez dans l'œuvre des philosophes — voyez Gabriel Marcel — des

sociologues — voyez Carrel — des économistes — voyez Keynes et Beveridge.

Même les ingénieurs l'ont entendu : vous avez tous lu l'excellent livre de Raoul Dautry, « Métier d'homme ». Ce polytechnicien, administrateur général des chemins de fer et homme de réseau, apporte un témoignage de son action de grand « manager » et révèle sa préoccupation dominante : « Faire porter tous les efforts sur une science de l'homme qui permette de déterminer non seulement dans quelles conditions physiques mais encore mentales, spirituelles, morales, civiques, l'homme peut s'adapter harmonieusement au monde moderne ».

Cette préoccupation ne concerne pas seulement le « supplément d'âme » requis par Bergson; elle poursuit d'une manière plus subtile l'amélioration du rendement, par l'élimination des formes de travail abrutissantes, l'élaboration d'un climat stimulant, l'atténuation des conflits d'intérêts. « Human relations in Industry » ou « Industrial Relations » sont devenues une spécialité nouvelle aussi nécessaire à la conduite d'une entreprise que la technique pure. Dans les très grandes entreprises américaines, un administrateur délégué est spécialement chargé de cette œuvre sociale et psychologique; les problèmes qui s'y rapportent sont l'objet d'examens périodiques aux échelons les plus élevés des Conseils d'administration.

Pareille matière ne peut être traitée sans le secours de connaissances systématiques, acquises par des études du niveau universitaire. Le champ y est ouvert plus encore à la recherche qu'à l'application. M. Clémens a signalé que le développement des recherches dans l'ordre des sciences humaines risquait d'échapper aux Universités si ces dernières n'étaient pas dotées d'un staff comprenant les collaborateurs nécessaires pour les accomplir. L'application de ces recherches dans tous les domaines de la vie sociale, depuis l'atelier jusqu'aux agglomérations urbaines, risque de dévier vers un empirisme, nocif et improvisateur, si les hommes dressés aux disciplines scientifiques ne s'offrent pas pour les poursuivre.

Ce n'est pas seulement la société occidentale, comprimée dans ses usines, qui a besoin de la réflexion et de l'habileté des « clerks »; tous les pays qui se reconnaissent sous-développés les attendent. La pénétration de notre civilisation dans ces territoires y rendent nécessaires toutes les disciplines qui l'ont façonnée chez nous, depuis les plus traditionnelles jusqu'aux plus avancées. N'oubliez pas, à titre d'exemple, qu'il manque quelques centaines de médecins au Congo et qu'en Belgique la psychologie appliquée fait ses premiers pas.

Mon inventaire très général n'est pas terminé. Notre époque n'est pas uniquement celle des ingénieurs, ne demande pas seulement le conseil et les services de ceux qui, plus sensibles au fragile équilibre de l'homme, le protègent contre les excès : elle est aussi

« l'âge des administrateurs ». Je crois que c'est Siegfried qui lui a donné cette étiquette. Par un double mouvement, celui de la croissance des entreprises industrielles, commerciales et financières, et celui de l'extension de l'intervention de l'Etat dans les services qu'exige le bien-être des citoyens, un devoir nouveau s'impose aux cadres qui bâtissent la hiérarchie directrice de tout le labeur social; un devoir dont l'emprise est plus forte à mesure que l'on gravit les échelons de l'autorité et de la responsabilité. Il est devenu trop banal de le qualifier par la définition de Fayol : on n'ose plus la citer.

Mais aucune définition n'en révèle l'étendue, la compétence ou la subtilité psychologique. Heureusement, les Anglo-Saxons l'ont baptisé d'un mot intraduisible : « management ». Il inclut l'aptitude à travailler effectivement et efficacement avec d'autres, l'aptitude à prendre des décisions, l'acceptation des responsabilités, la compréhension des structures et du dynamisme de la société, la connaissance des techniques de l'entreprise. Je ne prétends pas que cette fonction d'administration, ainsi définie, soit accomplie efficacement par nos administrations publiques. Leur effort est trop souvent ossifié au point de justifier le sens péjoratif du mot « bureaucratie ».

L'accomplissement de cette fonction demande des qualités personnelles qu'aucun diplôme ne confère mais que les disciplines traditionnelles de la philosophie, de l'histoire, du droit et de l'économie politique font naturellement fructifier. Il demande une ouverture d'esprit, une culture générale, une compréhension du mécanisme de la vie en société, telles qu'il y a une forte présomption que seul l'universitaire en soit le bon véhicule.

J'ai affirmé autrefois, comme Commissaire royal, la nécessité d'accorder à l'universitaire le plus large accès aux fonctions supérieures des administrations publiques. Le Statut des Agents de l'Etat, en créant le grade de « secrétaire d'administration » et en limitant l'accès direct à la 1^{re} catégorie de fonctionnaires aux seuls porteurs de diplômes de fin d'études universitaires recrutés au concours, en a donné toute possibilité. De 1946 à 1950, 2375 universitaires ont présenté l'examen d'administration; 670 ont été admis au service de l'Etat (1). C'est trop peu mais il y a progrès. Avant la guerre, le nombre de fonctionnaires universitaires était plus réduit : une centaine sur 15.000 agents au Ministère des Finances; 40 sur 500 agents au Ministère de l'Instruction publique. Si l'on veut que l'Administration soit commandée par des fonctionnaires capables de s'imposer, non moins par l'élévation de leur intelligence que par l'étendue de leurs connaissances, il y a un équilibre à rétablir, et l'offre d'emploi aux universitaires devrait augmenter pour autant.

(1) Sont exclus de ces chiffres : l'enseignement, la magistrature, les services publics décentralisés.

Depuis 1938, les administrations publiques ont reconnu la nécessité de créer, à côté des services d'exécution, des services d'études. Cette réforme, accomplie à contre-cœur, n'a pas encore produit tous ses effets; elle répond à une règle de bon sens que les grandes entreprises privées ont adoptée depuis longtemps : la séparation de la « ligne organisation » et de la « staff organisation ». À côté des hommes jetés dans l'action, accomplissant dans la plénitude les fonctions d'administration, ordonnateurs des activités de détail ou élaborateurs d'une politique, il faut des hommes capables d'étudier lucidement les problèmes complexes que pose l'exercice des fonctions des premiers. Une « staff organisation » élargit considérablement le champ d'action des « executives ». J'imaginerais volontiers de grands services d'études ne comprenant que des universitaires et des sténo-dactylos. Leur fonctionnement serait d'autant plus productif qu'il décharge la hiérarchie de fonctionnaires moins instruits.

Notre âge administratif ne demande pas seulement de grands services publics nationaux. Je n'entrerais pas ici dans la controverse de l'intégration économique et politique européenne, mais il paraît inévitable et désirable que les grandes entreprises internationales coordonnent les vastes intérêts de l'Occident et du continent. À ce stade, l'unité européenne ne peut réussir sans la plus vaste action de l'esprit et la compétence d'une élite. Nos universitaires auront à la préparer systématiquement pour ses tâches nouvelles.

Vous trouverez mon inventaire trop optimiste. Je place l'universitaire sur chacun des gradins de ces vastes escaliers entrecroisés qui montent du travail d'exécution, d'atelier ou de bureau vers le commandement des affaires.

J'attends de l'universitaire qu'il mette au service de l'Etat et de l'entreprise privée la pleine action de l'esprit et des qualités que l'enseignement universitaire ne crée pas, mais incontestablement développe : le jugement, le sens des responsabilités, le dévouement. Jamais ces qualités n'ont été aussi nécessaires.

Mais mon tableau a ses ombres : souvent les universitaires ne sont pas bien accueillis; souvent ils n'ont pas toutes les qualités qu'on attend d'eux. L'emploi des universitaires est freiné d'abord par l'opposition traditionnelle des praticiens. Le sentiment d'une frustration, d'une injustice, se combine chez ceux-ci avec la conviction de la supériorité de l'expérience et du maniement des cas concrets; qu'il s'agisse d'une machine, d'un bordereau ou d'une équipe d'ouvriers, le praticien s'enorgueillit de son expérience.

Cet état d'esprit se manifeste parfois avec vigueur. Récemment, dans ce pays, un Ministre du Budget a proposé d'élargir l'accès direct aux fonctions de 1^{re} catégorie à tous les porteurs de diplômes d'enseignement technique, voire même de supprimer l'accès au concours à la catégorie supérieure des fonctionnaires pour n'y plus admettre que ceux qui ont franchi tous les échelons hiérarchiques.

Cette hostilité se donne libre cours quand le choix existe entre ceux qui sont porteurs de diplômes universitaires et les autres. La bureaucratie favorise instinctivement ceux qui ont suivi avec soumission ses règles routinières.

Ce n'est pas là un phénomène particulier aux services publics. Les grandes entreprises privées le connaissent également. De grands chefs d'entreprises défendent la formation « sur le tas » par la routine, la répétition, l'accumulation d'expériences fragmentaires et la lente progression sur le tableau d'avancement.

Cette opposition aux universitaires conduit souvent à les refouler vers des emplois très spécialisés de recherches et d'étude, à les écarter de la ligne de hiérarchie exécutive : on les considère comme incapables d'action. L'universitaire accroît souvent le grief qui lui est fait par un certain mépris de la pratique qu'il trouve trop mesquine et trop fragmentée. Qu'on place un docteur en droit devant la liasse de paperasses d'un crédit documentaire, ou un ingénieur devant un tour et le tranquille triomphe du rédacteur ou du contremaître est acquis.

Cet écueil n'est pas dû à l'Université qui ne peut se charger d'apprendre la technique appliquée à l'atelier ou au bureau. C'est en général la mauvaise organisation des stages qui cause et entretient les frictions. Le statut des Agents de l'État, par exemple, prévoit un stage de trois ans pour les universitaires. Il suppose que les jeunes stagiaires passent par tous les services, y accomplissent toutes les opérations et reçoivent explications, commentaires, éducation. En fait, abandonnés à eux-mêmes, ils tâtonnent, se désintéressent et n'ont le choix qu'entre l'ennui et le mépris.

Dans l'entreprise privée, c'est plus difficile encore : le stage y est considéré comme une perte de rendement, et pour le stagiaire, et pour celui qui devrait le former. Dans ce cas, le stagiaire est refoulé vers quelques tâches qu'il accomplirait d'emblée, sans apprentissage. L'universitaire, de son côté, s'y prête de mauvais gré. Il a l'impression d'être diminué par des travaux que le diplôme qu'il porte disqualifie à ses yeux. Beaucoup de vanité et quelques illusions s'ajoutent parfois à une excessive confiance dans la valeur des diplômes. Ces sentiments déclenchent une tension qui aggrave les préjugés anti-universitaires du personnel qui n'a pas eu le privilège d'une formation académique.

Toutes ces difficultés sont augmentées par le mécontentement qu'entraînent des appréciations différentes de la rétribution convenable du diplômé. Les théories de la rétribution ont recours aux qualifications « convenable » ou « juste » pour définir les salaires. Remarquez que généralement une rétribution « convenable » est estimée insuffisante par celui qui la touche et excessive par celui qui la paye. Lorsque l'universitaire commence sa carrière avec une rétribution de 5000 à 7000 frs par mois dans le secteur privé, et de 10.000 à 12.000 frs par mois dans le secteur public, il souffre

certainement d'une impatience de voir améliorer la reconnaissance pécuniaire de ses mérites; et pourtant, dans l'esprit des employés de catégorie inférieure, rompus par des années de pratique indispensable à l'accomplissement de tâches plus modestes, cette rétribution paraît presque injuste et en tout cas excessive.

J'ai essayé de calculer autrefois ⁽¹⁾ le « rendement du placement en frais d'éducation ». Si l'on connaît le minimum vital du travailleur le moins qualifié, le nombre d'années d'études ou d'apprentissage, la longueur des carrières et le taux de l'intérêt, la valeur monétaire de la capacité requise pour l'admission à certaines fonctions peut se chiffrer comme un amortissement de capital. Ce calcul ne couvre pas la compétence supplémentaire due à l'expérience, l'application, la maturité, mais il appuie une différenciation de taux, au départ des carrières.

Personne ne met en doute la relation entre la capacité du travailleur et sa productivité ou l'efficacité de son effort. A une époque de machinisme et de grandes entreprises, la science et la technique sont à la base même de la production. Pour l'ouvrier qualifié, comme pour l'ingénieur, le résultat du travail est amplifié et vivifié par les connaissances, l'habileté, la capacité plus grande. La variété des tâches administratives impose l'emploi de capacités les plus diverses, depuis celles qui s'acquièrent par un apprentissage élémentaire jusqu'à celles qui requièrent une plus ample culture. On ne pourra jamais doser en termes monétaires exacts la valeur de ces capacités, mais on peut les classer d'après leur gradation. On ne pourra jamais payer exactement la productivité du talent ou de la puissance intellectuelle. Mais puisqu'il faut un étalon de mesure, on peut calculer, en termes monétaires, le coût normal et moyen de la formation scolaire : c'est une première donnée précise.

Mais les données les plus explicites ne traduisent pas les ressentiments qui naissent de ce qui semble être un privilège.

Une dernière cause de frictions qui entrave l'emploi des universitaires est leur affectation à des fonctions qui ne leur conviennent pas. De nombreuses tâches de direction et d'exécution, tout en exigeant un travail intellectuel, ne requièrent ni les capacités, ni l'éducation universitaire et peuvent être remplies par des agents dont les aptitudes et la formation sont strictement professionnelles. C'est une erreur qui rejailit sur tous d'utiliser des ingénieurs au lieu de techniciens, des docteurs en droit là où suffiraient des comptables : ni le principe du rendement, ni celui de l'économie ne sont satisfaits, et une certaine dépréciation sociale s'étend à tout le groupe en cause.

(1) « Essai sur la Technique et la Théorie des Traitements ».

Au terme de cette exploration rapide des besoins et des difficultés qu'il y a à les satisfaire, que répondre aux questions que posent les « Amis de l'Université » : comment aider les jeunes universitaires dans leurs préoccupations relatives à leur avenir professionnel ? A quel moyen recourir pour préparer une entrée dans une profession qui soit réellement enrichissante pour l'universitaire ? Comment faire correspondre l'offre et la demande d'emploi ?

Je crois que l'on peut demander aux employeurs d'universitaires de faire des prévisions quant au nombre et à la nature des emplois qu'ils peuvent offrir dans un certain délai. Avant la guerre déjà, le Commissariat à la Réforme administrative avait suggéré que cela se fit systématiquement pour les services publics. Ce devrait être un devoir normal des services du personnel. L'âge de la retraite est connu, le rythme des promotions est prévisible, un calcul élémentaire peut établir le nombre de vacances auxquelles il faut pourvoir. Les chiffres que publierait le Service d'Administration Générale seraient plutôt l'indication d'une tendance qu'une statistique précise, mais l'on éviterait l'embouteillage de certaines carrières et les longues attentes avant le recrutement ou la nomination. On éviterait surtout les conseils hâtivement donnés qui, faute d'être corrigés à temps, encouragent les jeunes gens à accomplir des études longtemps après que le service public intéressé n'a plus besoin de leur spécialité.

Je me souviens qu'un discours prononcé, en 1920, par un ministre, signalant un besoin de diplômés en philologie germanique, a produit pendant vingt ans un désespérant encombrement de cette carrière. Si la connaissance des besoins et des offres d'emploi existait pour une période de quelques années, il faudrait encore que les Universités se communiquent les inscriptions prises à chacune de leurs facultés ou écoles. Il ne s'agirait aucunement de diriger des jeunes gens vers telle étude, mais de leur donner des informations qu'ils utiliseraient sous leur responsabilité.

Les grandes entreprises privées dressent déjà des états de besoins de personnel et font des prévisions à long terme. Est-il déraisonnable de penser que des fédérations professionnelles pourraient étendre et rassembler ces renseignements et les communiquer aux universités ? Certaines fédérations le font déjà. Il suffirait de centraliser et de généraliser leurs statistiques. L'inventaire qui serait ainsi dressé n'empêcherait ni la compétition entre Universités, ni le choix des employeurs, ni la liberté de l'étudiant. Il ne comporterait, je crois, aucun danger de dirigisme intellectuel, qui serait un mal plus grand que celui que nous cherchons à éviter.

Des statistiques assez générales pourraient ainsi s'étendre, non seulement aux universités mais, aussi aux écoles techniques supérieures et à toutes celles dont les diplômes peuvent entrer en compétition avec l'enseignement universitaire.

Pareil tableau des débouchés peut-il induire en erreur parce que l'emploi est affecté par la conjoncture économique ? Peut-être.

Pourtant l'emploi de l'universitaire est plus stable que celui de l'ouvrier ou de l'employé non qualifié. Même en temps de crise, l'entreprise défend ses cadres. Elle respecte l'adage : la réserve d'hommes est plus importante que la réserve de capital. En outre, à notre époque, la théorie du plein emploi, même interprétée d'une manière moins excessive que ne le veulent leurs auteurs, prémunit sans doute la société contre les à-coups dévastateurs d'un chômage conjoncturel important.

L'inventaire quantitatif devrait être accompagné d'une description qualitative des emplois que peuvent occuper les universitaires. Les services publics et les grandes entreprises privées anglo-saxons sont, depuis des années, familiarisés avec la technique du « job rating » et du « job evaluation » qui circonscrivent avec exactitude les exigences de la fonction au point de vue connaissance, expérience, responsabilité. Cette analyse difficile, et parfois poussée à l'extrême, par certains spécialistes est indispensable pour une utilisation rationnelle et complète de chacun des degrés d'éducation et de formation obtenus par l'école.

L'introduction généralisée en Belgique des règles d'admission et de promotion du personnel, basées sur ces techniques, peut demander du temps mais l'idée est en marche, et l'Office de Productivité ainsi que les techniciens d'outre-Atlantique amenés par le M. S. A. la feront sans doute progresser rapidement. Les jeunes universitaires seraient ainsi avertis des caractéristiques et de la spécialisation des tâches qui les attendent et pourraient orienter leur formation en conséquence. Les frictions qui résultent d'une mauvaise adaptation du sujet à l'emploi seraient évitées.

On peut faire plus qu'informer les étudiants. Nous avons fait allusion tantôt à la mauvaise organisation du stage professionnel. Ce serait, croyons-nous, œuvre rentable de veiller à son meilleur fonctionnement. Pour les entreprises privées, il conviendrait que les fédérations montrent tout l'intérêt que présente ce problème et soulignent l'exemple de quelques très grandes firmes qui s'en sont déjà préoccupées. Le stage est, en effet, de nature à apporter une solution à l'inadaptation, dont on leur fait grief, des universitaires aux tâches qui leur sont confiées ; il peut en outre être organisé de manière à permettre l'élimination de ceux qui se révéleraient incapables de réaliser exactement ce que l'on attend d'eux.

Enfin, — et ceci, comme la réforme du stage, dépasse la compétence des « Amis de l'Université », — il y a un effort de rationalisation à réaliser dans l'agencement des fonctions, tant dans les services publics que dans de nombreuses entreprises.

Nous nous réjouissons de constater l'intérêt qui s'est déjà manifesté dans ce domaine : des expériences ont été tentées en vue de l'utilisation systématique et rationnelle des compétences aux différents échelons, et les méthodes propres à réaliser cet objectif font l'objet des soins de plusieurs industriels.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas citer une autre innovation propre à renforcer le crédit des universitaires. Je veux parler des cours de « post graduate », où ceux-ci viennent en quelque sorte se retremper et prendre une nouvelle conscience des problèmes actuels.

L'initiative vient d'Angleterre. Elle s'est développée aux Etats-Unis. Des cours accueillent des hommes de 35 à 45 ans, la plupart occupant déjà des postes de direction ou aptes à y être nommés : il y a là des ingénieurs, des médecins, des fonctionnaires, des professeurs. On y étudie avant tout les méthodes et l'organisation du travail. Cette confrontation de l'expérience très diversifiée d'hommes, qui ont déjà le souci et la responsabilité de la direction, se combine avec la recherche individuelle, l'approfondissement des techniques et le rafraîchissement des connaissances. Quelques mois passés à une « révision des valeurs », une critique des routines, à rechercher les règles d'action et à repenser les méthodes de travail constituent pour les universitaires une occasion nouvelle de se préparer à employer au mieux l'intelligence qu'ils apportent à l'exercice de leurs fonctions.

La tâche difficile à laquelle se sont voués les « Amis de l'Université » est plus importante et plus vaste encore que les seuls problèmes que j'ai évoqués. Son caractère profondément humain dépasse les énumérations et les solutions techniques. Le problème de l'emploi, qu'ils cherchent à résoudre, est grave parce qu'il touche à l'équilibre et au bonheur des hommes, à l'accomplissement de leur effort et de leur devoir. Son incidence économique est importante parce que l'avenir de notre continent repose sur la qualité de l'intelligence qui sera appliquée à diversifier et à intensifier sa production matérielle, tout en lui conservant une lucidité qui équilibre le matérialisme de l'époque.

* * *

De nombreuses personnalités prirent la parole, après l'exposé des deux rapports. Nous publions ci-dessous le texte de leurs interventions, d'après le compte rendu sténographique.

M. D'HAVÉ, secrétaire général adjoint du Comité central industriel de l'enseignement professionnel et technique. — Je crois pouvoir dire que certains secteurs industriels ont déjà répondu, dans une certaine mesure, au vœu de M. Camu. Les milieux de la Fabrimétal ont fait une étude approfondie du rôle de l'ingénieur dans l'industrie; la fédération de l'industrie textile également. L'industrie chimique, de son côté, a entamé l'étude du problème et certains résultats ont déjà été communiqués à notre Comité. C'est là un exemple qui peut être suivi et auquel nous devons apporter tout notre appui.

Quelles fonctions l'universitaire peut-il accomplir dans l'industrie ? Le problème a été examiné plus particulièrement pour l'industrie

textile, sans toutefois être poussé à la dernière limite. On a essayé de définir d'assez près le rôle de l'ingénieur dans l'usine et l'atelier. Il y a peut-être là un exemple à suivre dans d'autres secteurs. Notre rôle est d'essayer de le faire adopter, et je dois dire que nous remportons d'assez sérieux succès.

M. A. DEWANDRE, *président de l'Association des Amis de l'Université de Liège*. — Parmi nous, se trouve M. Struye de Swielande, qui représente l'industrie textile. Il m'a souvent signalé qu'il n'y avait pas d'étudiant dans la section des ingénieurs civils pour les industries textiles. Il y a deux écoles qui peuvent former ce cadre, les Universités de Gand et de Liège, et il n'y a pas d'étudiant.

Si le Centre d'information pouvait indiquer, à des personnes s'intéressant à la fabrication textile, des renseignements précis sur cette carrière, il y aurait certainement une orientation plus importante vers ces études.

M. STRUYE DE SWIELANDE, *président de la Commission de la formation professionnelle, de la Fédération de l'industrie textile*. — Je crois pouvoir vous informer que la Fédération de l'Industrie Textile a fait récemment de recherches quant à l'emploi des ingénieurs civils dans cette industrie en Belgique. Nous sommes environ 200 ingénieurs civils dans toute l'industrie textile belge, alors qu'il y a une vingtaine d'années, nous n'étions que 20 ou 25.

Dans cette industrie, il y a 170.000 travailleurs et le chiffre de 200 vous donne la proportion qui existe, soit un ingénieur civil pour 1000 travailleurs, environ. C'est une première constatation et, puisque aujourd'hui, on a beaucoup parlé de statistiques, c'est un premier point que nous pouvons vous communiquer. Ces 200 ingénieurs ne sont pas tous, loin de là, des ingénieurs civils des industries textiles; nombre d'entre eux sont des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs des mines, des ingénieurs électriciens.

Quant aux desiderata de l'industrie textile, je crois utile de vous communiquer comment nous les avons établis. Vous savez que la plupart des professions ont établi leur cahier des charges. Ce cahier des charges fait connaître les desiderata minima quant à la formation aux diverses fonctions qui peuvent se rencontrer dans les dites professions, c'est-à-dire la formation de la main-d'œuvre, la formation des contremaîtres, des ingénieurs techniciens et civils. Nous ne parlerons ici que des ingénieurs civils.

À la Commission de la formation professionnelle de la Fédération de l'Industrie textile belge, que j'ai l'honneur de présider, nous avons fait l'étude de la formation de l'ingénieur civil. Nous avons fait cette étude, il y a un an et demi, en collaboration avec la Faculté des Sciences de l'Université de Liège et la F. A. B. I. C'est vous dire que les documents que j'ai remis à l'un de vos directeurs reproduisent les desiderata minima relatifs à la formation des ingénieurs civils dans les différentes branches de l'industrie textile; il s'agit, bien entendu, de connaissances générales.

M. R. CLÉMENS, *secrétaire de l'Association des Amis de l'Université de Liège*. — Semblables documents fixent les conditions relatives aux connaissances techniques requises des universitaires dans l'industrie textile. Je me demande si cela est suffisant pour répondre aux besoins d'information des jeunes gens qui cherchent une carrière.

M. STRUYE DE SWIELANDE. — Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est une part de l'orientation.

M. CLÉMENS. — Est-il possible, et dans quelle mesure, qu'outre la détermination des connaissances requises, on puisse parvenir à obtenir des renseignements sur les fonctions et le genre de vie que ces fonctions impliquent. Ceci surtout serait très utile pour nos jeunes gens, car ceux-ci ne connaissent rien du métier qu'ils se proposent de prendre un jour. Je crois que c'est sous cet aspect qu'il est important d'éclairer le problème et que seuls ceux qui sont dans la vie professionnelle, sont à même de donner ces informations.

M. STRUYE DE SWIELANDE. — Il faudrait donc que la Fédération dresse des statistiques de l'emploi de chaque catégorie de formation par rapport, soit à la population de la main-d'œuvre textile, soit à la population textile de tout le pays. C'est un aspect capital; on est en train de l'élaborer, mais je ne puis vous communiquer de chiffres pour le moment; toutefois, j'espère que d'ici quelques mois nous pourrions vous donner des renseignements plus intéressants à ce sujet.

M. SADZOT, *président de l'Association régionale de Liège de Fabrication de Métal*. — Je pense que si vous désirez arriver à ce résultat, il est absolument indispensable que l'initiative vienne de votre Centre et que ce soit lui qui pose aux fédérations professionnelles, non pas en une séance ayant quelque solennité comme celle-ci, mais dans le courant de l'année, des questions précises. Il est possible que les fédérations ne soient pas en mesure de répondre à certaines de ces questions actuellement, parce que les statistiques, les renseignements, ne sont pas suffisants; mais elles pourraient prendre des mesures pour être à même d'y répondre dans la suite. Je crois que c'est la seule méthode qui permettrait d'arriver à des résultats concrets.

M. BOCHKOLTZ, *président de la F. A. B. I.* — Je me souviens qu'à l'époque où il y avait pénurie d'emplois pour les ingénieurs, — c'était en 1932 —, l'on a fait au sein de toutes les associations d'ingénieurs et de la F. A. B. I., une enquête à laquelle nous avons participé, pour rechercher quelles étaient les possibilités d'emploi des ingénieurs dans l'industrie nationale. Ce sont des souvenirs qui me sont revenus en écoutant ces messieurs et je ne me souviens plus bien des détails; mais je suis certain qu'on avait compartimenté les secteurs industriels et qu'on y avait recherché, — en partant de l'idée que la structure de l'industrie de l'époque avait une tendance à confier certains postes à des praticiens ou ouvriers —, quels étaient les emplois dont les universitaires devaient être titulaires.

Madame la Préfète du Collège Marie-José à Anvers. — On a parlé tout à l'heure de cours de « post-graduate » où les professeurs, les ingénieurs, les universitaires pourraient venir « se rafraîchir » de temps en temps. Je pense que ce serait extrêmement stimulant pour les professeurs qui s'encroûtent dans le train-train journalier, dans la routine, et qui pourraient y rencontrer d'anciens compagnons, y trouver une nouvelle formation leur permettant de participer à des examens nouveaux; les enfants ne pourraient que s'enrichir de cette amélioration.

M. F. DUYCKAERT, *Assistant à l'Université de Liège*. — Je me demande si la solution exposée tout à l'heure est suffisante. Je crois que le nombre d'étudiants qui sortent de l'enseignement moyen et qui n'ont aucun goût spécial pour une profession est important. Je crois que c'est un problème très grave et s'ils viennent trouver le Centre d'information, il faudrait que l'on puisse leur donner plus que des renseignements purement objectifs, plus que des statistiques exactes; autrement ils ne pourront être des hommes absolument compétents dans le domaine de l'activité choisie. A mon sens, le côté psychologique de la question a une très grande importance et le but ne sera pas atteint si lorsqu'ils se présentent au Centre, on leur dit « Nous sommes ici pour vous donner uniquement des renseignements objectifs... » Je m'excuse de poser cette question, mais à qui exactement les jeunes devront-ils s'adresser si le Centre ne peut leur donner les précisions qu'ils recherchent? Le Centre ne pourrait-il se préoccuper de ces questions. Agir autrement, je crois que c'est limiter d'une manière regrettable les buts recherchés.

Il y a d'autres organismes qui s'occupent de ces questions pour les ouvriers par exemple; je ne sais s'il y en a attachés aux problèmes psychologiques concernant les universitaires. On a étudié ces questions pour des niveaux culturels, disons inférieurs, mais du point de vue universités, je ne vois pas d'organismes semblables. Je me demande donc, si, dès lors, le problème ne devrait pas tout spécialement attirer notre attention.

R. P. DE GÉRADON, *Recteur de l'Ecole abbatiale de Maredsous*. — Effectivement, les conseils d'ordre psychologique seraient très précieux. Les étudiants sont jeunes, ils s'engagent dans la carrière avec une idée; puis deux ou trois ans après, ils commencent à douter. Il serait donc utile d'organiser à leur intention un examen, par une sorte de tests, que l'on ajouterait au service de renseignements; ceci pourrait peut-être donner une orientation précise aux universitaires.

M. CAMU, *Vice-Président de la Banque de Bruxelles*. — Il est séduisant de tenter de donner des conseils comme cela se fait sur une très grande échelle dans les pays anglo-saxons. Mais, c'est terriblement lent pour arriver aux résultats voulus. D'autre part, comment

mesurer les aptitudes de chacun et déclarer qu'il faut en faire des ingénieurs, des médecins, des économistes? Dans ce domaine, je pense que l'examen psychotechnique ne peut être utilisé et qu'il présenterait de grands dangers. Par contre, l'intervention d'un ou deux psychologues peut être utile pour déceler la personnalité, pour amener le jeune homme à dire ce qui est en lui.

M. J. THILL, *secrétaire général adjoint du Bureau universitaire de Statistiques de Paris* (1). — Dans le domaine de la psychotechnique, nous agissons avec une très grande prudence; nous mettons l'accent avant tout sur l'information relative aux écoles, aux études, aux professions. Nous ne faisons intervenir l'examen psychotechnique que pour les cas tout à fait spéciaux. Nous avons pris soin de rechercher des tests tout à fait appropriés et nous ne les avons appliqués qu'après les avoir longuement éprouvés. Nous ne tirons pas de conclusions définitives de ces examens; ils ne servent que comme éléments supplémentaires d'appréciation. En outre, nous attachons une très grande importance à la formation du personnel. Nous exigeons de celui-ci, à côté de la formation technique de conseiller d'orientation professionnelle, une formation universitaire, c'est-à-dire la licence en psychologie.

Cette méthode donne de très bons résultats, en particulier s'il s'agit de jeunes gens se trouvant dans une situation délicate; c'est surtout dans ces cas que nous l'employons; nous ne l'appliquons que rarement à des jeunes gens « normaux », si ce n'est à titre expérimental.

L'essentiel de notre intervention se situe sur le plan de l'information. Nous commençons cette information très tôt, au sein même des établissements du second degré; dans les collèges, dans les lycées, il y a un professeur qui donne aux élèves tous les premiers renseignements. Pour rassembler ces renseignements, nous provoquons des enquêtes auprès des fédérations industrielles, des administrations publiques,... Nous réunissons ainsi une documentation sur l'ensemble des professions. Ensuite, nous faisons une synthèse de nos recherches que nous publions; nous publions beaucoup nos travaux; nous avons un grand nombre de publications de portées différentes, certaines destinées aux professeurs, d'autres au grand public; nous y donnons

(1) Le Bureau universitaire de Statistique et de Documentation scolaires et professionnelles est un organisme, fondé en 1932, dont l'objet essentiel est de mettre constamment à la disposition des élèves et des étudiants de tous les ordres d'enseignement, de leurs familles, des éducateurs, des conseillers d'orientation professionnelle, des employeurs et des administrations intéressées, une documentation aussi complète que possible sur les écoles, les professions et leurs débouchés, afin de guider la jeunesse dans le choix de ses études et de ses futures activités professionnelles. Cet organisme dépend des Ministères de l'Education nationale et du Travail et de la Sécurité sociale. Il dispose de *Services centraux*, établis à Paris, qui assurent en permanence le travail d'élaboration de la documentation, et des *services régionaux* qui diffusent cette documentation par tous les moyens appropriés.

des renseignements généraux; nous pouvons, par exemple, donner la répartition des médecins dans une région donnée, etc...

M. CLÉMENS. — On a semblé indiquer que nombre de cas relèvent de la psychologie. Mais l'expérience semble prouver que toutes les questions posées au Centre sont de nature psychologique, ce qui ne veut pas dire que chaque visiteur constitue un cas à soumettre au psychologue. Au contraire, beaucoup de problèmes, le plus grand nombre, peuvent être résolus par une information objective appropriée. Le rôle de notre Centre doit être, s'il y a lieu, d'orienter le jeune homme vers une consultation psychologique. Il ne semble pas que, dans l'état actuel des choses, cela puisse être l'objet de notre activité propre.

Je tiens à remercier M. Thill pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner et à souligner l'importance de sa communication. Je me souviens qu'il y a deux ans, au moment de la création du Centre des Amis de l'Université, alors que j'étais à Paris, il m'a très largement ouvert les portes de ses services et montré l'ensemble des dossiers, le mécanisme et le fonctionnement des différents services de cet important organisme qu'est le Bureau universitaire de Statistique de Paris. Ce que j'y ai vu nous a certainement aidé très fructueusement pour ce que nous avons pu faire par la suite et je l'en remercie très vivement.

M. GAILLY, *professeur à l'Athénée royal de Liège, intervenant au nom de M. CLOSSET, préfet de l'Athénée.* — Je profite de l'occasion pour vous demander si vous préférez qu'on envoie à votre Centre les élèves qui veulent se documenter, ou si vous préférez nous faire parvenir une documentation que nous transmettrions à nos élèves, en leur indiquant ensuite qu'ils peuvent se présenter à l'Université, à votre Centre.

M. CLÉMENS. — La documentation que nous possédons n'a pas été publiée en entier jusqu'à présent. Cependant des informations sur les professions universitaires ont déjà été publiées et continuent à l'être au *Bulletin trimestriel des Amis de l'Université*, dans la chronique « Les carrières universitaires ». Elle est là à la disposition des établissements d'enseignement moyen. Plus tard, nous envisagerons de publier davantage. Dans l'état actuel des choses, les renseignements détaillés reposent dans nos dossiers, de sorte que l'information donnée reste verbale; nous ne demandons qu'à les communiquer, mais nous ne pouvons pas momentanément, en étendre la publication; car il faudrait établir une monographie pour chaque profession, et nous ne sommes pas encore à même de le faire; mais c'est dans cette direction que nous voulons aller, avec l'aide de chacun.

M. GAILLY. — Je voudrais attirer votre attention sur certaines difficultés de l'information sur les professions; il y a quelque temps, on avait signalé que le recrutement était assez large du côté de la géographie. Personnellement, je m'occupe assez bien d'orientation

de mes élèves. Evidemment, je me base sur les éléments partiels que je possède, et j'ai envoyé plusieurs élèves vers ces études. On vient de me communiquer que c'était une erreur et que cette demande n'existait pas.

M. CLÉMENS. — Votre remarque est très intéressante, car c'est le fruit d'une expérience qui risque de se reproduire, et c'est une raison supplémentaire de souhaiter des contacts étroits avec les milieux professionnels, qui permettront la vérification de la réalité des débouchés.

La seule communication de l'avis auquel fait allusion M. Gailly, selon laquelle de nombreuses carrières étaient possibles pour les diplômés en sciences géographiques, a suffi pour modifier complètement le recrutement des étudiants de cette section.

Cet avis a été communiqué il y a un an et demi environ et a amené 20 ou 30 inscriptions en première année de la candidature en géographie de Liège. On se fondait sur deux considérations : d'une part, les possibilités de faire carrière dans l'enseignement moyen de l'Etat où les cours de géographie sont donnés par des non-géographes; en réalité, ces possibilités sont limitées, du fait que les titulaires de ces cours ne sont pas à remplacer immédiatement. D'autre part, on se basait sur le développement — réel — des administrations de l'urbanisme, qui exigeraient l'emploi accru de géographes.

Ceci indique combien est sensible la décision relative aux études, et quelle influence peut exercer la moindre nouvelle relative aux « débouchés ».

M. GAILLY. — Je pense que 90 % des élèves se décident d'après les offres d'emploi; la question en tout cas que l'on pose constamment est la suivante : « Y a-t-il actuellement des possibilités d'avenir dans telle voie ? »

Je voudrais poser une dernière question. Les « Amis de l'Université » envoient-ils des conférenciers dans les établissements d'enseignement moyen ?

M. CLÉMENS. — Nous avons organisé des conférences, notamment à Liège, Verviers et Huy. Occasionnellement, on nous a déjà demandé de parler de tous ces sujets. Mais jusqu'à présent, nous n'avons pas organisé systématiquement de conférences dans les établissements d'enseignement moyen.

M. FREDERICQ, *prorecteur de l'Université de Liège*. — L'orateur qui m'a précédé a émis l'opinion que les jeunes gens s'orientent vers certaines catégories d'emploi, en ordre principal parce qu'il y a plus de débouchés dans une carrière que dans une autre. Je pense que ce point de vue a son importance. On a parlé aussi de l'aspect psychologique, du problème du choix d'une carrière, et je voudrais, à ce sujet, verser au débat une expérience personnelle, dont j'ai été témoin.

Il y a deux ou trois ans, alors que j'étais Recteur de l'Université, le Ministère des Colonies nous a envoyé un conférencier, qui est venu informer nos étudiants des débouchés, pour eux, au Congo; l'exposé a été fort intéressant. Après l'exposé du Directeur du Service de l'Hygiène, un débat s'est engagé; des questions ont été posées par des étudiants, qui étaient venus très nombreux et je dois dire que cela a été très réconfortant. Dix ou douze étudiants en médecine sont intervenus dans la discussion, et pas un seul n'a demandé quel est le montant du traitement, combien allons-nous être payés? Ils ont posé des questions sur leur avenir, sur les chances qu'ils avaient, après avoir fait un stage dans la brousse, d'être attachés à l'un ou l'autre des hôpitaux des grands centres, quelles chances ils avaient de pouvoir fonder une famille au Congo ou de pouvoir emmener leurs femme et enfants et de pouvoir assurer l'éducation de ces derniers. Voilà le genre de questions posées, cela montre que, pour les étudiants en médecine, la vocation est tout, et ce qui est vrai pour les étudiants en médecine, l'est vraisemblablement pour les étudiants en droit, en sciences appliquées. L'étudiant a compris qu'on ne fait bien que ce que l'on fait avec plaisir et qu'il faut, avant tout, choisir une carrière qui plaise.

* * *

Après cette dernière intervention, M. A. Devandre exprime à toutes les personnalités présentes ses plus vifs remerciements et tire la conclusion de cette séance d'étude.

Au terme de cet échange de vues, il m'est particulièrement agréable de vous remercier tous de l'intérêt que vous avez manifesté pour les problèmes que nous vous proposons.

Je remercie tout spécialement les rapporteurs et tous ceux qui, par leurs interventions, ont participé d'une façon active à ce débat.

L'ensemble des idées qui ont été développées au cours de cette après-midi témoigne, me paraît-il, que ce problème de l'information des étudiants sur leur avenir professionnel que nous avions mis à l'ordre du jour, rencontre, dans tous les milieux, l'écho de préoccupations sérieuses, et qu'une volonté se dégage de s'attacher à l'étude des questions qu'il soulève.

Je ne doute pas qu'une large collaboration puisse s'établir, qui permette de mettre à la disposition des jeunes, les éléments précis d'information qui leur permettront de choisir le genre de formation intellectuelle qui leur convient et de débiter dans la vie professionnelle, avec le maximum de chance de succès.

En guise de conclusion, je ne résiste pas au plaisir de vous faire part d'une impression qui m'est venue en considérant ces débats.

N'est-il pas étonnant peut-être, mais certainement très réconfortant, de voir un ensemble de personnalités, venues des milieux les plus divers, tant ceux du monde professionnel et des organisations

familiales, que de l'enseignement supérieur et moyen, abandonner leurs nombreuses et lourdes occupations, s'assembler ici, dans la salle académique d'une université, et pendant une après-midi entière, échanger leurs idées sur un problème aussi désintéressé que celui de l'aide à apporter aux jeunes gens, aux jeunes filles, au moment de l'orientation de leur vie.

Ce geste des aînés « qui savent » et qui désirent apporter aux jeunes générations le fruit de leur expérience me paraît digne d'être souligné.

Ce m'est une joie de vous quitter en évoquant cet aspect encourageant de notre réunion. Ce m'est une raison de plus d'espérer et de faire confiance en l'avenir.

Les Carrières universitaires

A propos de la formation des ingénieurs

Nous nous sommes réjouis dans le précédent numéro du Bulletin de voir un industriel liégeois nous adresser une note pour dire ce qu'à son avis, l'industrie demande des ingénieurs. M. Balteau, qui est membre d'honneur de l'A. I. Lg., — non point ingénieur A. I. Lg., comme nous nous excusons de l'avoir écrit par erreur —, a certainement témoigné par sa communication du grand intérêt qu'il porte au développement de notre Université.

Un groupe de professeurs de la Faculté des Sciences appliquées, dont les enseignements sont mis en cause par les exemples donnés dans l'article, nous écrit pour réfuter les faits cités par l'auteur.

Nous publions bien volontiers leur réponse que l'on trouvera ci-après, précédée de la lettre suivante :

Liège, 8 mars 1952.

Monsieur le Professeur Clémens,
Secrétaire de l'Association
des Amis de l'Université de Liège,
Liège

Monsieur le Secrétaire et Cher Collègue,

Nous avons pris connaissance de l'article intitulé : « Les Carrières Universitaires. Ce que l'industrie demande des ingénieurs », paru (sous la signature de M. Balteau) dans le N^o 4 de 1951 du *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*.

Nous vous prions d'insérer, dans le plus prochain numéro et sous le même titre, la note que nous vous remettons, précédée de la présente lettre.

Nous tenons à déclarer que cette note est une réfutation, pure et simple, des faits cités dans l'article de M. Balteau, et que nous nous refusons à la considérer comme l'amorce d'une discussion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire et Cher Collègue, l'expression de nos sentiments très distingués.

P. Chantraine, A. Schlag, J. Danze,
E. Bodart, L. Leloup, J. Ducarme,
G. Burnay, Fraeys de Veubeke.

Ce que l'industrie attend des ingénieurs

Le 17 février 1952, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège conférait au grand ingénieur français A. Caquot, membre de l'Institut, la qualité de membre d'honneur et lui remettait la Médaille Trasenster que venait de lui décerner son Comité scientifique. M. Caquot, qui est Ingénieur *Honoris Causa* de notre Université, se plut à dire combien il apprécie la formation de nos élèves et à affirmer que, plus que jamais, l'ingénieur doit être un Scientifique. Et il conta un souvenir de sa carrière, situé, pendant la guerre de 1914-1918, au moment de la bataille de la Marne.

Etant sur le front, il avait entrepris l'étude d'un armement dont le besoin se faisait sentir et, n'ayant en sa possession, à vrai dire, qu'un bloc-notes, un crayon et une règle à calcul, il avait trouvé la solution de son problème. Regagnant alors directement l'arrière, il rassemblait, en peu d'heures, — utilisant pour cela un ou deux des fameux taxis de la Marne, — une équipe de quelques dessinateurs trop âgés pour être mobilisés. Six jours après, tous les plans étaient élaborés, et on pouvait passer à l'exécution ! On produisit pour plusieurs milliards de matériel, sans qu'aucune modification se soit avérée nécessaire.

D'autre part, deux jours auparavant, nous avons pu lire dans le bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège, un article dû à la plume de M. Balteau, industriel liégeois, dans lequel l'auteur cherchait à faire le tableau du rôle de l'Ingénieur, et s'appuyait sur un seul exemple qu'il considérait sans doute comme suffisamment significatif.

Cet exemple, concernant l'organisation des travaux pratiques des cours de Construction des Machines que nous professons à l'Université de Liège, retint particulièrement notre attention.

Nous apprimes que ce qui est important pour le jeune ingénieur, c'est de savoir choisir judicieusement le format des papiers utilisés, c'est d'être parfaitement à même de dessiner sur calque afin que puissent être établis des plans de reproduction lisibles par l'atelier de fabrication, etc...

Et M. Balteau de conclure qu'il espère que cet exemple montre bien une des choses importantes que l'industrie attend des ingénieurs.

Il est intéressant de comparer les conceptions qu'ont, du rôle de l'Ingénieur, l'éminent membre de l'Institut et M. Balteau.

Toutefois, il n'est guère besoin d'un bien long examen pour conclure que si l'Université ne peut pas produire que des Caquot, elle ne *peut pas* former des dessinateurs exécutants.

Elle a une notion qui lui paraît juste de la formation qu'elle doit donner à ses élèves pour qu'ils puissent jouer dans l'Industrie le rôle que l'on doit attribuer à l'Ingénieur universitaire.

M. Balteau a demandé que le problème qu'il intitule : « Ce que l'Industrie demande des ingénieurs » soit abordé par les « Amis de l'Université ».

Ce problème a déjà été étudié par la Commission de l'Enseignement de l'A. I. Lg. et il a été donné une large diffusion aux résultats de cette enquête, notamment par la publication dans la *Revue Universelle des Mines*

(N° 8, 1947), d'un compte rendu succinct de l'enquête organisée par cette Commission, intitulé : « *Ce que l'industrie attend de l'Ingénieur universitaire* » et dans les *Mémoires du Congrès 1947 de l'A. I. Lg.* (section : Questions économiques, professionnelles et sociales) du rapport intégral de la Commission, sous le titre : « *La formation de l'Ingénieur universitaire* ». Il y est rappelé que cette enquête a été menée auprès des industriels et des chefs d'industrie, ainsi qu'auprès des ingénieurs eux-mêmes.

Loin de nous l'intention de dire que tout dans nos enseignements répond aux vœux qui ont été exprimés, mais dans l'essentiel, les desiderata sont réalisés.

Ce que l'on demande avant tout à l'ingénieur, c'est une forte culture scientifique et des connaissances techniques, basées sur une assimilation parfaite des principes, *sans que l'esprit se soit encombré d'un fouillis de détails.*

Si ce sont ces détails qui doivent constituer une *formation plus industrielle*, le rapport a indiqué la solution. Il estime, de l'avis de Chefs d'Industrie membres de la Commission, qu'au sortir de l'Ecole, il faut donner au jeune ingénieur un délai d'un an pour qu'il soit adapté à sa fonction et que c'est à l'industriel qu'il incombe de faire cette adaptation.

C'est aussi et surtout pour lui un devoir d'adapter la fonction à la qualité de la formation de l'ingénieur universitaire.

Nous croyons d'ailleurs que ceci est généralement parfaitement compris, et que rarement quelqu'un s'étonne, — pour rester dans le cadre de l'exemple choisi par M. Balteau, — que l'ingénieur qui entre en contact pour la première fois avec un bureau d'études, n'y évolue pas à son aise dès le premier jour; nous pensons aussi que rarement soit dévolue à l'ingénieur une fonction indigne de la qualité de sa formation.

Que nous sommes loin et de la question des formats standard et des reproductions à partir de papier calque!

Et cependant, à contre-cœur, nous sommes forcés d'y revenir, parce que, dans l'article de M. Balteau, nos enseignements sont injustement critiqués.

M. Balteau a affirmé qu'il n'y a pas grand-chose de changé à ce que les anciens ont pu constater avant 1914.

Nous pensons cependant qu'avant 1914, il n'y avait pas de travaux pratiques relatifs à la construction des turbines hydrauliques, des pompes centrifuges, des compresseurs rotatifs, des turbines à vapeur, des moteurs à explosion à grande vitesse, des machines-outils, des appareils de levage et de manutention, des avions.

Et en 1914, le lavis et l'aquarelle n'étaient-ils pas à l'honneur dans nos salles de dessin?

Autre point : M. Balteau affirme que les salles de dessin ne disposent pas, pour les boulons, de tableaux standards, alors que successivement ceux de l'A. B. S., puis ceux de l'I. B. N. ont figuré dès leur édition, aux valves de ces salles.

On conçoit qu'il ne nous plaise guère d'avoir à plaider notre défense dans un procès où l'acte d'accusation est basé sur des informations totalement erronées. Aussi voudrions-nous en rester là; cependant, nous ne

pouvons nous empêcher de relever encore, dans l'article de M. Balteau, une critique qui, cette fois, vise l'entièreté du corps professoral.

Nous citons textuellement l'auteur :

« Nous demandons aux jeunes ingénieurs de prêcher d'exemple en leur » signalant qu'ils ne pourront jamais exiger de leurs subordonnés ce » qu'ils n'exigent pas d'eux-mêmes. Nous nous heurtons sur ce point » à une incompréhension presque ahurissante. Elle nous paraît prove- » nir du fait que trop peu de professeurs ont attiré leur attention sur ce » point important et *qu'ils ont vécu dans un milieu où l'exemple a trop souvent* » *manqué*. Il nous semble que, sans surcharge de travail pour personne, il » y aurait aussi quelque chose à faire dans ce sens ».

Nous avons peine à croire, à la lecture de ce texte, que, dans l'esprit de M. Balteau, *le milieu où l'exemple a trop souvent manqué* soit le milieu universitaire.

Il n'est pas plus aisé d'imaginer qu'il s'agisse du milieu familial car nous ne voyons pas très bien quelle sorte d'influence pourraient exercer les professeurs sur ce milieu.

N'épiloguons donc pas et citons plutôt un mot d'un de nos très distingués collègues, aujourd'hui émérite.

A l'âge de 23 ans, le fils d'un industriel arrive péniblement à franchir le cap de la candidature et à s'inscrire en première année de la Faculté des Sciences appliquées. L'industriel, rencontrant notre collègue, lui exprime la conviction qu'il a de voir son fils, sous l'experte direction du professeur, acquérir la discipline qui lui a fait défaut jusque là.

« Monsieur, — dit le professeur à l'industriel, — supposons que votre fils soit mon seul élève, comme il est votre enfant unique. Pendant trente semaines, à raison de dix heures par semaine, je vais pouvoir me consacrer à son instruction et par surcroît à son éducation. Quel résultat croyez-vous que je puisse obtenir, en 300 heures, alors que vous vous êtes employé vous sans succès à faire son éducation pendant 23 ans ? ».

Pour terminer, est-il nécessaire d'ajouter que nous accepterons toutes les suggestions *constructives* que l'on voudra bien nous faire, au sujet de notre enseignement, pour autant qu'elles témoignent du souci de conserver au grade d'ingénieur son niveau universitaire.

Les titulaires d'un enseignement d'un cours de Construction des Machines :

P. Chantraine, professeur ordinaire (machines-outils) ; A. Schlag, professeur ordinaire (machines hydrauliques) ; J. Danze, professeur ordinaire (mécanismes de distribution) ; E. Bodart, professeur ordinaire (appareils de levage et de manutention) ; L. Leloup, chargé de cours (organes de machines et machines alternatives) ; J. Ducarme, chargé de cours (moteurs à explosion à grande vitesse) ; G. Burnay, chargé de cours (turbines à vapeur) ; Fraeys de Veubeke, chargé de cours (technique aéronautique).

**Le recrutement des universitaires
dans les services administratifs de l'Etat en 1950**

Nous avons publié, dans un précédent numéro de ce bulletin (1), une analyse des données fournies par le rapport annuel du Secrétariat permanent de recrutement, sur la situation en 1949 des offres et des demandes d'emploi d'universitaires dans les services administratifs de l'Etat.

On trouvera ci-après les renseignements analogues relatifs à l'exercice 1950, extraits du rapport annuel de cet Office, publié au *Moniteur* du 10 janvier 1952.

1. *Le recrutement en 1950.* — Le Secrétariat permanent de recrutement rend compte, dans son rapport de 1950, de 38 concours d'admission au stage dans les fonctions de première catégorie, et de 9 épreuves de classement pour la constitution de réserves d'agents temporaires de cette même catégorie (2).

4 concours d'admission et 3 épreuves de classement, annoncés en 1950, n'étaient pas terminés en fin d'année, et leurs résultats ne sont donc pas connus. C'est en conséquence sur 34 concours et 6 épreuves de classement que porteront nos investigations sur le *recrutement* d'universitaires.

En 1949, 39 concours d'admission avaient été organisés, mettant en compétition 207 emplois définitifs; ils avaient réuni 895 candidats, parmi lesquels 224 avaient été déclarés admissibles. 75 candidats avaient en outre participé à 2 épreuves de classement; 60 d'entre eux avaient été déclarés admissibles.

En 1950, les 34 concours terminés ont mis en compétition 199 emplois (dont 106 du rôle français et 9 « bilingues »); ils ont réuni 521 candidats (338 du rôle français), dont 196 ont été déclarés admissibles (121 du rôle français). Le pourcentage des échecs a donc été de 61 % en 1950 (70 % en 1949).

Quant aux 6 épreuves de classement pour temporaires, dont les résultats étaient connus fin 1950, 188 candidats s'y étaient inscrits (dont 104 du rôle français), et 143 d'entre eux (87 du rôle français) les avaient réussies. Le pourcentage des échecs est ici beaucoup moins sensible, puisqu'il ne s'élève qu'à 25 % (20 % en 1949).

Nous ne disposons malheureusement pas des données relatives aux engagements *effectivement réalisés* à la suite de ces épreuves. Un certain nombre de

(1) *Bull. Amis Univ. Liège*, 1951, n° 2, p. 43.

(2) On se rappellera la terminologie employée : le Secrétariat permanent de recrutement est chargé notamment de centraliser les demandes en personnel émanant des départements ministériels et de procéder aux diverses épreuves destinées à vérifier la capacité des candidats aux emplois ainsi offerts. En ce qui concerne les universitaires, — lesquels, on le sait, peuvent accéder directement aux grades de première catégorie, — il procède à deux genres d'épreuves de recrutement : les concours d'admission au stage, dont l'objet est de sélectionner et de classer par ordre de mérite, les candidats aux fonctions *définitives*; les épreuves de classement, qui sont destinées à alimenter les réserves de candidats agents *temporaires*.

candidats déclarés admissibles ne sont en effet pas engagés, soit qu'ils ne se soient pas classés en ordre utile, soit qu'ils ne satisfassent pas aux autres conditions requises pour l'accès aux fonctions administratives. En 1949, sur les 224 « admissibles », 174 seulement avaient fait l'objet d'une nomination. Les 196 candidats qui, en 1950, ont réussi les épreuves des concours d'admission, constituent donc un contingent maximum de stagiaires engagés.

Quant aux 143 candidats ayant réussi les examens des épreuves de classement, ils ont été versés dans les réserves de recrutement d'agents temporaires, lesquels reçoivent des affectations au fur et à mesure des besoins.

2. *L'état des offres d'emploi en 1950.* — Si le nombre des candidats « admissibles » en 1950 n'est que légèrement inférieur à celui de 1949, il convient de signaler que l'état des *offres d'emploi* a considérablement diminué, par rapport à 1949.

32 des 34 concours d'admission au stage, et 3 des 6 épreuves de classement, dont il a été question jusqu'ici, ont été en effet *annoncés* en 1949; ils figurent dans le rapport actuel, parce que leurs résultats n'ont été connus qu'en 1950.

Si l'on veut se rendre compte des possibilités qu'ont eues les jeunes universitaires de participer aux épreuves d'admission dans les fonctions administratives au cours de l'année 1950, il convient de n'envisager que celles qui ont été *annoncées* en 1950.

Celles-ci sont au nombre de 12 : 6 concours d'admission au stage, mettant en compétition 30 emplois définitifs (dont 16 du rôle français), et 6 épreuves de classement pour temporaires.

On voit ainsi qu'en 1950, il a été fait considérablement moins appel aux universitaires pour occuper des emplois *définitifs*, mais que par contre, l'on a organisé plus d'épreuves pour *temporaires*.

Ceci s'explique, déclare le rapport du Secrétariat permanent de recrutement, « par l'attitude adoptée par le gouvernement en matière de régularisation des agents temporaires. On sait qu'une décision du Conseil des Ministres suspendit les concours d'admission au stage, en voie d'organisation au 25 novembre 1949, jusqu'au moment où le Parlement se serait prononcé au sujet du projet de loi relatif à la régularisation des agents temporaires. En vue de sauvegarder les intérêts de ces derniers, le gouvernement décida de n'admettre provisoirement le recrutement de nouveaux stagiaires que dans le seul cas où serait constatée une urgence réelle. Comme la loi concernant les agents temporaires n'a été votée que le 28 décembre 1950, le régime de recrutement restreint ne put être abandonné avant la fin de l'année 1950. Cette circonstance ne diminuant pas la fréquence des demandes de personnel, la réduction de l'afflux des stagiaires dut être compensée par la désignation d'agents temporaires. Ce fut l'une des causes de l'augmentation du nombre des examens de classement pour le recrutement d'agents temporaires ».

I. — Répartition des concours d'admission au stage, terminés en 1950, selon les catégories de diplômés qui y donnaient accès.
Participation à ces concours. Résultats.

Concours réservés aux :	Nombre de Concours		Emplois mis en compétition						Participants			Admissibles			
	1950		1950		1949		1950			1949			1950		
	Fr.	N.	Fr.	N.	Fr.	T.	Fr.	N.	T.	Fr.	N.	T.	Fr.	N.	T.
1. Diplômés de l'enseignement supérieur de toutes spécialités	2	5	7	6	—	13	52	128	47	175	562	39	17	56	124
2. Docteurs en droit	2 ⁽¹⁾	2	4	3	—	7	3	31	24	55	42	8	8	16	3
3. Diplômés en sciences commerciales et en sciences économiques	3 ⁽²⁾	3	3	3	—	6	12	20	15	35	90	5	4	9	17
4. Diplômés en Sciences	3 ⁽³⁾	3	13	10	—	23	9	14	3	17	15	8	3	11	7
5. Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements	1	3	2	2	—	4	23	5	0	5	45	4	0	4	25
6. Pharmaciens	1	—	—	1	1	2	—	1	2	3	—	0	1	1	—
7. Licenciés en éducation physique ..	1	1	2	—	—	2	2	0	—	0	0	0	0	0	0
8. Ingénieurs civils	15	19	37	31	8	76	70	35	21	56	35	12	7	19	7
9. Docteurs en médecine vétérinaire..	1	—	3	4	—	7	—	9	6	15	—	4	2	6	—
10. Ingénieurs agronomes	5	3	35	24	—	59	36	93	65	160	106	41	33	74	41
Total	34	39	106	84	9	199	207	338	183	321	895	121	75	196	224

(1) A l'un de ces concours, avaient aussi accès les diplômés en sciences commerciales, économiques, politiques, sociales, ...
 (2) A l'un de ces concours, avaient aussi accès les diplômés en sciences politiques, sociales, ... A un second de ces concours, pouvaient également participer les diplômés en sciences mathématiques, physiques, actuariales et les ingénieurs civils.
 (3) Ces concours étaient réservés l'un aux diplômés en sciences chimiques, le second aux diplômés en sciences géographiques, le troisième aux diplômés en sciences mathématiques ou actuariales.

II. — Répartition des épreuves de classement pour la constitution de réserves d'agents temporaires, terminées en 1950, selon les catégories de diplômés qui y donnaient accès. Participations à ces épreuves. Résultats.

	Nombre d'épreuves		Participants				Admissibles						
	1949		Fr.	1950		Fr.	1950		1949				
	1950	1949		N.	T.		N.	T.	T.	T.			
Epreuves réservées aux													
1. Diplômés de l'enseignement supérieur de toutes spécialités	1	1	45	38	83	31	20	51	23				
2. Docteurs en droit	2	1	46	38	84	38	29	67	37				
3. Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements	1	—	5	5	10	10	4	14	—				
4. Ingénieurs civils	1 ⁽¹⁾	—	4	3	7	4	3	7	—				
5. Ingénieurs agronomes	1	—	4	0	4	4	0	4	—				
Total	6	2	104	84	188	87	56	143	60				

(¹) Admis sans examen.

3. *Le recrutement, selon la nature des grades académiques des candidats.* — Nous publions ci-contre deux tableaux : l'un montre comment se répartissent les concours d'admission au stage terminés en 1950, selon les catégories de diplômés qui y avaient accès; le second donne les indications analogues relatives aux épreuves de classement.

Nous indiquons, dans ces deux tableaux, le nombre d'épreuves qui étaient réservées à chacune des catégories de diplômés, le nombre d'emplois qu'elles mettaient en compétition ⁽¹⁾, le nombre de participants qu'elles ont réunis, le nombre de candidats déclarés admissibles, à la suite des examens, aux fonctions définitives ou à des emplois temporaires de 1^{re} catégorie. Afin de fournir un élément de comparaison, nous avons ajouté les chiffres globaux correspondants de 1949.

On remarquera, — en 1950 comme en 1949, — le grand nombre de concours d'admission au stage réservés aux ingénieurs civils (15 sur 34), l'importance des emplois offerts (76 sur 199), et le peu de candidats qui s'y sont présentés (56) et qui ont réussi (19). On peut en somme constater qu'il a fallu organiser 15 concours pour permettre l'admissibilité aux fonctions de 19 ingénieurs.

Le nombre de concours et d'emplois offerts aux ingénieurs agronomes est lui aussi important; mais les candidats ont été nombreux et 74 d'entre eux ont été déclarés admissibles aux 59 emplois offerts.

Par contre, les possibilités d'accès aux fonctions administratives pour les docteurs en droit et les diplômés en sciences économiques, en sciences commerciales, en sciences politiques, sociales, ... ont été plus limitées encore que celles de 1949. Si l'on tient compte de ce que les concours accessibles à tous les diplômés de l'enseignement supérieur, sont en fait surtout fréquentés par ces catégories de diplômés (et peut-être par certains licenciés en philosophie et lettres), on voit que 26 emplois seulement leur étaient offerts (contre 67 en 1949). Les candidats furent moins nombreux qu'en 1949, mais au terme des examens, 81 d'entre eux restaient en compétition pour l'accès à ces 26 emplois.

La seule ressource qui s'offrait aux diplômés de ces spécialités désireux d'entrer au service de l'Etat, a été de participer aux épreuves de classement. Ils ne s'en sont pas fait faute, puisque les 3 épreuves de classement qui leur étaient accessibles, ont réuni 167 candidats (91 du rôle français).

4. *Les concours « déficitaires ».* — 22 des 34 concours d'admission au stage, dont on connaît les résultats, ont été « déficitaires », c'est-à-dire n'ont pas réuni ou n'ont pas permis de retenir un nombre de candidats suffisant pour occuper les emplois mis en compétition.

14 de ces épreuves étaient réservées aux ingénieurs civils, 2 aux ingénieurs agronomes, 1 aux vétérinaires, 1 aux médecins, 1 aux pharmaciens, 1 aux licenciés en éducation physique, 1 aux licenciés en sciences géographiques, 1 aux docteurs en droit.

(1) Cette donnée ne figure pas dans le second tableau, puisqu'il s'agit là de la *constitution de réserves de recrutement*.

Dans notre analyse de l'an dernier, nous avons signalé, que le Secrétariat permanent de recrutement attribuait ces « déficits » soit au pourcentage élevé d'échecs aux examens, soit à l'insuffisance du nombre de candidats, le plus souvent à la conjugaison de ces deux causes. C'est à ces mêmes causes que les « déficits » de cette année sont attribués.

Cela est manifeste pour les ingénieurs : une seule épreuve qui leur était réservée n'a pas été déficitaire; encore ne mettait-elle en compétition qu'un seul emploi pour lequel il y eut 2 candidats, dont un lauréat. Pour les autres concours, les candidats (54) ont été dans l'ensemble inférieurs en nombre aux emplois offerts (76); en outre, 65 % d'entre eux ont échoué.

L'on s'étonnera peut-être, après nos considérations sur l'exiguïté des débouchés pour les docteurs en droit dans l'administration, de trouver parmi les concours déficitaires, une épreuve qui leur était réservée. Il s'agissait de l'accès à une fonction très spécialisée, celle d'agent de première catégorie pour l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines; peu de docteurs en droit sont attirés vers cette carrière; pour les 5 emplois offerts, 4 candidats seulement se sont présentés et un seul a réussi.

C'est le manque de géographes aussi qui a rendu déficitaire l'examen en vue de l'admission de 21 secrétaires d'administration pour l'Urbanisme, encore que 14 licenciés s'y soient présentés. De même, l'examen pour le recrutement des inspecteurs d'éducation physique n'a pu être organisé, faute de candidat. Ainsi encore, les médecins, tout au moins ceux du rôle néerlandais, n'étaient pas en nombre suffisant pour l'accès aux fonctions de médecins des établissements pour malades mentaux.

Par contre, les candidats étaient suffisamment nombreux aux concours des ingénieurs agronomes, vétérinaires, pharmaciens, — encore que pour ces derniers, l'on ne relève que 3 candidats pour 2 emplois; — ceux-ci ont cependant été déficitaires en raison de l'importance des échecs.

La Vie de notre Association

L'Assemblée générale statutaire de 1952

L'Assemblée générale statutaire de l'Association s'est tenue, cette année, le jeudi 20 mars, au Bâtiment central de l'Université, en la salle des professeurs.

De très nombreux Amis de l'Université de Liège avaient tenu à participer à cette réunion, et à témoigner ainsi une fois de plus de tout leur attachement à leur *Alma Mater* et de leur sympathie pour l'Association.

En l'absence de M. Dewandre, empêché, M. L. Graulich présidait la séance. Il rappela, tout d'abord, le souvenir du Baron Meyers, membre du Conseil d'Administration de l'Association, décédé au cours de l'année écoulée.

Il céda ensuite la parole à M. R. Clémens, qui, après avoir lu le procès-verbal de la séance de 1951, retraça les principales activités de l'Association au cours de l'exercice 1951-1952. L'Assemblée applaudit ce rapport, puis entendit M. A. Buttgenbach, lui faire un exposé de l'état de la trésorerie.

M. Graulich pria alors M. E. Witmeur de prendre la présidence pour la remise des Prix des Amis de l'Université 1951. M. Witmeur rappela le sens qu'il convient d'attribuer à cette cérémonie, donna lecture des noms des lauréats de cette année, MM. R. Debot, P. Bourguignon, P. Graulich, J. Stiennon, P. Tarte, et après les avoir chaleureusement félicités, leur remit les prix au milieu des applaudissements.

L'Assemblée réélit alors, pour un nouveau terme de trois ans, les membres du Conseil d'Administration, qui étaient sortants cette année et rééligibles : MM. A. Buttgenbach, N. Dessard, H. Janne d'Othée, J. Merlot, J. Nagelmackers. A l'unanimité, M. L. Camu, Vice-Président de la Banque de Bruxelles, chargé de cours à l'Université de Liège, fut ensuite élu membre du Conseil d'Administration, en remplacement du Baron Meyers, décédé.

Sur une intervention de M. Grisart, professeur de l'enseignement moyen, s'institue un débat auquel prennent part MM. Harsin, H. Buttgenbach, Graulich et Clémens, sur la nature des relations qui peuvent exister entre les Amis de l'Université et les organisations d'anciens étudiants de l'Université.

A l'issue de cette séance, inaugurant ce que l'on espère être une tradition, le Conseil d'Administration offrit un porto aux membres présents. Ceux-ci se répandirent, par petits groupes, dans la salle des professeurs. Une occasion nouvelle est ainsi offerte aux Amis de l'Université de se retrouver quelques moments ensemble dans le climat de l'*Alma Mater*.

Prix des « Amis de l'Université de Liège »

Cinq prix de sept mille cinq cents francs ont été décernés cette année par le Conseil d'Administration des Amis de l'Université, à de jeunes chercheurs attachés à l'Université de Liège, qui, au cours de l'année 1950-1951, ont publié des travaux originaux.

Ces prix ont été attribués à M. R. Debot, docteur en sciences physiques, agrégé de l'enseignement supérieur, chef de travaux, pour son mémoire intitulé : « La mesure de la granularité des images photographiques » (Prix Comte de Launoit); à M. P. Bourguignon, docteur en sciences géologiques et minéralogiques, assistant, pour son « Etude géologique et sédimentologique des brèches calcaires viséennes de Belgique »; à M. P. Graulich, docteur en droit, agrégé de l'enseignement supérieur, assistant, pour son « Essai sur les éléments constitutifs de la filiation légitime »; à M. J. Stiennon, docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire-bibliographe, pour son « Etude sur le Chartrier et le Domaine de l'Abbaye de Saint-Jacques à Liège »; et à M. P. Tarte, docteur en sciences chimiques, assistant, pour ses « Recherches spectroscopiques sur les esters de l'acide nitreux ».

Nous renouvelons aux cinq lauréats nos plus vives félicitations.

Le nombre de nos membres et les cotisations pour 1952

Il y a un an, nous pouvions annoncer dans ce bulletin que le nombre des membres de l'Association dépassait les 1150. Nous sommes aujourd'hui près de 1500 Amis de l'Université de Liège, et chaque jour, nous parvenons de nouvelles inscriptions.

Nous remercions tous ceux qui veulent bien nous aider à faire connaître notre Association à ces nombreuses personnes qui s'intéressent, en fait, « à la prospérité et au renom scientifique » de notre *Alma Mater* et à qui il ne manque que l'adhésion à notre Association pour être de véritables « Amis de l'Université ». Pouvons-nous leur demander de nous continuer tout leur appui ?

D'autre part, les cotisations pour 1952 ont été mises en recouvrement au début du mois de mars. Nous serions heureux que ceux de nos membres qui n'ont pas encore effectué leur versement annuel, veuillent bien le faire sans tarder. Nous les en remercions très vivement.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

La médaille d'or de l'Université
à Son Excellence M. Robert D. Murphy,
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique

C'est le mardi 4 mars qu'eut lieu, dans la Salle académique, cette manifestation à la fois simple et solennelle. Solennelle, s'il est vrai que l'Université de Liège décernait pour la toute première fois sa médaille d'or. Simple comme il sied au représentant parmi nous d'une grande nation qui ne déteste rien tant que les pompes ostentatoires.

A l'invitation que leur avait adressée la Commission administrative du Patrimoine, avaient répondu de nombreuses personnalités.

Car l'initiative de ce geste d'hommage était venue de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université. C'est elle qui avait eu l'idée d'organiser, parmi les bénéficiaires, à quelque degré que ce fût, des générosités américaines, une souscription qui permit d'offrir à Son Excellence M. Robert D. Murphy, l'exemplaire, à ce jour unique, de la médaille d'or et une adresse d'une typographie impeccable.

M. le Recteur Campus développa avec un rare bonheur d'expression, devant la très nombreuse assistance, les multiples raisons que la Belgique toute entière et singulièrement l'Université de Liège, ont d'entretenir, fidèle, le sentiment de gratitude à l'égard de la Grande République amie dont les bienfaits ne se comptent plus. De la « Commission for Relief in Belgium » au sacrifice des soldats de Bastogne, que de jalons sur cette route de l'amitié à sens unique ! Et depuis la délivrance du territoire, depuis la paix reconquise, que de témoignages nous a donnés l'Amérique de sa sollicitude toujours en éveil ! La remise à l'Ambassadeur, parmi les éclairs du magnésium, de la médaille d'or et de l'adresse d'hommage fit suite à la lecture du texte de cette adresse par les soins de M. René Clémens, secrétaire de la Commission administrative du Patrimoine. Les applaudissements crépitèrent, enthousiastes.

On sait le rôle de premier plan qu'a joué M. Robert D. Murphy, lors de l'organisation du débarquement allié en Afrique du Nord. Mais cet homme d'action est d'une charmante modestie. En un français châtié,

il eut la bonne grâce de reporter sur le peuple américain l'honneur qui lui était fait; et cette allocution, pleine de gentillesse, souleva de nouvelles ovations.

Après que notre *guest of honour* eut signé le Livre d'Or de l'Université, un thé réunit, à la Salle des Professeurs, les invités de la Commission administrative du Patrimoine. Et ce fut l'occasion, pour l'Ambassadeur, de s'entretenir en toute cordialité avec nos « fellows » qui ont rapporté d'Amérique, outre de précieuses informations, le goût du travail en équipe, du travail joyeux.

F. D.

La population de l'Université de Liège, en 1951-1952

L'analyse de la population de l'Université de Liège, que l'on trouvera ci-dessous, est établie, cette année, sur la base des renseignements fournis par les bulletins individuels d'inscription des étudiants. Les chiffres en sont arrêtés au 15 février 1952.

Ainsi qu'il ressort du tableau I, la population globale des étudiants inscrits au rôle, est en hausse de 3 % par rapport à celle de l'an dernier à pareille époque.

Cette augmentation porte sur les effectifs masculins belges (3 %), sur les effectifs féminins belges (4 %), et surtout sur les effectifs masculins étrangers (25 %).

I. Population globale et répartition par sexe et par nationalité

Catégories		1951-1952	1950-1951	1949-1950
Etudiants	belges	2636	2565	2444
	étrangers	196	156	128
	Total	2827	2721	2572
Etudiantes	belges	648	624	540
	étrangères	8	11	17
	Total	656	635	557
Ensemble	belges	3284	3189	2984
	étrangers	204	167	145
	Total général	3488	3356	3129

II. Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres; nombre de doubles inscriptions

Les 3488 étudiants se répartissent en 3441 élèves réguliers (3275, en 1950-51) et 47 élèves libres (81, en 1950-51); les 204 étrangers comptent 192 élèves réguliers et 12 élèves libres.

En 1950-51, au 15 février, les 3356 étudiants avaient pris au total, 3518 inscriptions; cette année, à la même date, les 3488 étudiants ont pris 3636 inscriptions. Les 148 doubles inscriptions se répartissent de la façon suivante : Faculté de Philosophie et Lettres (et Instituts annexés) : 20; Faculté de Droit (et Ecoles annexées) : 68; Faculté des Sciences : 18; Faculté de Médecine (et Institut annexé) : 34; Faculté des Sciences appliquées : 6; Centre interfacultaire du Travail : 2.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité

Le tableau III montre comment se répartissent les élèves réguliers, par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité et établit la comparaison aux chiffres correspondants de 1950-51. Il permet de faire les quelques observations suivantes :

A la Faculté de Philosophie et Lettres, les effectifs masculins de la candidature préparatoire au droit sont en diminution par rapport à ceux de l'an dernier (12 %). Par contre, les effectifs des « Sections » sont, cette année encore, en hausse sensible (17 %); cette hausse porte surtout sur les effectifs masculins, alors que celle qui fut enregistrée l'an dernier avait affecté en ordre principal le nombre des jeunes filles.

Les effectifs de la Faculté de Droit sont pratiquement stationnaires. Seul, le nombre des jeunes filles inscrites aux diverses sections des Sciences « politiques et sociales » est en augmentation (28 %).

A la Faculté des Sciences, le nombre global des étudiants n'a guère varié. Cependant, les effectifs de la première candidature en sciences naturelles et médicales sont cette année en diminution (9 %), et ceux de la candidature en pharmacie marquent une nouvelle régression (14 %). Par contre, les effectifs des candidatures et licences en sciences ont augmenté de 25 %, et ceux de la candidature préparatoire au grade d'ingénieur de 4 %.

A la Faculté de Médecine, le nombre des étudiants en médecine, belges et étrangers, s'est accru de 11 %.

A la Faculté des Sciences appliquées, le nombre des étudiants belges a légèrement diminué; cette diminution est compensée par un accroissement du nombre des étudiants étrangers.

Les effectifs de l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques sont en augmentation (11 %) par rapport à ceux de l'an dernier.

III. Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité. Comparaison aux chiffres correspondants de 1910-1911 (1).

Désignation	Etudiants				Etudiantes				Ensemble					
	Belges		Etrang.		Belges		Etrang.							
	1910-1911	1951-52	1910-1911	1951-52	1910-1911	1951-52	1910-1911	1951-52						
1 ^o Facultés														
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>														
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	140	106	1	—	141	106	117	113	—	117	113	238	219	
2. Candidature préparatoire au droit	197	222	1	1	198	223	37	32	2	2	39	34	237	217
Total	337	328	2	1	339	329	154	145	2	2	156	147	495	476
<i>Faculté de Droit :</i>														
3. Sections de droit et de notariat	222	216	1	—	223	216	32	32	—	—	32	32	255	248
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales, administratives, économiques et fiscales, économiques et financières	68	68	3	1	71	69	32	25	—	—	32	25	103	94
Total	290	284	4	1	294	285	64	57	—	—	64	57	358	342

(1) Ces derniers chiffres, arrêtés au 15 février 1951, ont été publiés au Bulletin n° 2 de 1951, pp. 57-63.

Désignation	Etudiants				Etudiantes				Ensemble				
	Belges		Etrang.		Belges		Etrang.		Total	Total			
	1951-52	1950-51	1951-52	1950-51	1951-52	1950-51	1951-52	1950-51	1951-52	1950-51			
<i>Faculté des Sciences :</i>													
5. Sections des sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, biologiques, zoologiques, botaniques, géographiques, physico-chimiques, biochimiques et anthropologiques	167	136	5	1	172	137	86	68	1	87	69	259	206
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	199	214	7	2	206	216	18	28	—	18	29	224	243
7. Candidature préparatoire à la pharmacie	71	92	1	2	72	94	79	80	—	79	80	151	174
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	28	31	—	—	28	31	—	—	—	—	—	28	31
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur civil	252	243	65	62	317	305	5	4	—	5	4	322	309
Total	717	716	78	67	795	783	188	180	1	189	182	984	965

Faculté de Médecine :

10. Section de médecine (doctorats, 2^e et 3^e candidatures)
11. Section de pharmacie
12. Sections de sciences dentaires et de médecine-hygiéniste

Total

13. *Faculté des Sciences appliquées*: Total

20 *Ecoles et Instituts*

14. Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales
15. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie
16. Institut supérieur de Sciences pédagogiques
17. Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques
18. Ecole de Criminologie
19. Institut supérieur d'Education physique

30 *Centre Interfacultaire*

20. Centre interfacultaire du Travail

Total général

546	497	28	16	574	513	52	47	1	2	53	49	627	562
98	91	1	1	99	92	80	80	—	2	80	82	179	174
25	26	3	2	28	28	4	8	—	—	4	8	32	36
669	614	32	19	701	633	136	135	1	4	137	139	838	772

310	315	62	48	372	363	1	2	—	1	1	3	373	366
-----	-----	----	----	-----	-----	---	---	---	---	---	---	-----	-----

2	1	—	1	2	2	—	1	—	—	—	1	2	3
6	6	1	—	7	6	20	13	—	—	20	13	27	19
40	40	1	—	41	40	20	18	—	—	20	18	61	58
196	172	6	3	202	175	31	23	1	1	32	24	234	199
4	6	—	1	4	7	2	1	—	—	2	1	6	8
38	40	1	1	39	41	21	21	—	—	21	21	60	62

3	3	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—	3	3
2612	2147	187	142	2799	2669	637	596	5	10	642	606	3441	3275

IV. Répartition des élèves réguliers par groupes d'études, par sexe et par nationalité

Etudes conduisant à un diplôme final délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrang.	Total	
<i>a)</i> la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	140	1	141	117	—	117	258
<i>b)</i> les Instituts annexés à cette Faculté (nos 14, 15 et 16)	48	2	50	40	—	40	90
Total	188	3	191	157	—	157	348
<i>a)</i> la Faculté de Droit (nos 2, 3, 4)	487	5	492	101	2	103	595
<i>b)</i> les Ecoles annexées à cette Faculté (nos 17 et 18)	200	6	206	33	1	34	240
Total	687	11	698	134	3	137	835
la Faculté des Sciences (n° 5)	167	5	172	86	1	87	259
Total	167	5	172	86	1	87	259
Candidature préparatoire à la Médecine vétérinaire (n° 8) P. M.	28	—	28	—	—	—	28
<i>a)</i> la Faculté de Médecine (nos 6, 7, 10, 11 et 12)	939	40	979	233	1	234	1213
<i>b)</i> l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	38	1	39	21	—	21	60
Total	977	41	1018	254	1	255	1273
la Faculté des Sciences appliquées (nos 9 et 13)	562	127	689	6	—	6	695
Total	562	127	689	6	—	6	695
le Centre interfacultaire du Travail (n° 20)	3	—	3	—	—	—	3
Total	3	—	3	—	—	—	3
Total général	2612	187	2799	637	5	642	3441

V. Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
France	11	3	14
Grèce	18	—	18
Grand-Duché de Luxembourg	69	2	71
Pays-Bas	3	—	3
Pologne	14	—	14
Autres pays :			
Espagne, Italie, Portugal	15	—	15
Angleterre, Autriche, Suisse	7	—	7
Lettonie, Ukraine, U.R.S.S., Yougoslavie	5	—	5
<i>Afrique :</i>			
Egypte	4	—	4
<i>Amérique :</i>			
Bésil	1	—	1
Etats-Unis	5	—	5
<i>Asie :</i>			
Irak, Iran, Arménie	7	—	7
Liban	6	—	6
Syrie	18	—	18
Siam	1	—	1
Apatrides	3	—	3
<hr/>			
Total	187	5	192

Les groupes les plus nombreux d'étudiants étrangers sont, comme l'an dernier, ceux du Luxembourg (37 % de l'ensemble des étrangers), de Grèce, de Syrie, de France et de Pologne.

Les effectifs luxembourgeois se sont accrus, cette année encore (71 contre 61, en 1950-51); 63 de ces étudiants ont pris une inscription aux candidatures et aux diverses sections d'études conduisant au grade d'ingénieur civil.

L'immunité fiscale des libéralités faites à l'Université de Liège

La Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège vient de publier une brochure contenant des « renseignements sur l'immunité fiscale des libéralités faites à l'Université de Liège ».

Cette publication a pour objet de faire connaître, aux personnes qui sont désireuses d'aider le développement de notre Université, les avantages que leur accorde la loi du 8 mars 1951, en immunisant de la taxe professionnelle la partie des revenus annuels qui serait affectée à des libéralités faites aux universités.

Les personnes qui désirent recevoir cette brochure peuvent en faire la demande au rectorat de l'Université, 7, place du XX Août.

Bourses de voyage de la Fondation Rotary

Le Rotary Club de Liège a tenu le lundi 31 mars, sous la présidence de M. Maertens de Noordhout, une réunion à laquelle étaient invités M. F. Campus, Recteur de l'Université de Liège ainsi que les représentants des principales institutions de l'Université.

Le Rotary désire prendre contact avec les milieux de l'Université de Liège pour leur faire connaître l'existence des bourses de voyage du Rotary international et susciter des boursiers parmi les étudiants.

A l'issue du déjeuner, le président prit la parole et exposa le mécanisme de ces bourses. Nous extrayons les principaux passages de son discours de la Revue hebdomadaire du Rotary international du 5 avril 1952 :

« ... Tout d'abord, pourquoi le Rotary s'occupe-t-il de Bourses d'études ?

Pour répondre à cette question, je dois vous rappeler que le but du Rotary est de promouvoir le rapprochement amical entre tous les hommes grâce à une compréhension réciproque.

Sur le plan local, nous créons ce rapprochement en prenant ensemble chaque semaine un déjeuner simple mais cordial.

Ce rapprochement, nous voulons aussi le faire sur le plan international. Nous devons développer les contacts de pays à pays. Un des moyens mis en œuvre est la création de Bourses permettant à des jeunes gens de parfaire pendant un an leurs études dans un pays étranger.

Dans ce pays d'élection, ils font connaître leur pays d'origine. Rentrés chez eux, ils y diffusent les connaissances acquises au cours de leur séjour à l'étranger.

De ces échanges d'apports doit naître une compréhension réciproque qui facilite le rapprochement entre l'élite des peuples.

Vous comprenez que si le Rotary désire se montrer généreux vis-à-vis des jeunes gens qu'il choisit, il entend leur demander un grand effort de diffusion des idées acquises dans l'un comme dans l'autre pays.

Les conditions posées à l'attribution d'une Bourse sont établies en fonction du but à atteindre.

Le candidat peut être un jeune homme ou une jeune fille, de 20 à 28 ans. Il doit avoir son domicile dans la ville où se trouve le Club qui soutient

sa demande, ou résider dans le territoire limitrophe ne comportant pas de Rotary. Le candidat doit être licencié ou espérer recevoir sa licence à la fin de l'année universitaire. Il doit connaître la langue du pays où il désire se rendre. Il doit être en bonne santé. Il ne sera tenu compte ni de race, de couleur, de confession, ni de nationalité. On donnera une importance égale à ses capacités scolaires, à son caractère, à ses facultés de chef et à son désir de rendre service.

Par dessus tout, le candidat devra montrer de manière indiscutable qu'il a l'étoffe pour devenir quelqu'un.

Aucune règle n'est fixée quant aux disciplines que peut choisir le candidat pour ses études à l'étranger. Il peut choisir librement le pays où il désire se rendre et en principe l'école supérieure dont il veut suivre les cours. Sur ce dernier point toutefois, le Rotary International se réserve le droit de désigner d'office l'école lorsque la dispersion géographique des Bourses l'exige.

Le montant de la Bourse est suffisant pour couvrir tous les frais pendant un an, depuis le départ du domicile jusqu'à son retour. Il prévoit notamment plusieurs voyages d'études dans un rayon de 500 km. environ. Il peut atteindre une valeur de 1800 à 3400 dollars.

Comment les Bourses sont-elles attribuées ?

Le candidat introduit une demande au Rotary Club de sa ville, si possible avant le 1^{er} octobre. Cette demande comprend : les notes obtenues à l'Université; une lettre du Rectorat donnant des renseignements sur son travail, ses notes scolaires, son caractère, ses capacités, ses talents; une lettre d'un membre de la Faculté attestant l'habileté du candidat à parler la langue du pays où il désire se rendre; un certificat médical conforme au modèle fourni; quatre lettres au moins portant sur le caractère, la personnalité, les études, la conduite morale du candidat.

Après examen du dossier et enquête, le Club peut accorder ou refuser son parrainage. S'il l'accorde, il demande au candidat de lui fournir cinq exemplaires du dossier ci-dessus et de remplir cinq exemplaires du questionnaire officiel qu'on lui fournit.

Ce dossier est transmis par le Club avant le 15 novembre au Gouverneur du District. Une Commission créée à cette fin choisit le candidat du District et transmet son dossier à la Commission de la Fondation Rotary à Chicago, qui se réunit en janvier et désigne les Boursiers.

Pour l'année 1951-1952, 90 Bourses ont été attribuées, dont 13 à des Européens : il y avait 2 Danois, 2 Finlandais, 2 Français, 1 Norvégien, 1 Italien, 1 Sarrois, 1 Suisse et 1 Belge : Jean Storrer, fils du Past-Président de Gand.

Pour l'année 1952-1953 : 109 Bourses ont été attribuées. Il y a 12 Boursiers européens : 2 Hollandais, 1 Italien, 1 Portugais, 1 Finlandais, 1 Autrichien, 1 Grec, 1 Danois, 1 Français, 1 Allemand, 1 Suédois et 1 Belge : Pierre Deneef, de Louvain.

Depuis que le programme des Bourses a débuté en 1947, 392 Bourses ont été attribuées.

La progression annuelle a été la suivante : 18 en 1947, 37 en 1948, 55 en 1949, 84 en 1950, 90 en 1951, 109 en 1952.

La Fondation, qui n'a que six ans, voit les dons affluer de tous les Clubs du monde. Un Club californien : Bakersfield a donné à ce jour 52.230 dollars. Près de trois millions de dollars ont été versés jusqu'à ce jour à la Fondation qui a déjà attribué pour plus d'un million de dollars de Bourses.

Je livre ces chiffres à vos méditations.

Sur les 284 boursiers désignés jusqu'à l'année dernière, 54 avaient choisi les sciences politiques, 38 les études d'ingénieurs, 23 les sciences économiques, 20 la littérature, 18 la médecine, 13 la sociologie, 12 la théologie, 12 la philosophie, 11 le droit, 10 la chimie, 73 des sciences diverses : commerce, agriculture, langues, géographie, arts, etc.

Je crois, Messieurs, vous en avoir assez dit, pour vous montrer l'importance des Bourses du Rotary sur le plan scientifique et surtout sur le plan international.

Ce que nous vous demandons, c'est de nous aider à faire notre part dans cette immense œuvre du Rotary International.

Vous, qui êtes en contact avec la jeunesse et qui êtes mieux placés que quiconque pour déceler, sous la légèreté apparente du jeune âge, certaines valeurs cachées, ne voulez-vous pas nous désigner l'un ou l'autre ambassadeur capable d'aller représenter la Belgique, d'aller représenter Liège dans un pays lointain... »

Au Service social universitaire. Prêts et Bourses d'études

Le Service social universitaire nous communique les informations suivantes relatives à l'octroi, en 1951-1952, de prêts et de bourses par la Commission mixte des Bourses d'Etudes, à des étudiants de l'Université de Liège.

On connaît le régime actuellement en vigueur : les étudiants qui, pour entreprendre ou continuer leurs études, sollicitent l'intervention de la Commission mixte, et qui sont jugés capables de mener à bien des études supérieures, doivent contracter un *prêt*, remboursable, auprès de la Fondation universitaire. Ils peuvent, en outre, recevoir du Gouvernement, dans la mesure de leurs besoins et à concurrence d'un maximum de 30.000 francs, une *bourse* d'études, non remboursable.

Le montant du prêt accordé par la Fondation universitaire, qui était de 5000 francs, a dû être ramené, à partir de cette année à 4000 francs, étant donné l'extension considérable du nombre des boursiers. Par contre, le plafond maximum des bourses du Gouvernement a été porté à 31.000 francs.

185 étudiants de l'Université de Liège ont, cette année, reçu des prêts et bourses de la Commission mixte; en 1950-1951, il n'y en avait eu que 173.

Une somme de 740.000 francs a été prêtée par la Fondation universitaire à ces 185 étudiants (en 1950-51, la somme accordée à titre de prêts s'élevait à 862.000 francs).

2.023.500 francs leur ont été remis à titre de bourses du Gouvernement; l'an dernier, la somme correspondante se montait à 1.377.500 francs seulement.

Au total, il y a, cette année, à l'Université de Liège, 12 boursiers en plus que l'an dernier, et la somme qui a été consacrée par la Commission mixte, aux étudiants de Liège est supérieure de 523.500 francs à celle de 1950-1951.

Signalons enfin, que le montant le plus élevé des prêts et bourses accordés en 1951-1952 aux étudiants de Liège, est de 29.500 francs; le montant le moins élevé est de 5500 francs; la moyenne des interventions est de 14.948 francs par boursier.

Des subsides aux hôpitaux universitaires

Un arrêté royal du 6 décembre 1951, publié au *Moniteur* du 21 décembre, permet au Ministre de la Santé publique et de la Famille d'accorder, moyennant la réalisation de certaines conditions, des subsides aux universités, pour couvrir les charges qu'entraînent pour les hôpitaux universitaires, les nécessités de l'enseignement et de la recherche scientifique.

L'opportunité de ces dispositions est justifiée par la considération « qu'avant de fixer définitivement le statut des hôpitaux universitaires, il y a lieu de prendre des mesures immédiates en vue de parer à leur détresse actuelle ».

Le Fonds Malvoz

Il y a près de vingt ans que le Fonds Malvoz existe ! C'est en 1933 que le professeur Malvoz, atteignant le terme de sa carrière académique, consacra les 200.000 francs rassemblés par ses amis à son intention à la constitution d'un fonds destiné à aider les universitaires tuberculeux.

Depuis lors, chaque année, le professeur Van Beneden et ses assistants, qui gèrent le capital financier et assurent les services médicaux de l'œuvre, ainsi que le Comité étudiantin chargé de mener la propagande et de récolter les fonds du budget annuel, collaborent, dans un magnifique esprit de solidarité, à la réalisation du double but assigné au Fonds Malvoz : le dépistage précoce de la tuberculose parmi les étudiants et le placement en sanatorium des universitaires malades dont les ressources sont insuffisantes.

A ce jour, plus de 750 séances de consultations ont été organisées; près de 3400 étudiants ont été examinés; l'on a dépisté, hélas, plus de 100 cas de tuberculose et l'on a consacré un budget d'environ 1.150.000 francs au paiement de plus de 15.000 journées de cure.

Ces deux dernières années, le Fonds Malvoz a dépensé 233.500 francs, représentant le prix de nombreuses journées de cures et l'achat d'un appareil de radioscopie. Les dépenses de cette année se montent à 100.000 francs déjà.

Ces quelques chiffres témoignent de la vitalité de l'Œuvre et des nombreux besoins auxquels elle doit encore faire face.

Le Fonds Malvoz remercie toutes les personnes qui l'ont aidé de leur généreux appui et invite celles qui peuvent le faire à lui apporter leur collaboration (C. C. P. : 2246.13).

Il demande aux étudiants de l'épauler dans sa propagande et son action et les invite aussi à fréquenter, dès les premiers signes de fatigue anormale, son dispensaire, 18, rue de Pitteurs, où chaque mardi se tient une consultation gratuite et discrète à l'usage des étudiants.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Le premier anniversaire de l'A.R.U.Lg.
Une séance solennelle à l'Hôtel de Ville de Liège

C'est dans le cadre prestigieux de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Liège que l'Association des Romanistes de l'Université de Liège a célébré, le samedi 19 janvier 1952, au cours d'une séance académique, le premier anniversaire de sa fondation.

De nombreuses personnalités avaient tenu à témoigner par leur présence, leur sympathie à ce jeune groupement.

M. le Premier Echevin, Maurice Denis, qui avait bien voulu mettre les locaux de l'Hôtel de Ville à la disposition de l'Association, ouvrit la séance en se plaisant à souhaiter la bienvenue aux romanistes et à leurs hôtes. Il souligna le rapide développement de l'A.R.U.Lg., la qualité de sa revue « Marche romane » et termina en remerciant ceux qui s'attachent, envers et contre tout, à défendre la primauté du génie latin. « Dans le combat que vous menez, assura-t-il, la Ville de Liège est avec vous ».

Interprète du comité d'honneur et de la section de philologie romane de l'Université de Liège, M. Maurice Delbouille remercia la Ville de Liège, non sans épingler toutes les initiatives qu'elle a déjà prises afin de promouvoir la vie de l'esprit. Il adressa une pensée émue au président d'honneur, M. Servais Etienne, empêché par son mauvais état de santé d'assister à cette séance. Il insista sur l'esprit d'amitié profonde qui unit les romanistes à leurs anciens professeurs et dit la reconnaissance des uns et des autres aux maîtres Maurice Wilmotte, qui fonda l'enseignement de la philologie romane à Liège, Jean Haust, Jules Feller, Auguste Doutrepont.

Il termina en disant combien les romanistes de la Cité Ardente furent et restent de précieux ambassadeurs de la pensée française.

M. G. Limage, président de l'A.R.U.Lg., définit ensuite les buts de l'Association et se réjouit du succès de cette journée qui est une véritable consécration.

M. Fred Dethier, secrétaire, présenta les nouveaux membres d'honneur et les membres adhérents de l'Association et annonça l'organisation d'une journée pédagogique qui aura lieu le 6 avril prochain.

Trois communications d'un haut intérêt scientifique furent alors présentées.

Introduit par M. Robert Massart, M. Louis Remacle, professeur à l'Université de Liège, parla de l'atlas linguistique de la Wallonie, œuvre

considérable, conçue par J. Haust, il y a un quart de siècle, et qu'il s'attache à mener à bonne fin aujourd'hui avec le concours de chercheurs dévoués.

Grâce à la création d'un Centre de Dialectologie, que subsidie le Fonds national de la Recherche scientifique, l'atlas linguistique de la Wallonie qui comprendra dix volumes de cartes et de commentaires, sera progressivement publié au cours des dix prochaines années.

M. Albert Henry, professeur à l'Université de Gand, dont M. J. Horrent rappela les travaux et les mérites, est essentiellement un philologue et un médiéviste. En se livrant à des « Divagations sur le vocabulaire poétique de Paul Valéry », il sut prouver quelle connaissance profonde il a des œuvres et de la technique de l'auteur de « La Jeune Parque ».

Enfin, M. Gustave Cohen, professeur à la Sorbonne, présenté par M. Limage, parla avec bonhomie des « Nativités et Moralités liégeoises du moyen âge ».

Cette après-midi d'études eut un double prolongement : une réception intime dans le cabinet du Bourgmestre où l'administration communale de Liège offrit le verre de l'amitié aux romanistes, un banquet amical qui réunit ensuite au Restaurant Trianon un certain nombre de membres de l'Association.

Personalia

M. A. Delatte, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour une nouvelle période de deux ans.

M. Fr. Closset, professeur ordinaire, a fait, à l'Institut belge de Londres, une communication sur les différentes activités de la « Jeunesse belge à l'étranger », organisme dont il est la cheville ouvrière.

M. F. Desonay, professeur ordinaire, a fait, à l'Institut belge de Londres, une conférence sur Georges Simenon. A l'occasion du cinquantenaire de l'Association des Ecrivains belges, il a pris la parole au Palais des Académies pour dresser une rétrospective des lettres belges d'expression française (1902-1952).

M. Paul Fierens, professeur à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, a été invité à faire une série de conférences aux Facultés des Lettres d'Aix-en-Provence et de Lyon. Il occupera la Chaire Maurice Maeterlinck au Centre universitaire méditerranéen de Nice.

L'« United States Educational Foundation in Belgium » a proposé pour un Fulbright Travel Grant et pour une bourse de l'Institute of International Education, l'étudiant José Schindfessel (Sciences pédagogiques).

Conférences

Le professeur Jean Fabre, de l'Université de Strasbourg, a fait une vivante leçon sur La Fontaine et Colbert, et, à la Salle académique, un magistral exposé sur Voltaire et le despotisme éclairé.

Le professeur Ronald Syme, de l'Université d'Oxford, a fait deux remarquables exposés sur « Tacite et la Gaule » et « La patrie de Tacite ».

Le professeur Henri Gouhier, de la Sorbonne, a parlé en termes éloquents de la signification du bergsonisme. Il a tenu un séminaire sur le thème de l'antihumanisme au début du XVII^e siècle, et il s'est mis à la disposition de nos étudiants pour organiser une séance de libre discussion.

Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales

M. G. Dossin, professeur ordinaire, a participé, en décembre-janvier, à une nouvelle campagne de fouilles à Mari (Irak).

M. le professeur J. Duchesne-Guillemin a fait à Paris, le 15 décembre, pour inaugurer une « semaine de l'Inde » au Centre Latin, une conférence intitulée « Présentation de l'Inde ».

Institut supérieur de Sciences pédagogiques

Le professeur A. Rey, de l'Université de Genève a donné, les 28 et 29 février, deux conférences sur les sujets suivants : « Faut-il opposer, en psychologie clinique, les épreuves métriques et projectives ? », et « Remarques sur les dyslexies d'évolution ».

FACULTÉ DE DROIT

II^e Congrès mondial de Sociologie

L'Association internationale de Sociologie organisera son second Congrès mondial, sous les auspices de l'Unesco, à Liège, du 27 juillet au 3 août 1953.

Le Congrès est largement ouvert aux sociologues de tous les pays, aux professeurs, aux chercheurs et aux étudiants.

Les deux thèmes centraux du Congrès seront : « Stratification sociale et mobilité sociale » et « Harmonisation des rapports entre groupes » (Intergroup mediation).

Le Congrès examinera aussi les récents développements dans la recherche sociologique, ainsi que les problèmes relatifs à la formation et à l'emploi des sociologues.

M. R. Clémens, professeur à la Faculté de Droit, a été chargé par l'Association internationale d'assurer le secrétariat général du Congrès à Liège.

Personalia

M. L. Graulich, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour une nouvelle période de deux ans.

M. P. Horion, professeur ordinaire, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire à la Faculté des Sciences appliquées les cours suivants, en remplacement de M. G. Dor, qui en a été déchargé à sa demande : Eléments de droit industriel; Eléments de droit administratif et industriel et de législation maritime.

M. L. Moureau, professeur ordinaire, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire à la Faculté de Droit, le cours de Droit public (candidature en sciences politiques), en remplacement de M. G. Dor, qui en a été déchargé à sa demande.

Conférences

Le professeur Emile James, de la Faculté de Droit de Paris, a fait une conférence, le 25 janvier dernier, sur la « Théorie quantitative et la théorie moderne de la monnaie ». Il a ensuite donné une leçon de séminaire sur la Théorie monétaire depuis Lord Keynes.

M. M. Lagrange, conseiller d'Etat de France, a fait deux conférences, les 21 et 22 janvier, sur le « Plan Schuman ».

Dans le cadre de l'accord culturel franco-belge, M. J. Marchal, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a fait, le 14 février, une leçon sur le sujet suivant : « Une théorie nouvelle du profit »; il a tenu ensuite une séance de séminaire consacrée aux « Recherches sur les catégories à utiliser pour une théorie réaliste de la répartition »; il a en outre participé au colloquium introduit par le professeur Henri Guitton et y a parlé de la Sécurité sociale et la redistribution du revenu national.

M. J. Radouant, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, a donné, les 10 et 11 mars, deux conférences sur les Répercussions des transformations économiques sur le droit des obligations.

Le 13 mars dernier, en la Salle académique, M. Pierre Bouzat, Doyen de la Faculté de Droit de Rennes, secrétaire général de l'Association internationale de Droit pénal, a fait une conférence sur le sujet suivant : « Problèmes français concernant l'instruction criminelle et l'organisation nouvelle de la Cour d'Assises ».

Ecole de Criminologie

M. R. Savatier, professeur à l'Université de Poitiers, a fait, le 12 février, un exposé juridique du problème de l'Insémination artificielle.

Le 5 mars dernier, M. W. P. J. Pompe, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Utrecht, ancien Recteur magnifique de l'Université, a donné une conférence sur la « Responsabilité des psychopathes ».

Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques

M. Léon Michel, chargé de cours à l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'Organisation des entreprises et exercices

pratiques (candidature), en remplacement de M. le professeur Casters, qui en a été déchargé à sa demande.

M. J. M. Jeanneney, Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble, a fait une leçon, le 13 mars, sur « La fonction de consommation » ; il a présenté en une leçon de séminaire, les « Méthodes et résultats de la comptabilité nationale en France » ; il a en outre participé au quatrième colloquium de la Chaire Franqui, consacré à « L'objet de l'Economie politique ».

FACULTÉ DES SCIENCES

Société belge de Biochimie

Il vient de se créer en Belgique une Société belge de Biochimie, dont le but est de réunir périodiquement les biochimistes belges qui auront ainsi l'occasion de soumettre leurs travaux à la discussion. La société compte organiser ses séances le plus souvent conjointement avec des sociétés similaires de l'étranger ou des sociétés belges s'intéressant à des sciences voisines.

L'Université de Liège est représentée dans le bureau de la nouvelle société par M. Florkin, président, et par M. C. Liébecq, secrétaire.

Le secrétariat est établi, 17, place Delcour, à Liège.

Personalia

M. L. Godeaux, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour une nouvelle période de deux ans.

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire, a été invité à faire, au cours du mois de février, des conférences aux Universités de Lausanne et de Berne, ainsi qu'à la Semaine française organisée par l'Université d'Utrecht. Il a été désigné pour présider la deuxième journée du Symposium technique de l'Union internationale pour la protection de la nature à La Haye. Il a été nommé membre de la Commission de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge, pour un terme de six ans.

M. H. Brasseur, professeur ordinaire, a assisté au Congrès international de Cristallographie à Stockholm et y a présenté trois communications. Il a été également élu membre de la Commission internationale de nomenclature cristallographique et a été invité à donner devant la Section carolo-régienne de la Société belge de Physique une conférence sur « La Structure des silicates ».

M. F. Bureau, professeur ordinaire, a été élu vice-directeur de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique pour 1952. Il a été désigné comme délégué à la première assemblée générale de l'Union mathématique internationale, qui s'est tenue à Rome du 6 au 8 mars. Il a été invité à faire des conférences aux Universités de Pise, de Rome et de Naples, à l'Ecole normale supérieure de Pise, et à la Faculté des Sciences de Nancy.

M. J. Duchesne, agrégé, a été invité à faire une communication au Colloque sur l'Optique et les Micro-ondes, qui se tiendra à Milan en juin prochain, sous le patronage de la Commission internationale d'Optique et de l'Union internationale de Physique.

Mme Bouillenne-Warlant, conservateur, a été invitée à participer à l'International Crop protection problems, à Londres, du 26 au 28 juin. Elle a été nommée présidente de la Fédération des Femmes universitaires de Belgique.

M. Migeotte, agrégé, a donné une conférence à la Société de physique de Zurich et a participé au Congrès international de Spectroscopie de Bâle.

M. H. Lambot, chef de travaux, a été nommé membre de l'Institut de Métaux de Londres; il a fait, devant la Section liégeoise de la Société belge de Physique, une conférence sur « La structure des métaux »; il a présenté, avec M. Vassamillet, boursier américain, une communication sur « La structure fine des taches de Bragg et les imperfections des cristaux métalliques » au Congrès de Métallurgie à Paris.

Mlle D. Destenay a été classée seconde au Concours des Bourses de voyage (Physique) avec 89 points sur 100.

Conférences

Le Dr Franklin E. Roach, Fulbright Visiting Lecturer, a donné trois conférences à l'Institut d'Astrophysique à Cointe, sur les sujet suivants : The interpretation of the Light Curves of the eclipsing Binary Zeta Aurigae; The absolute photometry of the night sky; Recents results in nightglow photometry.

M. Ch. Kayser, professeur de Physiologie à l'Université de Strasbourg, a parlé, le 28 février, à l'Institut Van Beneden, de l'Hibernation chez les mammifères.

Le 10 mars dernier, à l'Auditoire de l'Institut de Géologie, M. Raymond C. Moore, professeur à l'Université du Kansas, chef du Service géologique du Kansas, Fulbright Visiting Lecturer, a fait deux conférences consacrées l'une aux Facies sédimentaires, l'autre aux Cycles sédimentaires au Paléozoïque supérieur.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Une manifestation en l'honneur du professeur Vivario

Dans le cycle des conférences organisées conjointement chaque hiver par l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie A. Gilkinet et l'Union des Pharmaciens de Liège, le jeudi 31 janvier, M. le professeur R. Vivario nous parla des « Conservateurs en Bromatologie ».

L'auditoire de l'Institut de Pharmacie était comble. Ce fut l'occasion pour ses collègues, ses amis, ses anciens élèves et ses élèves, de fêter en

famille le titre de docteur *honoris causa* que le professeur Vivario vient de recevoir de l'Université de Paris.

Après la conférence si instructive et si fouillée du professeur Vivario, M. le professeur Stainier, au nom du corps professoral de l'Institut de Pharmacie, rappela les titres scientifiques et les qualités de cœur et d'esprit qui font de M. Vivario un savant éminent et un collègue parfait. En terminant son discours enthousiaste, M. Stainier associa Mme Vivario à la fête et fit applaudir le nom du Major Vivario, digne fils d'un tel père, qui défend vaillamment en Corée l'honneur de notre patrie. En souvenir de ce jour, M. Stainier offrit, au nom de tous, un tableau du Maître Adrien Dupagne, « Piazza Espagnole fulgurante de soleil ». Son éclat lumineux sera le rappel de la chaude et respectueuse amitié de tous les assistants.

M. Paques, au nom des étudiants, célébra ensuite la science, la conscience et l'amabilité de M. Vivario et offrit à celui-ci son portrait, œuvre d'un élève, M. Herbetho. M. Lejeune évoqua ensuite l'activité de M. Vivario au sein de l'Association des Anciens Elèves, dont il fut longtemps le président.

Au nom des Associations professionnelles de la Province, M. Demoulin décrivit l'intérêt agissant de M. Vivario pour ses confrères praticiens et rappela quelques-unes de ses activités professionnelles : création du cours d'Optique médicale, extension de la valeur du diplôme pharmaceutique, réalisation de l'égalité avec les médecins pour les analyses médicales au sein du F.N.A.M.I., création de la Société belge de Sciences pharmaceutiques.

M. Hennau enfin, au nom du Conseil de l'Ordre de la Province de Liège, remercia en phrases bien senties le président de la Section française de l'Ordre des Pharmaciens, pour le dévouement, le tact et la compréhension dont il fait tous les jours preuve, dans l'exercice de ses fonctions.

M. Vivario, profondément ému, remercia en termes choisis et délicats, les orateurs et les assistants; la soirée se termina devant un vin d'honneur qui entretint, jusque bien tard dans la nuit, l'animation et la gaieté dans notre cher Institut.

Personalia

M. M. Florkin, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur pour une nouvelle période de deux ans.

M. Z. M. Bacq, professeur ordinaire, a été invité à un symposium organisé par la Faraday Society à Leeds, du 8 au 10 avril. Il assistera, le 1^{er} avril, à Naples, à la réunion du Conseil international de surveillance de la Stazione Zoologica (U.N.E.S.C.O.) où il représente la Belgique. Il a été invité à faire une conférence au II^e Congrès international de Biochimie (Paris, 21 juillet 1952), et à présenter un rapport à la prochaine réunion de l'Union thérapeutique internationale (Madrid, octobre 1952).

Hôtes étrangers de nos laboratoires

Mlle H. Mugard, de Paris, le D^r Nelemans, d'Utrecht, et le D^r Dierckx, envoyé par le Ministère des Colonies, ont travaillé au laboratoire de Pathologie et de Thérapeutique générales du professeur Z. M. Bacq.

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Personalia

M. F. Campus, professeur ordinaire, a été, à sa demande, déchargé du cours de constructions du génie civil et des travaux pratiques correspondants (section des conducteurs civils).

M. M. Legrève, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil de perfectionnement de l'Enseignement supérieur pour une nouvelle période de deux ans.

Création d'un cours facultatif

Un cours facultatif de traction électrique a été créé à la Faculté des Sciences appliquées, aux sections d'ingénieur civil électricien, — spécialisation en électrotechnique, — et d'ingénieur civil électricien et mécanicien.

CENTRES INTERFACULTAIRES

Centre interfacultaire du Travail

Recueil de travaux 1952. — Succédant au premier recueil paru en fin d'année 1950, le deuxième recueil de travaux du Centre interfacultaire du Travail est sorti de presse.

Il contient sept études individuelles et le compte rendu des travaux collectifs entrepris au cours des « Entretiens post-universitaires de droit social ».

Les travaux personnels répondent à l'inspiration qui a déterminé la création du Centre : l'étude des problèmes du travail et du progrès social sous leurs divers aspects.

Le nouveau recueil réunit des études techniques, juridiques et économiques. M. Batta y fait une deuxième communication au sujet d'« Une unité naturelle du travail humain », tandis que M. Bouffieux examine les « Conditions de travail et de rendement ». M. Paul Horion envisage « la réglementation des conditions de travail à l'intervention des commissions paritaires » et M. P. Lambert traite des « Problèmes de chômage structurel et localisé. Les régions de développement en Grande-Bretagne ». Mme S. David étudie les « effets de la grève sur les contrats de louage de services ».

Enfin, le recueil publie en extrait deux mémoires présentés par MM. Jules André et René Libert : le premier traite de « La compétence des conseils d'entreprises » et le second de « La productivité du travail dans deux secteurs de l'industrie du verre ».

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Décès. — L'Université de Gand a été éprouvée par la mort de deux de ses professeurs, M. F. Wolters, professeur ordinaire émérite à la Faculté des Sciences, décédé à Gand, le 15 janvier 1952, et M. R. Miry, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, décédé à Gand, le 16 février 1952.

Eméritat. — M. J. Simon, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été admis à l'éméritat, à partir du 20 octobre 1951.

Personalia. — Un arrêté royal a approuvé l'élection faite par la classe des Sciences de l'Académie royale flamande des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique de M. le professeur J. Fautrez, membre correspondant, en qualité de membre titulaire.

M. P. Van der Linden, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, docteur en sciences zoologiques, agrégé de l'enseignement supérieur, a été nommé chargé de cours à la Faculté de Médecine; il a été chargé de faire les cours suivants : La pathologie et la thérapeutique chirurgicales générales, et La pathologie et la thérapeutique chirurgicales spéciales.

M. C. Van Houdt, chargé de cours avec le rang de professeur à titre honorifique à la Faculté de Droit de l'Université de l'Etat à Gand, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours suivants, en remplacement de M. J. Simon, professeur ordinaire, admis à l'éméritat : Droit pénal, avec exercices pratiques; Procédure pénale, avec exercices pratiques; Questions approfondies de droit pénal, avec exercices pratiques; Pénologie.

Université de Bruxelles

Le *Bulletin de la Vie Universitaire* (Service de Presse de l'Université) contiendra, à partir de son numéro 38, une rubrique nouvelle qui, rédigée par MM. les Membres du Corps enseignant de l'Université, concentrée au service de Presse, aura pour but : 1) de mentionner les travaux en cours des différents laboratoires et séminaires; 2) de mettre à la disposition des chercheurs un système de questions et réponses à propos des activités scientifiques ainsi qu'un service d'informations bibliographiques.

Ces informations d'ordre scientifique et technique, entièrement laissées au choix et à la totale liberté des correspondants, seront essentiellement facultatives. Le but de cette nouvelle rubrique est de tenter une expérience d'entraide dans la recherche.

Personalia. — M. Marzorati, professeur honoraire de l'Université, a été nommé directeur du « Centre d'Etudes de politique coloniale »; et M. J. P. Harroy, chargé de cours à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, en a été nommé secrétaire.

M. R. Bourg, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, a été nommé directeur du laboratoire de recherches de la clinique de gynécologie-obstétrique (Hôpital Brugmann).

M. G. Boulanger, chargé de cours à l'Ecole de Commerce Solvay, s'est vu conférer le titre de professeur agrégé.

M. G. Goriely, chargé de cours à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, a été nommé suppléant de M. Van Langenhove, pour le cours de « Sociologie générale » à l'Ecole de Commerce Solvay.

M. A. Chantrenne a été nommé chargé de cours à la Faculté des Sciences. L'enseignement de la chimie biologique et les travaux pratiques correspondants lui ont été confiés.

Université de Louvain

Les chantiers de l'Université. — Les travaux de reconstruction du vieux Collège du St-Esprit n'ont pas commencé. En revanche, on agrandit le Collège Juste Lipse, et la première pierre de l'Institut Mgr. Sencie, qui abritera les cours de licence de la Faculté de Philosophie et Lettres, sera posée bientôt.

L'ancien Institut électro-mécanique deviendra l'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Art.

A l'Institut Supérieur de Philosophie, les fonds recueillis à l'occasion du centenaire de la naissance du Cardinal Mercier, ont permis à la direction d'aménager la salle des conférences, la bibliothèque et la salle de lecture.

Les travaux de reconstruction et d'agrandissement de l'Hôpital St-Pierre viennent d'être décidés. Ainsi les cliniques du régime français prendront un notable développement.

Aux cliniques universitaires, la clinique neurologique du professeur Van Gehuchten a été inaugurée.

Manifestations. — L'Université de Louvain a célébré avec faste le centenaire de la naissance du Cardinal Mercier. M. Le Senne situa l'œuvre du professeur dans l'histoire de la philosophie contemporaine. M. le ministre Van Cauwelaert évoqua, à la lumière de souvenirs personnels, la figure du « grand sympathique » que fut le professeur. S. E. le Cardinal

van Roey fit connaître la vie spirituelle et l'âme sacerdotale de son prédécesseur.

Aux fêtes du centenaire du Cardinal Mercier, Mgr. le Recteur Magnifique a décerné le diplôme de docteur *honoris causa* de l'Université à S. M. le Roi Baudouin I^{er}. Ce diplôme, délivré au nom de l'Université et non plus au nom d'une Faculté, est une nouveauté à Louvain. Sa création s'inspire des coutumes en usage dans le monde anglo-saxon.

Personalia. — M. le chanoine Balthasar qui enseigne d'une façon brillante la métaphysique à l'Institut Supérieur de Philosophie, prendra sa retraite à la fin de cette année académique.

Le 26 février sont revenus en avion, après un long voyage d'exploration en Arabie saoudite, M. le chanoine Ryckmans, chef de l'expédition et ses aides, MM. Lippens et Jacques Ryckmans.

Décès. — Le 29 novembre 1951 est décédé inopinément à Héverlé-lez-Louvain, le professeur Emile Goethals, ingénieur-architecte, né à Alost, le 22 novembre 1886. Parmi ses meilleures réalisations, en tant qu'architecte, on cite la coupole de l'église du Sacré-Cœur à Anvers, la crypte de l'abbaye du Mont-César à Louvain, l'Institut des Sports de l'Université de Louvain, et l'Institut de Physique. Il mettait la dernière main aux plans pour la reconstruction de la Collégiale St-Pierre à Louvain.

Publication. — Le volume II de l'*Annuaire de l'Université*, t. LXXXVII, 1943-1948, vient de paraître. Il est tout entier consacré à retracer les portraits des membres du conseil de l'Université et des professeurs décédés de 1943 à 1948.

Les Fondations de la rue d'Egmont

La Jeunesse belge à l'étranger

Le service de la « Jeunesse belge à l'étranger », 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, nous prie de communiquer à nos lecteurs les possibilités de séjour à l'étranger pour des étudiants, existant encore à ce jour pour l'été prochain.

Au titre d'*échanges*, des garçons et filles de 14 à 18 ans pourront séjourner en Hollande; des Belges d'expression française de 14 à 17 ans, en Angleterre; des Belges d'expression française, des jeunes filles surtout, de 16 à 19 ans, en Suède; des garçons et filles belges d'expression française, de 15 à 17 ans, en Autriche; des garçons et filles belges, de 14 à 20 ans, au Danemark.

A titre d'*bôtes payants*, il reste encore quelques places libres pour la Belgique, la Hollande et l'Angleterre.

La « Jeunesse belge à l'étranger » peut encore inviter de jeunes étrangers (Hollande, Angleterre, Suède) à venir séjourner gratuitement dans des familles belges, à l'époque des vacances.

Les rhétoriciens, les universitaires, les professeurs et élèves de la quatrième normale, belges et luxembourgeois, peuvent effectuer un séjour, d'une durée minima de trois jours, à la *Maison des étudiants belges à Paris*, à des prix avantageux.

Les jeunes gens et les jeunes filles de 17 ans et plus, peuvent demander à effectuer un séjour dans les *camps de moisson* en Angleterre, en juin, septembre ou octobre.

L'on envisage, dans la mesure du possible, d'organiser des *voyages en groupe*, en Angleterre, Autriche, Hollande, Suède. Les élèves belges visitant leur correspondant à l'étranger peuvent s'y joindre à condition d'en faire la demande en temps utile.

Enfin, les étudiants qui désireraient suivre des *cours de vacances* à l'étranger ou participer à des *camps internationaux* peuvent en faire la demande dès maintenant; les détails de l'organisation de ces voyages ne seront cependant connus qu'après les vacances de Pâques.

Les demandes pour l'un ou l'autre de ces séjours, doivent être faites en termes précis, et au plus tôt, à la « Jeunesse belge à l'étranger », 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

Universitas Belgica

Section belge de l'I.A.U.P.L.

Depuis l'Assemblée générale signalée dans le dernier numéro de ce bulletin, il s'est tenu à Bruxelles, en janvier dernier, une réunion du Conseil national. Celui-ci s'est consacré à une série de questions d'ordre administratif. Il a, en outre, arrêté le projet d'organiser, à la date du 4 mai prochain, une V^e Journée d'études commune à l'Enseignement moyen et supérieur, qui se tiendra à la Cité universitaire de l'Université libre de Bruxelles.

Les échanges de vues seront à cette occasion orientés vers les trois sujets suivants : 1) Les modalités d'organisation d'un congé sabattique dans l'Enseignement supérieur; 2) Le fonctionnement du Jury central; 3) L'opportunité et les modalités d'une réinstallation du concours général de l'Enseignement moyen.

I. R. S. I. A.

L'I. R. S. I. A. a décidé de subsidier, pour une nouvelle période de deux ans, le Centre de Spectrographie de masse.

M. D'Or se propose, à l'aide de ces techniques, d'étudier les mélanges complexes de substances de compositions voisines et de mettre au point la détection de quantités très faibles de produits.

Le Centre des Hormones Végétales, dirigé par M. et Mme Boullenne, a reçu les moyens financiers nécessaires pour poursuivre ses activités dans

le domaine des applications des phyto-hormones et de leur action physiologique sur certains végétaux.

L'I. R. S. I. A. a accordé un subside au professeur Vivario pour la poursuite des recherches chimiques ayant pour but d'améliorer les procédés de fabrication du vinaigre.

Un complément de subside a été voté en vue de permettre la continuation de la construction de la machine à calculer électronique. Rappelons que M. Linsmans, chef de travaux à notre Université, collabore activement à ce projet.

De nouveaux subsides très importants ont été accordés au Centre national de Recherches métallurgiques, C. N. R. M., Section de Liège. Ce centre est redevable à l'I. R. S. I. A. depuis sa création d'une aide continuelle et son activité ne fait que croître.

Les recherches prévues pour la biennale 1952-1953 sont, soit des recherches entièrement nouvelles, soit la continuation de recherches entreprises au cours de la biennale précédente. Nous nous bornerons à en indiquer sommairement les points principaux qui se rapportent tant à des travaux de laboratoire qu'à des travaux en usines : *en spectrochimie*, dosage direct du phosphore et des éléments d'addition des aciers; *en analyse des gaz*, étude des inclusions extraites des aciers et dosage de l'oxygène et de l'hydrogène; *en rayons X*, étude des scories Thomas, des carbures dans les aciers, des blends supergrillées, des aciers laminés à froid; *en microscopie électronique*, évolution des structures des aciers et des alliages métalliques; *en analyse physique*, étude du domaine anélastique des aciers.

En usines, le C. N. R. M. poursuivra ses recherches sur l'élaboration des aciers Thomas améliorés, sur les lingots effervescents, la désoxydation de l'acier, les scories Thomas, la soufflabilité des fontes.

A côté de ces activités, nous devons encore mentionner des recherches nouvelles très importantes sur le bas-fourneau. Ces recherches qui ont un caractère international, ont été proposées dans le cadre de l'O. E. C. E. et ont ensuite évolué en recherche autonome. Cette organisation a décidé l'érection d'un bas-fourneau d'essais à l'échelle industrielle sur un emplacement mis à la disposition du C. N. R. M. par la S. A. d'Ougrée-Marihaye.

Nous ne pouvons que mentionner brièvement toutes ces activités du C. N. R. M., rendues possibles notamment par l'aide de l'I. R. S. I. A., et il n'est pas besoin de souligner tout l'avantage qui peut en découler pour l'économie de notre pays et, en particulier, le renom de notre Université.

La Vie universitaire dans le Monde

U.N.E.S.C.O.

Par arrêté ministériel en date du 16 janvier 1952, MM. les professeurs Marcel Florkin et Michel Legraye ont été désignés en qualité de membres de la Commission nationale de l'U.N.E.S.C.O. pour un nouveau terme de quatre ans.

La Commission nationale de l'U.N.E.S.C.O. a élu M. Marcel Florkin comme vice-président.

La Députation permanente du Conseil provincial de Liège a organisé à Chênee d'abord, à Seraing ensuite, des expositions de « Reproductions de chefs-d'œuvre de la Peinture; ces expositions étaient organisées à l'intervention de l'U.N.E.S.C.O. et du Ministère de l'Instruction publique par les Services éducatifs de la Province.

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni, tome XX, n^{os} 3-4, janvier 1952. — L'excellente revue des *Alumni* de la Fondation universitaire, se penche sur son passé... Passé long et fécond ainsi qu'en témoigne l'index, — publié dans ce fascicule de janvier 1952, — des articles parus depuis 1923, au long des vingt tomes de la revue. L'orientation générale de celle-ci, — l'éditorial s'attache à le montrer, — fluctua, selon les conceptions des éditeurs successifs, entre deux formules : « ou un bulletin d'information pour les membres, mieux encore un trait d'union entre les membres, ou une revue plus ambitieuse, pensée en fonction de ce lien, mais réduisant celui-ci au rang de moyen et non de but ». Mais, en somme, si des périodes de prédominance d'une formule sur l'autre peuvent être décelées, de nombreux échos de la vie des *Alumni* prolongent fort souvent les articles de fond, de même que beaucoup de ceux-ci rappellent la vie même des membres : un « compromis » entre les deux conceptions s'est ainsi maintenu avec assiduité au cours de l'histoire de la revue...

P. AUDIAT, *Vers une révolution universitaire*, *Figaro*, 13 décembre 1951, cité par *Bulletin de presse du B.U.S.*, 15-2-1952. — L'auteur de cet article impute à l'influence sans cesse croissante des « scientifiques » dans l'Université française, la surcharge des programmes d'enseignement, et en particulier la prolifération de sections « spécialisées » dans l'enseignement secondaire. A certains signes, dont il se fait l'interprète, M. Audiat se demande si l'on n'assiste pas ces derniers temps à « une réaction en faveur des littéraires ». Il note spécialement, la faveur qu'ont reprise les études du grec et aussi les idées émises récemment dans l'organe officiel du Ministère de l'Education nationale, et selon lesquelles l'on devrait veiller à ce que « la spécialisation n'intervienne que le plus tard possible », au niveau du second baccalauréat. L'on reverrait alors, écrit M. Audiat, une première épreuve du baccalauréat dont le seul objet serait de vérifier « si le candidat se situe correctement dans le temps et dans l'espace », et qui ne devrait plus s'occuper « d'une poussière de connaissances réputées positives, qui encrassent et pétrifient l'esprit, bien loin de développer sa souplesse et son agilité ».

Chanoine J. LECLERCQ, *Humanisme et Université*, *Droit et Liberté*, 1951, n^o 5. — L'auteur de cet article regrette qu'en Belgique tout parti-

culièrement, « parmi les trois préoccupations qui ont inspiré le développement des universités, celle de l'humanisme ou de la culture intellectuelle désintéressée (tende) à être partout étranglée entre la tendance professionnelle et la tendance scientifique ». Il s'émeut notamment de ce que les facultés des sciences et de philosophie et lettres, qui devraient être le refuge de l'humanisme, soient devenues « de pures écoles professionnelles », avec cette conséquence que le milieu des professeurs formés dans ces facultés constitue en fait un milieu « étroit », « une sorte de ghetto professionnel », « confiné dans une vie et dans des préoccupations professionnelles médiocres », ayant perdu le « contact avec la vie de l'esprit au sens le plus large du mot ». « La chose la plus importante dans la vie, écrit encore le Chanoine Leclercq, est d'être un homme ».

Un diplôme universitaire n'est qu'« un simple signe de valeur humaine... l'essentiel après cela, est que l'expérience ne démente pas la présomption que le diplôme donnait... » Et l'éminent professeur de Louvain de rêver alors d'un monde où seraient « ambassadeurs, secrétaires généraux dans les administrations, ministres, éditeurs, directeurs de revue, ... même professeurs, » les personnes qui ont acquis autre chose qu'une formation professionnelle, une culture.

J. MIGNON, *L'installation des jeunes médecins dans les campagnes*, *Le Concours médical*, 24 novembre 1951, cité par *Bulletin de presse du B. U. S.*, 15-2-1952. — L'accroissement constant des effectifs des étudiants en médecine pose, en France, des problèmes délicats. Il n'est pas souhaitable d'établir un « barrage » susceptible de limiter l'accès aux facultés de médecine. C'est du sort économique des jeunes médecins qu'il convient de se préoccuper, pense M. Mignon, en s'efforçant d'« élever, dans un revenu national que l'on espère croissant, la part de revenu consacrée à la médecine ». L'on peut en outre s'attacher à une action immédiate : la densité des médecins est forte dans les agglomérations importantes, elle reste faible dans les campagnes. La suppression de la liberté d'installation serait une solution inéquitable et dangereuse pour l'indépendance de la profession. Mais ne pourrait-on, poursuit M. Mignon, soutenir l'idée émise par le Ministre de la Santé Publique, d'aider de jeunes médecins à s'installer dans les contrées moins bien pourvues, en leur accordant des crédits d'installation, — il s'agirait de prêts à faible intérêt et nullement de subventions financières, « afin d'éviter toute atteinte à l'indépendance du médecin ». — Les sources de ces crédits seraient assez facilement accessibles au sein même de l'organisation médicale française.

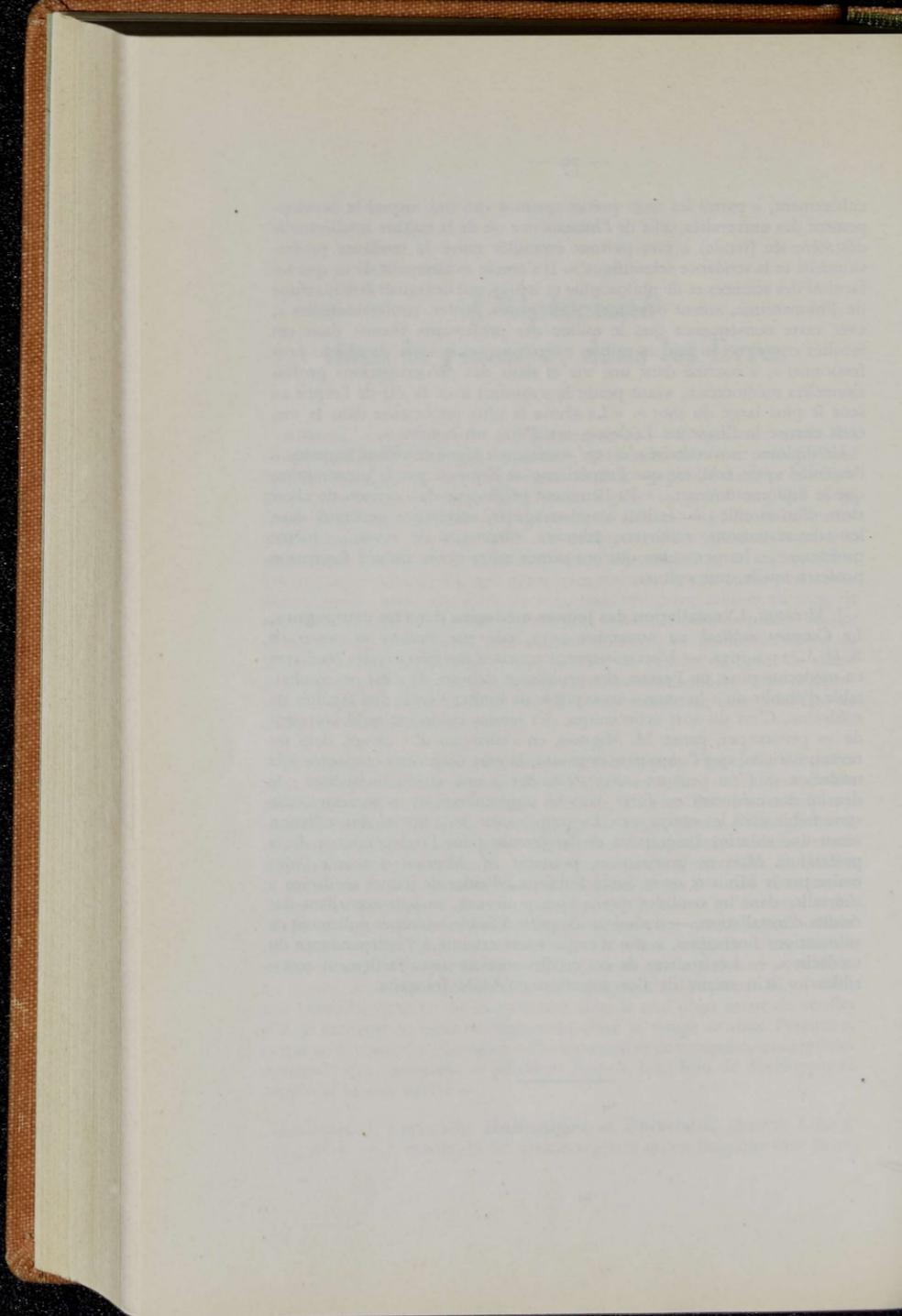


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
L'information des étudiants sur leur avenir professionnel. Relation de la séance d'étude organisée, le 17 janvier 1952, par l'Association des Amis de l'Université de Liège.....	3
La conception et les méthodes du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires, par M. J. DELCHEVALERIE.....	6
L'étude de la structure et des variations de l'emploi des universitaires, par M. L. CAMU	21
Discussions	31
Les Carrières universitaires	
A propos de la formation des Ingénieurs. Ce que l'industrie attend des ingénieurs	40
Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat, en 1950	44
La Vie de notre Association	
L'Assemblée générale statutaire de 1952	50
Prix des « Amis de l'Université de Liège »	51
Le nombre de nos membres et les cotisations pour 1952	51
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	52
La médaille d'or de l'Université à Son Excellence M. Robert D. Murphy, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique	52
La population de l'Université de Liège, en 1951-1952	53
L'immunité fiscale des libéralités faites à l'Université de Liège	60
Bourses de voyage de la Fondation Rotary.....	60
Au Service social universitaire. Prêts et Bourses d'études	62
Des subsides aux hôpitaux universitaires	63
Le Fonds Malvoz	63
LES FACULTÉS	64
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETRES	64
Le premier anniversaire de l'A. R. U. Lg. Une séance solennelle à l'Hôtel de Ville de Liège	64
Personalia	65
Conférences	65
Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales	66
Institut supérieur de Sciences pédagogiques	66

FACULTÉ DE DROIT	66
II ^e Congrès mondial de Sociologie	66
Personalia	66
Conférences	67
Ecole de Criminologie	67
Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	67
FACULTÉ DES SCIENCES	68
Société belge de Biochimie	68
Personalia	68
Conférences	69
FACULTÉ DE MÉDECINE	69
Une manifestation en l'honneur du professeur Vivario	69
Personalia	70
Hôtes étrangers de nos laboratoires	71
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	71
Personalia	71
Création d'un cours facultatif	71
CENTRES INTERFACULTAIRES	71
Centre interfacultaire du Travail	71

La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	72
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	72
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	73
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	74
La Jeunesse belge à l'étranger	74
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L.	75
I. R. S. I. A.	75

La Vie universitaire dans le Monde

U. N. E. S. C. O.	77
------------------------	----

L'Université dans la presse et dans les livres

Alumni	78
P. AUDIAT, Vers une révolution universitaire	78
Chanoine J. LECLERCQ, Humanisme et Université	78
J. MIGNON, L'installation des jeunes médecins dans les campagnes	79



LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S.A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.30.85

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

ACIERS

HAMAL-NANDRIN S.A.

Maison fondée en 1867

TOUS LES

ACIERS SPÉCIAUX
et de CONSTRUCTION

OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : ACIERS-LIÈGE

Tél. 43.90.90 (3 lignes) - Reg. Com. n° 3785



langues vivantes



ASSIMIL

La méthode facile

en LIBRAIRIE ou

5, rue des Pierres, Bruxelles

Brochure gratuite sur demande.

ANTYFECO

Graviers de Meuse concassés

GRAVIERS DE MEUSE
ET DU RHIN

Exploitation de Dragages et Transports
Tous les sables et ciments
Briques de Boom

Henri BROCK et ses Fils

44, rue R. Geenen, BRESSOUX
Tél. 43.93.68 (3 lignes)

Dépôts à :

LIÈGE Pont-Neuf, quai Winston Churchill.

Tél. 43.93.68

Monsin, Dépôt Darse Nord

Renory, Dépôt Collard. Tél. 43.11.37

NAMUR, Dépôt Close-Bister, av. Albert 1^{er}.

Tél. 216.85 Namur

BRUXELLES, qual des Steamers, 1,

Brux.-Marit. Tél. 26.45.37 Bruxelles



ARMES ET MUNITIONS de CHASSE, de DÉFENSE
et de SPORT

MOTOCYCLETTES - CAMIONS - TRACTEURS - TROLLEYBUS

MACHINES A TRAIRE - CRUCHES A LAIT

FORGE - FONDERIE : Alliages légers et ultra-légers

CARBURES MÉTALLIQUES : Mitia-F. N.

TAILLE DE PIGNONS ET ENGRENAGES

TRAITEMENTS THERMIQUES - CHROMAGE DUR

Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, s. a.

Herstal-lez-Liège

204 ANNÉES D'EXISTENCE

NAGELMACKERS Fils & C^o

Société en Commandite Simple
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque
Bourse et Change

Siège Social :
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :
12, Place de Louvain
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

ÉDITION

IMPRESSION

Maison d'Éditions

AD. WESMAEL - CHARLIER

(S. A.)

NAMUR (BELGIQUE)

Téléphone 201.48

Catalogue gratuit sur demande.

UNDERWOOD

triomphe magistralement au
CHAMPIONNAT OFFICIEL
DE DACTYLOGRAPHIE 1951

ÉPREUVE VITESSE, COPIE DE TEXTE : les 5 premières places
ÉPREUVE VITESSE, PHRASE RÉPÉTÉE : les 3 premières places
COURRIER PARFAIT : la première place
PRIX DE RÉGULARITÉ : Challenge avec 0,8 faute sur 1000 frappes
sont remportés sur **UNDERWOOD**



*La machine des champions
La championne des machines*

MAISON DESOER, S. A.

17, 21, 25, rue Sainte-Véronique, LIÈGE



Travaux de fondations

PIEUX FRANKI

Un spécialiste pour vos fondations

196, RUE GRÉTRY
LIÈGE (BELGIQUE)



USINES ANTVERPIA

LOUIS ROELANTS
MORTSEL-ANVERS

CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES

au charbon et mazout
pour eau chaude
vapeur
air chaud

RADIATEURS EN ACIER

JOHN COCKERILL

SOCIÉTÉ ANONYME

SERAING

MÉTALLURGIE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES
CONSTRUCTIONS NAVALES

Ligne de Navigation Ostende-Anvers-Tilbury (Londres)

La vente de nos demi-produits, barres, fil machine et tôles laminées à chaud
en qualités ordinaires est confiée à la

S. A. UCOMÉTAL (Union Commerciale Belge de Métallurgie)
24, rue Royale, à BRUXELLES.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS
DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

S. BARBIER
FLÉMALLE-HAUTE

Maison fondée en 1902

Fabrication brevetée de machines-outils
électriques portatives :

foreuses, foreuses-aléuses, meuleuses,
foreuses à adhérence magnétique
foreuses et meuleuses portatives électri-
ques à très basse tension pour travail
en endroits humides.

Fabrication spécialisée de :

sections d'induits - Inducteurs et
collecteurs.

Bobines diverses :

d'aiguillages, de freins, de soufflage, etc.

Rebobinage de tous moteurs de traction
et autres.

Pièces de rechange pour tous controllers.

La BANQUE DE BRUXELLES

est partout à votre service

pour toutes opérations de

BANQUE - BOURSE - CHANGE

380 Sièges et Succursales dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

FINANCEMENT de MATÉRIEL AUTOMOBILE,
INDUSTRIEL et AGRICOLE

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE
et des
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme — Capital 600.000.000 F.

4, Boulevard Piercot, Liège

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles)

ENGRAIS AZOTÉS
ENGRAIS « ROSE » COMPLET

PRODUITS AZOTÉS TECHNIQUES

ALCOOL MÉTHYLIQUE,
FORMOL
et leurs dérivés

MATIÈRES PLASTIQUES :
Phénoplastes, Aminoplastes, Vinyliques,
Polystyrène

VERNIS ISOLANTS
GAINES ISOLANTES — FILS ISOLÉS

COLLES SYNTHÉTIQUES

INSECTICIDES — FONGICIDES — HERBICIDES
HORMONES VÉGÉTALES
vendus sous la marque « AGRIPHAR »

ALCOOLS GRAS
PRODUITS TENSIO-ACTIFS
DÉTERGENTS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS

vendus par la

SOCIÉTÉ DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS ET DÉRIVÉS « TENSIA »
1B, rue Rouveroy — Liège

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES
LABAZ

Département pharmaceutique de la

Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly
168, avenue Louise, Bruxelles

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

LIBRAIRIE
PAUL GOTHIER

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales
Villes Etrangères

Pour vos Couleurs, Vernis, Pro-
duits d'entretien et Articles de
drogueries, adressez-vous à la

Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

Maison de confiance fondée en 1873

PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de pre-
mière marque. Grand assortiment
de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes.
Brosses, Torchons, Lavettes, Pail-
lassons, Savons, Cire et Produits
de droguerie.

On porte à domicile
Remise aux Artistes et Peintres

Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL
APÉRITIFS DE MARQUE
CONFORT MODERNE

Caisse Générale d'Épargne et de Retraite

Sous la garantie de l'État

48, rue du Fossé-aux-Loups - à Bruxelles

Utilisez les services de :

Sa CAISSE D'ÉPARGNE

Sa CAISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Sa CAISSE DE RETRAITE qui existe depuis 1850.

Ils sont à votre disposition.

SA CAISSE D'ÉPARGNE

Constituez-vous des économies sur votre livret de Caisse d'Épargne; c'est une poire pour la soif en vue des dépenses que vous aurez à faire dans un avenir plus ou moins rapproché.

Intérêts :

3 % net l'an sur les premiers 75.000 frs.

1,50 % net l'an sur la 2^e tranche de 75.000 frs.

0,50 % net l'an sur le surplus.

La Caisse d'Épargne prend à sa charge la taxe de 2,40 % sur les intérêts.

SA CAISSE D'ASSURANCES SUR LA VIE

qui traite toutes les assurances sur la vie à des tarifs très avantageux.

Contractez une ASSURANCE SUR LA VIE à la Caisse d'Assurances de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :

- pour vous prémunir, vous et les vôtres, contre les vicissitudes de la vie,
- pour garantir le paiement d'impôt, pour l'achat ou la construction d'une habitation.

SA CAISSE DE RETRAITE

Rentes viagères : immédiates ou différées.

Effectuez des versements réguliers à votre compte de la Caisse de Retraite :

- pour vous constituer une rente pour vos vieux jours ;
- pour vous constituer une rente immédiate ;
- pour constituer une rente pour votre épouse et vos enfants.

Tous renseignements peuvent être obtenus, sans aucun engagement de votre part, en vous adressant soit :

- au siège de l'Institution, 48, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles,
- dans chaque bureau de poste du pays,
- pour les rentes viagères et les assurances sur la vie : auprès de ses agents agréés.

LES ÉTABLISSEMENTS

HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursales : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vleminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.

Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

Analyseurs de Co et Co2 chimiques et électriques simples et enregistreurs

Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs

Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires

Machines pour essais physiques des métaux et matériaux

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés

RESTAURANT

Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI^e siècle

conservée dans son

style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile

Ville et Province

En annexe : Salle pour 200 personnes

LIBRAIRIE

Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1825

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Té16 23.27.76



Recherches bibliographiques

Correspondants à l'étranger

Fourniture rapide et soignée

de toute commande



Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●



Microscopes de recherches.
 Microscopes de routine.
 Equipement à contraste de phase.
 Chambre microphotographique.
 Instruments de photogrammétrie et de cartographie.
 Niveaux.
 Théodolites.
 Cathétomètres.
 Compas à dessin en acier inoxydable.
 Loupes.
 Instruments spéciaux pour le contrôle mécanique.

AGENT GÉNÉRAL POUR BELGIQUE ET CONGO :

A. VAN HOPPLYNUS de COCK

200, RUE ROYALE, BRUXELLES -- Tél. 17.27.67

SOCIÉTÉ ANONYME

RAFFINERIE TIRLEMONTAISE

Siège social : TIRLEMONT

Division Distillerie - Usine de Ruysbroeck

RUYSBROECK (Brabant-Belgique)

ALCOOL EXTRA FIN — ALCOOL INDUSTRIEL

ALCOOL A BRULER — ALCOOL ABSOLU

Production journalière : 28.000 litres d'alcool éthylique

Adresse télégr. : Distillerie Ruysbroeck

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : 419.72

Reg. Comm. : Siège Social : Louvain n° 1

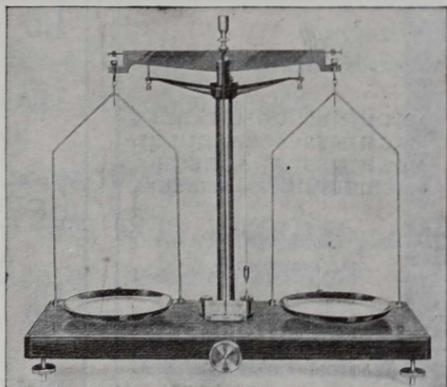
Div. de Ruysbroeck : Bruxelles n° 164.404

Tél. Bruxelles 44.42.47 - 44.99.59 Marchandises : GARE RUYSBROECK (raccordement)

La correspondance concernant cette div. doit être adressée à Ruysbroeck

BALANCE
DE
PRÉCISION

Force 250 grs.
Sensibilité 5 mg.
Montée sur agate
Socle bakélite, 650 fr.



Établissements Edouard DEFRANCE

55, rue Stevens Delannoy, BRUXELLES II

Meubles métalliques

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone: 43.20.22 ~~~~~

*Elliott-Fisher*  
*Addressograph*  
*Underwood-Sundstrand*

◇  
MACHINES COMPTABLES  
MACHINES A CALCULER  
MACHINES A ADRESSER  
MACHINES D'ORGANISATION  
◇

*Demandez Catalogues et Projets*  
*sans engagement*

A  
**Elliott-Fisher**

ORGANIZATION COMPANY, S. A.

4, Tournant Saint-Paul  
LIÈGE

1, Boulevard Emile Jacqmain  
BRUXELLES

ANVERS-CHARLEROI-GAND-LUXEMBOURG

# Le Pré Normand

RESTAURANT  
TEA-ROOM \* ORCHESTRE

Menus 45.-, 70.- et 100 frs  
et à la carte.

CUISINE SOIGNÉE

AU PREMIER ÉTAGE

# La Vieille France

*Cadre unique pour*  
DINERS, BANQUETS, etc.

Ouverte le dimanche à midi.

9, VINAVE D'ILE, 9

Téléphone 23.39.17

MACHINES A DICTER ET A TRANSCRIRE

# DICTAPHONE

(Marque déposée)

# “TIME-MASTER”

Plus faciles

Plus sûres

Les meilleures !

DICTAPHONE-BELGIQUE  
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)  
BRUXELLES — Tél. 11.06.82

**Qualité. Choix. Prix sans concurrence**

*Dans tous les domaines,  
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continuuel  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale*

**Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.**

**Prix sans concurrence. Qualité. Choix.**

**GRAND  
BAZAR**

**de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
S.A.**

**LIÈGE  
VERVIERS**

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES

*Labaz*

Département Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

•  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz et Squibb*

•  
Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise

Téléphones  
48.27.58 / 59  
48.94.35 / 40

# BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie

•  
Toutes les opérations de Banque  
•

Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

# FRIDÉN *Calculating Machine Agency*

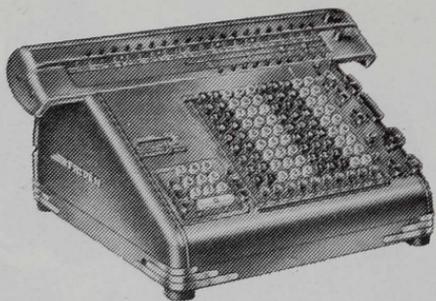
AUTOMATIQUE INTÉGRALE A 100 %

LA PLUS COMPLÈTE

» » SURE

» » FACILE

*Comparez-la aux meilleures vous serez FIXÉS*



SERVICE D'ASSURANCE-ENTRETIEN  
LE PLUS ÉCONOMIQUE

---

*Demandez renseignements et démonstration à*  
L'AGENCE GÉNÉRALE EXCLUSIVE :

**GENERAL IMPORT Cy, S. A.**

Directeur Général : F. F. WAITTE

14, Rue d'Arenberg, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 11.96.08 - 12.60.06

---

AGENTS DANS TOUT LE PAYS



**SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE SIDÉRURGIE S.A.**  
11, rue du Bastion · BRUXELLES

Organisme de vente de :  
**OUGRÉE-MARIHAYE · RODANGE**  
**A. M. S. · LAMINOIRS D'ANVERS**